Budget principal et budgets annexes

Budget primitif 2012

Rapport de présentation

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur



annexes de la délibération n° 11-1624

annexes de la délibération n° 11-1624

Sommaire

Introduction : les priorités d'action pour 2012 5

Première partie.
Présentation générale du budget primitif 2012 (budget principal) 13

1. Equilibre budgétaire et soldes intermédiaires de gestion 15
2. Les recettes 2012 19
3. Les dépenses 2012 35
4. La dette et la trésorerie 41

Deuxième partie. Les grandes politiques de la Région 47

A- Emploi, économie, formation et innovation 49
Emploi et continuité professionnelle 49
Formation professionnelle et apprentissage 53
Economie, innovation et enseignement supérieur 56

B- Education, jeunesse, sport et culture 60
Education, lycées, sport et vie associative 60
Formations sanitaires et sociales 65
Culture et patrimoine 65

C- Aménagement et développement solidaires et soutenables du territoire 69
Transports et grands équipements 69
Habitat, urbanisme et aménagement urbain 71
Eau et agriculture 73
Politique régionale des villes, solidarités 74

D- Une vision stratégique régionale 79
Démocratie et services publics 79
Prospective, étude et démocratie de proximité 79
Développement des territoires 81
Développement soutenable 85
Evaluation 88

E- Relations internationales et affaires européennes 90
De la stratégie au plan d'action 90
Piloter la politique régionale européenne au profit du territoire régional 92
Vers la mise en œuvre des projets stratégiques pour le programme MED 93

Troisième partie. Les budgets annexes 95

Budget annexe « Chemins de fer de Provence » 97
Budget annexe « Aéroport d'Avignon » 101

annexes de la délibération n° 11-1624

Les priorités d'action pour 2012

Notre Région, notre avenir

Le vote du budget primitif 2012 s'inscrit dans un contexte d'urgence.

Deux ans après les élections régionales qui ont montré que les électeurs avaient massivement réaffirmé leur confiance aux exécutifs en place depuis 2004, nous serons amenés au printemps prochain à décider si nos Régions ont un avenir.

La double offensive menée par le Gouvernement à l'encontre des collectivités s'est traduite depuis cette année par une mise en danger sans précédent de notre capacité d'intervention qui, faut-il le rappeler, s'exerce au bénéfice de nos concitoyens, des entreprises et des territoires.

La réforme de la fiscalité, en réduisant à moins de 10% notre autonomie fiscale, en faisant de l'Etat le principal financeur de la Région – avec des dotations en baisse – nous oblige à contenir notre capacité d'intervention, tant en investissement qu'en fonctionnement. Or la commande publique, ce sont des emplois créés ou maintenus, des carnets de commande pour les entreprises, la garantie donnée aux territoires des moyens de leur développement.

Parallèlement, la réforme territoriale adoptée à la fin de 2010, sous couvert de simplification d'un « mille-feuilles » administratif, crée un échelon supplémentaire, les métropoles, aux compétences hybrides et redondantes avec celles des Régions et des Départements. Alors que les communes et intercommunalités sont les garantes de la proximité dont les habitants ont besoin au quotidien, leur fusion imposée hâtivement rend le territoire illisible. Quant aux Régions, le mode de scrutin retenu qui s'apparente à une départementalisation, et la réduction de leurs interventions aux seules compétences décentralisées promet une véritable déstructuration territoriale.

Les politiques globales et cohérentes en matière d'accès à l'éducation, la culture, le sport, l'emploi et l'insertion, le renforcement du tissu associatif, le maintien du lien social par les politique de solidarité, le souci constant de la jeunesse, et plus généralement, la part capitale prise par la Région dans le maintien de services publics de proximité, là où l'Etat même a failli, tout cela risque de disparaître.

Si le budget 2011 avait été marqué par une volonté d'entrer en résistance, 2012 doit être l'année de l'espoir et de la mobilisation. En effet, le rendez-vous électoral majeur auquel nous sommes conviés au printemps, s'il est bien sûr avant tout un choix national, doit nous permettre de choisir celles et ceux qui continuent de croire en l'avenir de nos Régions.

Plus que jamais, trente ans après les lois de décentralisation, nous sommes à la croisée des chemins.

Les priorités d'actions pour 2012

Les politiques régionales sont mises en œuvre dans un souci permanent de transversalité, et donnent lieu de plus en plus systématiquement à des démarches évaluatives, permettant d'apprécier l'impact des actions menées.

Promouvoir l'emploi

L'emploi est la première priorité de la mandature.

Le soutien à la création et le maintien des emplois dans notre région sont les enjeux du Contrat régional pour l'emploi et une économie responsable (CREER).

Dans ce cadre, il s'agira en 2012 :

- de mieux accompagner les publics les plus fragilisés vers l'emploi, en optimisant nos politiques d'insertion économique,
- de renforcer notre soutien au développement et à la structuration de l'économie sociale et solidaire,
- de susciter dans le cadre des chantiers CREER une dynamique transversale autour de l'enjeu emploi,
- de développer le tissu industriel régional.

La formation tout au long de la vie, la sécurisation des parcours professionnels constituent les fondements d'une protection efficace contre le chômage et d'une insertion durable.

2012 sera la première année de mise en œuvre du Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP).

Il s'agira :

- de renforcer le service public régional de formation permanente et d'apprentissage sur l'ensemble du territoire régional,
- de favoriser les conditions d'accès à la formation professionnelle et à l'apprentissage avec notamment, dans le prolongement du dispositif IRIS (Intervention régionale pour l'investissement social), la mise en œuvre du Fonds régional de continuité professionnelle.

L'année 2012 verra le lancement du schéma régional de développement touristique, et de la stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique territoriale (SCORAN).

2012 sera également l'année de mise en place du Fonds régional d'épargne citoyen (FREC) pour aider au développement et renforcer en fonds propres les TPE et PME créant de la valeur et de l'emploi.

Chaque citoyen pourra apporter sa pierre à l'édifice, en participant financièrement à ce fonds aux côtés d'autres concours financiers, en particulier bancaires, mais aussi d'aides, de prêts et de subventions auxquels l'entreprise peut être éligible.

2012 sera aussi l'année du développement et du soutien à la délégation au développement de l'économie responsable.

Enfin, l'élaboration d'un nouveau Schéma régional de développement durable pour l'emploi (SR2DE) sera finalisée en 2012. Ce schéma intègrera notamment les grands principes de la Stratégie régionale de l'innovation.

Poursuivre notre effort en faveur de l'éducation, de la culture et du sport

185 000 élèves seront accueillis en 2012 dans les 181 lycées régionaux et dans les 118 établissements privés sous contrat d'association avec l'Etat.

Depuis 1998, nous assurons un effort continu pour leur offrir les meilleures conditions d'accueil. Cette action qui se poursuivra en 2012 sera notamment marquée par la livraison de deux lycées neufs (La Fourragère à Marseille et DRAP).

La Région continuera également à tout mettre en œuvre pour permettre l'égalité des chances et un véritable choix d'orientation (gratuité des manuels scolaires, aide à l'acquisition des premiers équipements en lycée professionnel et de protections individuelles, soutien aux actions d'amélioration de la vie lycéenne et apprentie).

Pour aider les familles les plus en difficultés, une tarification sociale des services de restauration sera mise en place en 2012. La Région va engager une réflexion pour élargir ce dispositif, qui concerne actuellement les élèves boursiers, aux élèves dont les familles bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire.

Pour ceux qui choisissent de s'orienter vers la filière sanitaire et sociale, la Région augmentera encore en 2012 le nombre de postes d'infirmiers et d'aides-soignantes disponibles. Symbole de cette volonté, la livraison fin 2012 du nouvel Institut de formation des soins infirmiers en Avignon, destiné à accueillir plus de 500 étudiants, sera une première mise en service, en France, d'un équipement neuf dans ce domaine.

La Région poursuivra également son engagement en faveur de la création artistique et de la démocratisation de l'accès à la culture. La finalisation de la participation de la Région à Marseille Provence 2013 en sera une des illustrations (achèvement des chantiers du CeReM et du FRAC).

Enfin, dans le domaine du sport, la Région, au cours de cette année olympique, renforcera son soutien au mouvement sportif régional et favorisera les initiatives qui promeuvent les activités physiques et sportives, pour qu'elles soient vecteurs d'éducation et de renforcement du lien social.

Rester le premier aménageur du territoire régional

Notre Région maintiendra en 2012, malgré les difficultés, son statut de premier donneur d'ordre public.

En effet, l'une des caractéristiques des interventions de la Région réside dans leur effet multiplicateur. Lorsque la Région octroie un euro dans le cadre d'opérations partenariales, ce sont plus de quatre euros et demi injectés dans l'économie régionale.

L'importance du rôle de la Région dans ce domaine a conduit l'exécutif à mettre en œuvre un programme pluriannuel d'investissement ; celui-ci permet de donner de la visibilité à son intervention et son adaptation annuelle permettra aux partenaires de la Région d'avoir une connaissance claire de ses engagements et de leurs évolutions.

Investissement régional BP 2011 - BP 2012

	Autorisations de programme		Crédits de paiement d'investissement	
	BP 2011	**BP 2012**	**BP 2011**	**BP 2012**
Budget principal	551,2 M€	499,5 M€	558,4 M€	569,6 M€
Budget annexe "Chemins de fer de Provence"	15,7 M€	17,6 M€	41,8 M€	21,1 M€
Budget annexe "Aéroport d'Avignon"	4,0 M€	4,6 M€	6,7 M€	8,6 M€
Total	**570,9 M€**	**521,8 M€**	**606,9 M€**	**599,3 M€**

Avec près de 600 M€ de dépenses d'investissement, dont la moitié relevant de cofinancements avec l'Etat (contrat de projets, PDMI), les grands établissements publics nationaux ou les collectivités locales, le budget 2012 devrait permettre de mobiliser 1,6 milliard d'euros au moins pour réaliser de grands équipements (infrastructures ferroviaires, hydraulique, universités, lycées…), contribuer à l'amélioration du cadre de vie des habitants de la Région (réhabilitation thermique des logements, opérations exemplaires d'aménagement dans les territoires sinistrés le long du Rhône) accompagner des programmes de recherche dans le domaine agricole et de la forêt.

Grâce à la poursuite de cette action d'une envergure exceptionnelle, nous accompagnerons nos concitoyens dans tous les domaines de leur vie quotidienne.

C'est d'abord le cas pour ce qui est des transports ferroviaires. Tout en poursuivant nos efforts sur les grandes opérations d'infrastructure (Marseille-Aubagne, Avignon-Carpentras, Antibes-Cagnes-sur-Mer …), nous améliorerons encore l'offre de services pour les habitants de notre région. La réforme des tarifs ferroviaires (dont la carte ZOU, lancée en 2011 et qui connaît un succès foudroyant, est la mesure emblématique) permettra au train d'être une alternative en matière de transports.

La solidarité avec les populations en difficulté, la prévention et la lutte contre la délinquance, l'accès aux soins font partie des objectifs que la Région continuera de développer dans le cadre de politiques dites « volontaristes », mais qui sont indissociables d'un projet de défense de notre modèle social.

Dans ce contexte, le logement est une priorité immédiate qui concentre les exigences d'une solidarité envers les plus démunis et les valeurs portées par

la collectivité. Afin de garantir un habitat social, qui soit durable et de qualité, la Région mettra en place un plan pluriannuel de réhabilitation énergétique. De plus, pour les collectivités respectant les obligations fixées dans le cadre de la loi SRU en termes de logements sociaux, une bonification des subventions sera appliquée.

De même, la politique régionale des villes constitue un élément fondamental de notre intervention qui cible là encore les publics et territoires prioritaires en portant les valeurs de la non-discrimination, de l'égalité des chances et de l'accès au droit.

Nous n'oublierons pas, par ailleurs, le monde agricole, qui reste le principal élément de mise en valeur du territoire. Dans ce secteur, la Région cherchera en particulier à structurer des circuits courts de commercialisation et à développer une marque régionale.

Définir une stratégie régionale en réinventant la démocratie de proximité

Près d'une vingtaine de démarches stratégiques et prospectives trouveront leur aboutissement en 2012, qu'il s'agisse du schéma des schémas, le schéma régional de développement durable du territoire (SRADDT) – « notre région à 2030 », le SR2DE ou les démarches plus sectorielles telles que celles élaborées conjointement avec l'Etat : schéma régional climat-air-énergie (SRCAE), schéma régional de cohérence écologique (SRCE), ou volontairement : stratégies régionales de la biodiversité, de la mer et du littoral ou du massif alpin.

Le dialogue social, l'écoute et le débat citoyen nous permettront de les mettre au point en cohérence avec les attentes des habitants, des acteurs associatifs et syndicaux de notre région. Plus largement, nous poursuivons le dialogue permanent et direct avec les citoyens sur les grandes politiques de la Région. Expression de cette préoccupation constante, des états généraux continueront d'être le rendez-vous privilégié pour maintenir ce dialogue.

Le partenariat avec les structures que nous subventionnons sera amélioré dans le cadre d'informations ciblées et précises sur nos cadres d'intervention.

Après avoir voté le contrat social de mandature, la richesse humaine des agents régionaux sera valorisée à travers une animation plus formatrice et moins hiérarchique.

En outre, des initiatives spécifiques interviendront comme l'organisation des assises territoriales de l'habitat et du foncier, des assises de la culture, les rencontres de la vie associative, les assises de la réindustrialisation ou l'organisation d'ateliers des territoires.

L'année 2012 verra la finalisation de la charte régionale de la démocratie de proximité et de lancement des états généraux de l'eau. Ces derniers devraient se dérouler avant le Forum mondial de l'eau qui aura lieu à Marseille en mars 2012, cela afin que les débats organisés puissent

constituer le socle d'une contribution régionale citoyenne au Forum mondial et au Forum alternatif.

2012 devrait être l'année de la recomposition des territoires dans le cadre des schémas départementaux de coopération intercommunale et du maintien des solidarités au travers de la mise en œuvre des contrats de territoire avec les Pays, les agglomérations et le Parcs naturels régionaux. En outre, l'année 2012 verra la création de 2 nouveau parcs naturels régionaux (Baronnies, Préalpes d'Azur), 2 parcs étant en projet (Ventoux et Sainte Baume).

Cette recomposition territoriale sera l'occasion de mieux structurer les aides accordées à ces territoires, dans le cadre d'une politique d'aménagement au service d'un projet de territoire co-construit avec les habitants, et répondant à leurs besoins dans une approche plus sobre, équitable et mutualisée.

Amplifier la culture du développement soutenable pour répondre aux enjeux du dérèglement climatique

La crise qui bouleverse notre société n'est pas que financière, économique et sociale. Elle est aussi climatique, écologique, alimentaire et énergétique. La Région entend participer à la sauvegarde de la biodiversité et des paysages, et contribuer à l'indispensable évolution des comportements collectifs et individuels pour mieux préserver l'environnement, notamment sous l'angle de la bio conditionnalité des aides comme il a été décidé lors du sommet de Nagoya en octobre 2010.

Ainsi, en 2012, la Région amplifiera sa politique en faveur d'un développement équilibré, tout particulièrement en l'inscrivant dans les grands enjeux de changements climatiques qui imposent de poursuivre à la fois une stratégie résolue d'atténuation et d'adaptation, qui doit nous permettre de poursuivre nos politiques publiques au travers du prisme du développement soutenable, et qui trouvera écho dans le plan régional climat énergie.

La problématique de l'énergie, aussi bien en matière de maîtrise de la demande que de soutien aux énergies renouvelables, occupe une place centrale dans la politique régionale du développement soutenable.

Dans la continuité de la démarche AGIR pour l'énergie 2007-2010, la Région s'engage à travers AGIR+ pour l'énergie et la planète dans de nouvelles orientations, et élargit ainsi son champ d'intervention auprès de l'ensemble des acteurs du territoire et du grand public.

La Région entend participer à la bonne préservation de la biodiversité, des milieux naturels et aquatiques et des paysages, et contribuer à l'indispensable évolution des comportements individuels et collectifs pour mieux préserver l'environnement.

La diffusion des bonnes pratiques d'une éco-citoyenneté, avec l'Agenda 21 ou un exercice de notation environnementale de la collectivité, constituent également la trame de cette démarche exemplaire et éco-responsable.

Un contexte de préparation du BP 2012 exceptionnellement complexe

Le contexte dans lequel les régions préparent le BP 2012 est rendu très difficile, complexe et incertain du fait de la conjonction de plusieurs phénomènes :

- la crise financière : il est de plus en plus probable que cette crise, née de la défiance vis-à-vis des dettes souveraines et des incertitudes sur les perspectives de croissance aux USA et en Europe, débouchera sur une nouvelle récession des économies occidentales. La situation de la zone euro est particulièrement inquiétante, la crise de la dette menaçant désormais l'Italie ;

- la situation très dégradée des finances publiques en France, et notamment des finances de l'Etat, qui a conduit le gouvernement à annoncer, en cours d'examen du projet de loi de finances 2012, des mesures d'économie supplémentaires, dont une ponction de 200 M€ sur les dotations aux collectivités, mettant fin au gel des concours de l'Etat décidé en 2010 ;

- les conséquences de la réforme de la fiscalité locale, particulièrement pénalisantes pour les régions : après une année 2011 caractérisée par la stagnation du produit de la fiscalité directe, les Régions ne bénéficieront en 2012 que du dynamisme de la CVAE, les autres recettes étant soit peu dynamiques (fiscalité indirecte), soit figées ou en baisse (dotations) ;

- la crise du financement bancaire : les collectivités françaises sont aujourd'hui dans l'impossibilité de trouver des financements auprès des banques, sinon à des niveaux insuffisants et à des conditions très médiocres. Cette situation nécessite de trouver des alternatives au financement bancaire classique, alors même que le marché obligataire européen est actuellement bloqué, sous l'effet de la crise financière.

Pourtant, le budget primitif 2012 doit donner un signal d'espoir à toute notre région, comme l'a été le plan pluriannuel d'investissement que nous avons adopté en juin 2012.

Première partie

Présentation générale du budget primitif 2012 (budget principal)

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

I- Equilibre budgétaire et soldes intermédiaires de gestion

Le budget primitif 2012 s'équilibre en recettes et en dépenses à 4,371 milliards d'euros.

Hors mouvements d'ordre et inscriptions relatives à la dette équilibrées en recettes et en dépenses, le BP 2012 s'élève à **1,972 milliard d'euros**, en légère hausse par rapport au BP 2011.

	BP 2011 budget principal	**BP 2012 budget principal**
Budget total	4 497 933 577 €	4 371 712 189 €
Mouvemements réels	3 229 984 293 €	3 048 453 578 €
Après retraitement	**1 951 984 293 €**	**1 972 453 578 €**

Les **recettes réelles de fonctionnement** s'élèvent à 1,648 milliard d'euros, soit une augmentation de 4,6 % par rapport au BP 2011.

Ces recettes de fonctionnement comprennent une recette nouvelle : la « TIC Grenelle », dont le produit prévisionnel s'établit à 47,6 M€. Cette recette est exclusivement destinée, de par la loi[1], à financer certaines dépenses d'investissement.

Hors produits de la TIC « Grenelle » et des swaps, les recettes réelles de fonctionnement progressent de 1,9 %.

Les **dépenses réelles de fonctionnement** s'élèvent à 1,322 milliard d'euros, en hausse de 1,9 % par rapport au BP 2011 (24,9 M€). Hors swaps, la progression des dépenses est de 2,4 %.

L'épargne brute[2] non retraitée de la TIC Grenelle progresse de 48,7 M€ et atteint **334,1 millions d'euros.**

Après retraitement du produit de la majoration « Grenelle » de la TIC, le montant de l'épargne brute s'établit à 286,5 M€, soit une augmentation de 1,1 M€.

Le **taux d'épargne brute** (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) s'établit à **20,3 %**, contre 18,1 % au BP 2011. Après

[1] Majoration de la TIC autorisée dans le cadre de la loi relative au Grenelle sur l'environnement, cf. infra.

[2] L'épargne brute correspond à la différence entre recettes réelles de fonctionnement (hors chapitre 77 - produits exceptionnels et chapitre 78 - reprise sur provision) et dépenses réelles de fonctionnement (hors chapitre 67 - charges exceptionnelles - et chapitre 68 - provision).

retraitement de la majoration «Grenelle », le taux d'épargne s'établit à 17,9 %.

L'épargne nette atteint 245,2 M€, contre 188,8 M€ au BP 2011.

Les recettes d'investissement se maintiennent à **87,2 millions d'euros** (87,1 M€ au BP 2011).

Les dépenses d'investissement hors remboursement de la dette s'élèvent à **569,6 millions d'euros**, contre 558,5 millions d'euros au BP 2011.

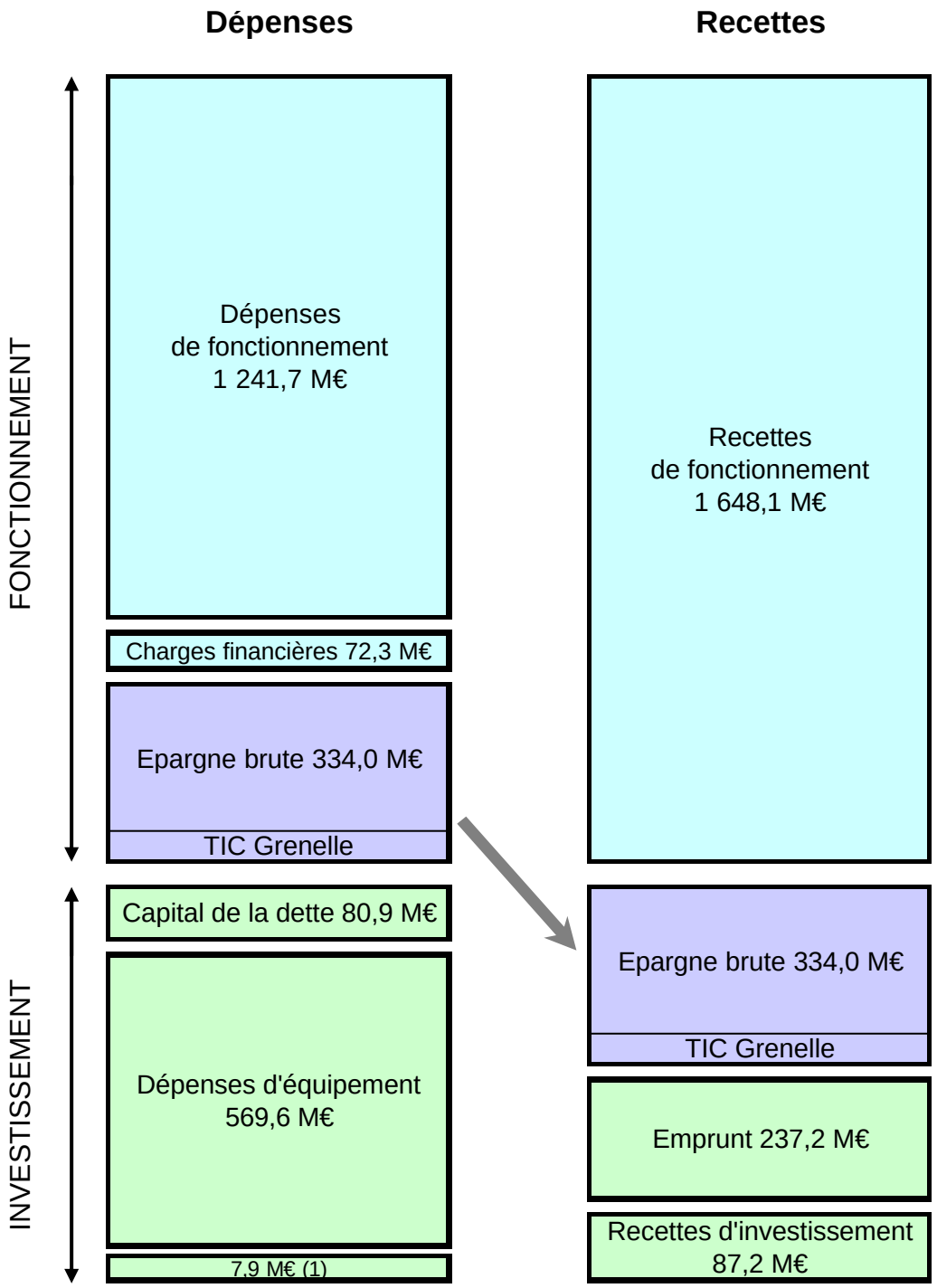
Afin de financer ces dépenses d'investissement, le BP 2012 prévoit un **recours à l'emprunt** à hauteur de **237,2 millions d'euros**, contre 289,3 M€ au BP 2011.

BP 2012 – soldes intermédiaires de gestion

en millions d'euros	**BP 2011**	**BP 2012**	**Evolution**
1 - Produits de gestion	1 553,5	1 630,6	5,0%
2 - Charges de gestion	1 216,4	1 241,7	2,1%
3 - Epargne de gestion (1-2)	**337,2**	**388,9**	**15,3%**
4 - Charges financières	73,9	72,3	
5 - Produits financiers	22,0	17,5	
6 - Epargne brute (3-4+5)	**285,3**	**334,1**	**17,1%**
Epargne brute hors TIC Grenelle	285,3	286,5	0,4%
Taux d'épargne brute	**18,1%**	**20,3%**	**11,9%**
Taux d'épargne brute hors TIC Grenelle	18,1%	17,9%	

Les dépenses d'investissement (hors dette) ont donc été financées à hauteur de 41,6 % par l'emprunt, 15,3 % par les recettes d'investissement et 43,1 % par l'autofinancement (contre respectivement 51,8 %, 15,6 % et 32,4 % au BP 2011).

Budget principal - BP 2012 - schéma de l'équilibre financier



hors inscriptions liées à la dette et équilibrées en recettes et en dépenses

(1) Charges exceptionnelles (7,9 M€)

Le budget primitif 2012 prévoit des recettes totales (fonctionnement et investissement hors emprunt) en hausse de 4,7 % (soit +77,1 millions d'euros)[1].

Cette augmentation des recettes s'explique principalement par la majoration « Grenelle » de la TIC (+47,6 M€), par l'effet en année pleine de la hausse des tarifs de cartes crises décidée en 2011 (+12 M€ de BP à BP) et par la recette prévue au titre du contrat d'objectifs et de moyens « deuxième génération » (+8 M€).

Le BP 2012 prévoit également une progression des recettes perçues au titre de la CVAE (+5,1 M€) et de la contribution au développement de l'apprentissage (+1,5 M€), ainsi qu'un réajustement du produit fiscal 2010 - et donc des montants 2012 de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle et de la garantie individuelle des ressources (+4,9 M€).

En revanche, les dotations de l'Etat diminuent, ainsi que le produit de la TIC hors modulation Grenelle.

Hors TIC Grenelle et recettes de swaps, les recettes de fonctionnement progressent de 1,9 %.

Les recettes d'investissement progressent de 0,1 % : 87,2 M€, contre 87,1 M€ au BP 2011.

2.1 Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement prévues au BP 2012 atteignent **1 648,1 millions d'euros**, et se répartissent de la façon suivante[2] :

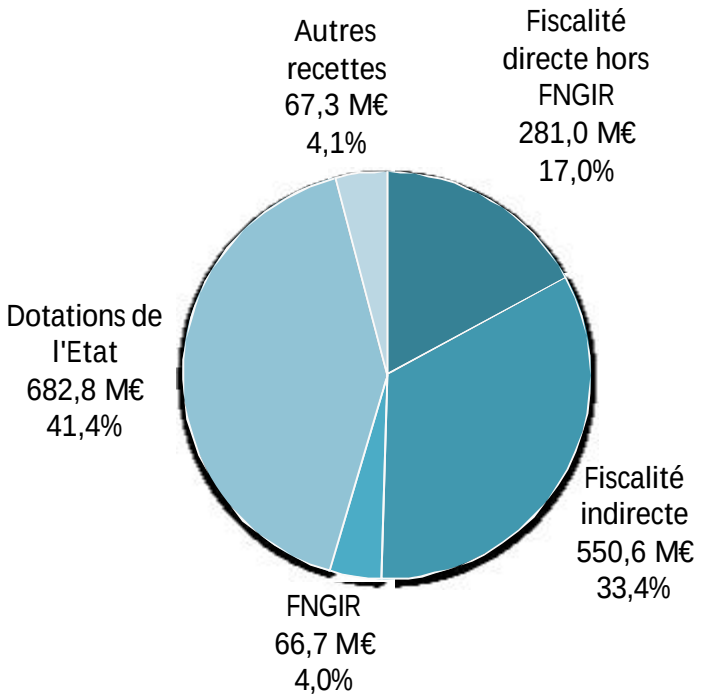
- Recettes fiscales directes hors FNGIR : 281,0 M€ soit 17,0 % des recettes réelles de fonctionnement ;
- Garantie individuelle de ressources : 66,7 M€ soit 4,0 % des recettes ;
- Recettes fiscales indirectes : 550,6 M€ soit 33,4 % des recettes ;
- Dotations de l'Etat : 682,8 M€ soit 41,4 % des recettes ;

[1] Montant hors recettes de swaps : les opérations de swaps menées dans le cadre de la gestion active de la dette (cf. infra) se traduisent par des recettes et des dépenses, seul le solde étant significatif. Il est donc préférable de retraiter les recettes de swaps dans une comparaison de BP à BP.

[2] Ces chiffres prennent en compte la notification de la direction générale des finances publiques en date du 3 novembre 2011, et relative aux montants 2011 de la CVAE, des IFER, de la DCRTP et du FNGIR.

- Recettes diverses (dont produits financiers) : 67,3 M€ (4,1 % des recettes).

BP 2012 – Recettes de fonctionnement



2.1.1 Les recettes fiscales

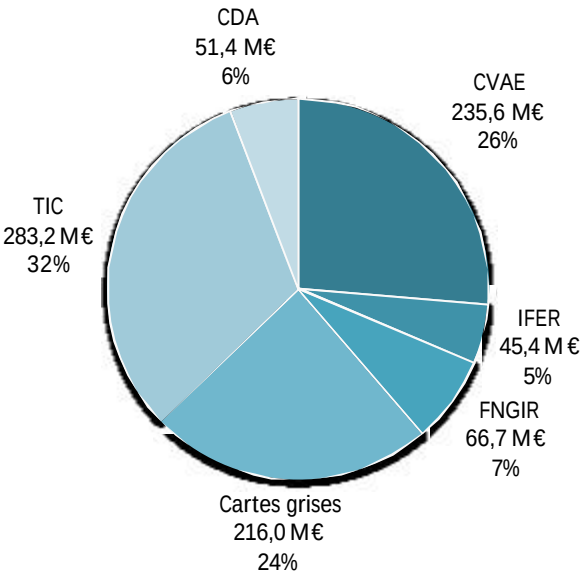
Le montant attendu des recettes fiscales directes et indirectes pour 2012, incluant la garantie individuelle de ressources, est estimé **à 898,2 millions d'euros.**

	BP 2011	Montant notifié	BP 2012	Evol. BP 2012 / notifié	Evol. BP 2012 / BP 2011
CVAE	209,4 M€	230,6 M€	235,6 M€	2,2%	
IFER matériel ferroviaire	11,9 M€	12,2 M€	12,2 M€	0,0%	
IFER répartiteurs principaux	32,2 M€	33,1 M€	33,1 M€	0,0%	
FNGIR	72,0 M€	66,7 M€	66,7 M€	0,0%	
Sous total fiscalité directe	**325,5 M€**	**342,6 M€**	**347,7 M€**	**1,5%**	
Cartes grises	204,0 M€		216,0 M€		5,9%
TIC compensation	184,2 M€		184,3 M€		0,0%
TIC Modulation régionale	54,9 M€		51,3 M€		-6,6%
TIC Majoration Grenelle	0,0 M€		47,6 M€		-
CDA	49,9 M€		51,4 M€		3,0%
Sous total fiscalité indirecte	**493,0 M€**		**550,6 M€**		**11,7%**
Total fiscalité	**818,5 M€**		**898,2 M€**		

Les recettes fiscales directes augmentent de 1,5 % par rapport au montant notifié[1], grâce à la CVAE qui devrait progresser de 2,2 % (cf. infra).

Les recettes fiscales indirectes progressent de 11,7 %, essentiellement grâce aux cartes grises et la modulation « Grenelle » de la TIC.

BP 2012 – Recettes fiscales



A- Les recettes fiscales directes

La réforme de la fiscalité locale a profondément modifié les recettes des régions.

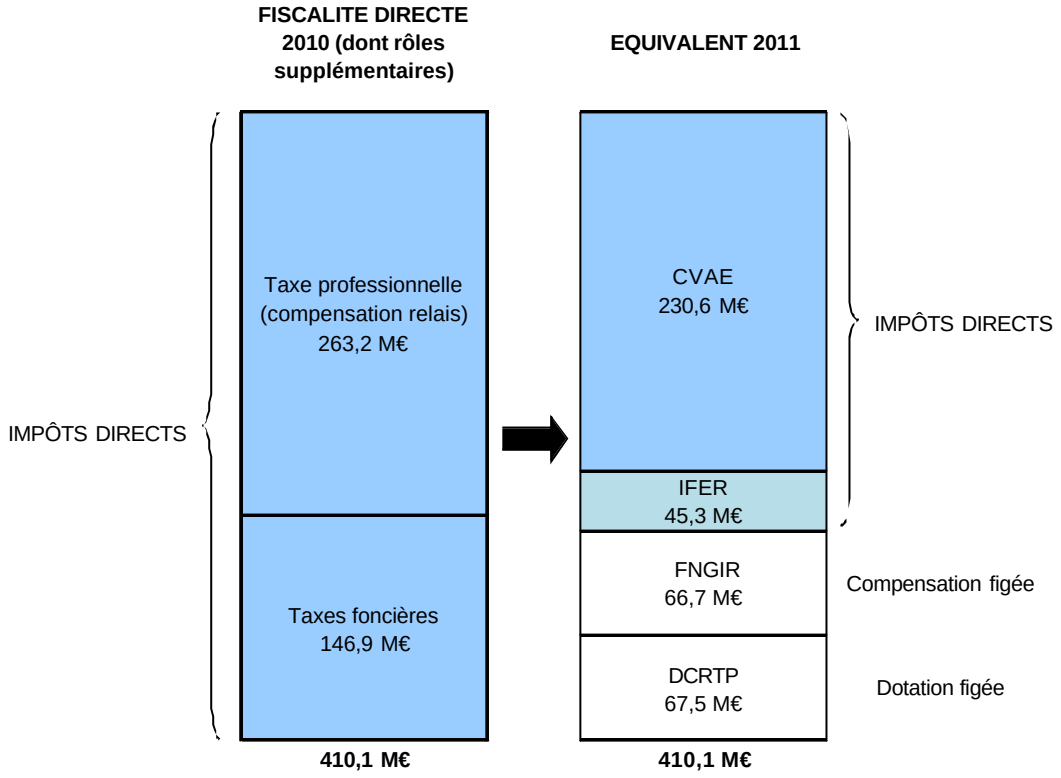
Comme le montre le graphique ci-après, la taxe professionnelle et les taxes foncières ont été remplacées par un panier de recettes nettement moins dynamique, puisque constitué pour plus de 40 % par des dotations figées (FNGIR, DCRTP) ou des recettes non dynamiques (IFER).

Seul le produit de la CVAE est susceptible de progresser dans les années qui viennent, mais cette recette est très sensible à la conjoncture économique et aux résultats dégagés par les entreprises.

Au total, les Régions ne bénéficient plus que d'une autonomie fiscale résiduelle (seuls les tarifs de la carte grise sont désormais modulables), tandis que les dotations de l'Etat représentent désormais plus de 40 % de leurs recettes de fonctionnement.

[1] La comparaison des recettes fiscales de BP à BP n'est pas pertinente, les montants prévus au BP 2011 ayant été révisés à la hausse par la direction générale des finances publiques, avec pour contrepartie une diminution de la DCRTP.

Les recettes régionales avant et après la réforme de la taxe professionnelle



Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

- **La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)**

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est un des deux volets, avec la cotisation foncière des entreprises (CFE), de la contribution économique territoriale (CET) acquittée par les entreprises en remplacement de la taxe professionnelle.

Alors que la cotisation foncière des entreprises (CFE) n'est perçue que par l'échelon communal, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises est perçue par les trois niveaux de collectivités, selon la clé de répartition suivante : 26,5 % pour les communes et EPCI, 48,5 % pour les départements, 25 % pour les régions.

LA CVAE est due par les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 152 500 €. Le montant brut de la cotisation est égal à **1,5 %** (taux unique national) de la valeur ajoutée dégagée par l'entreprise[1], plafonnée selon les cas à 80 % ou 85 % du chiffre d'affaires[2].

[1] Il s'agit de la valeur ajoutée fiscale, qui correspond schématiquement à la différence entre le chiffre d'affaire de l'entreprise et ses achats de matières premières, équipements et services extérieurs.

[2] Plafonnement à 80 % du chiffre d'affaires de l'entreprise lorsque celui-ci est inférieur ou égal à 7,6 millions d'euros / à 85 % lorsque celui-ci est supérieur à 7,6 millions d'euros.

Les entreprises bénéficient de dégrèvements[1], dont le coût est pris en charge par l'Etat.

Selon les chiffres transmis par la Direction générale des finances publiques, le produit de la CVAE perçue par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur atteindrait **230,6 millions d'euros** en 2011.

En 2012, les régions bénéficieront :

- du solde de la CVAE 2010 versé par les entreprises à l'Etat en 2011,
- des 2 acomptes de 50 % de la CVAE 2011 versés par les entreprises à l'Etat en 2011 au titre de la valeur ajoutée dégagée en 2010.

Sur la base de la progression de la valeur ajoutée constatée au niveau national en 2010[2], année de reprise économique, le produit de la CVAE reversé à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pourrait atteindre **235,7 millions d'euros en 2012**, en hausse de 2,2 % par rapport au montant notifié pour 2011.

- **L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux - IFER**

L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, mise en place suite à la disparition de la taxe professionnelle, s'applique aux grandes entreprises de réseaux des secteurs de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications (France Télécom, SNCF, EDF, etc.).

Parmi les neuf catégories d'installations et d'équipements concernées, les régions bénéficieront de l'IFER s'appliquant au **matériel roulant utilisé pour les transports de voyageurs** et aux **répartiteurs principaux (centraux téléphoniques) :**

- IFER sur les répartiteurs principaux : le montant de l'imposition de chaque répartiteur principal (centraux téléphoniques) est fonction du nombre de lignes en service au 1er janvier de l'année d'imposition[3].

Selon les chiffres provisoires transmis par la Direction générale des finances publiques, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur percevra **33,1 M€** au titre de l'IFER sur les répartiteurs principaux en 2011.

- IFER sur le matériel roulant ferroviaire utilisé pour des opérations de transport de voyageurs : le montant de l'imposition est fonction de la catégorie du matériel concerné (ex. : 30 000 € pour une locomotive diesel, 20 000 € pour une locomotive électrique, 4 800 € pour une remorque, etc.).

[1] Ainsi, le dégrèvement est total en-deçà de 500 000 € de chiffre d'affaires (mais cotisation minimale de 250 €), puis diminue progressivement jusqu'à 50 M€ de CA. Par ailleurs, un dégrèvement forfaitaire de 1000 euros est accordé aux entreprises dont le CA est inférieur à 2 M€.

[2] Le PIB national à prix courants aurait progressé de 2,3% en 2010, la valeur ajoutée des entreprises de 2,2 % après un recul de 3,0 % en 2009 (source : INSEE, Les comptes de la Nation en 2010, mai 2011).

[3] 2,40 € par ligne en service / 6 350 € par unité de raccordement d'abonnés / 70 € par carte d'abonnés.

Le produit de cette taxe est réparti entre les différentes régions sur la base des réservations de sillons-kilomètres effectuées auprès de Réseau ferré de France.

Selon les chiffres provisoires de la DGFP, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur percevrait **12,2 M€** au titre de l'IFER sur le matériel ferroviaire roulant en 2011.

Compte-tenu de leurs bases peu évolutives, le produit 2012 des deux IFER perçues par la Région devrait être équivalent au produit 2011, soit **45,3 millions d'euros.**

- **La garantie individuelle de ressources - GIR**

Afin de compenser individuellement les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale, un fonds national de garantie des ressources (FNGIR) a été mis en place pour chaque catégorie de collectivités.

A compter de 2011, au sein de chaque catégorie, les ressources fiscales des collectivités « gagnantes » (la région Île-de-France pour l'échelon régional) sont donc diminuées d'un prélèvement au profit de ce fonds, celles des collectivités « perdantes » augmentées d'un reversement de ce même fond.

Les régions doivent comptabiliser ce reversement comme une recette fiscale, c'est-à-dire comme une ressource propre contribuant à leur autonomie financière au sens de l'article 72-2 de la Constitution, alors même que les montants versés ou perçus dans le cadre du FNGIR seront ensuite figés à leur valeur 2011.

Sur la base de la dernière notification de la direction générale des finances publiques (novembre 2011), la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur percevra donc **66,7 millions d'euros** au titre du FNGIR en 2012.

B. Les recettes fiscales indirectes

Les recettes fiscales indirectes (taxe sur les cartes grises, taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers - TIC, contribution au développement de l'apprentissage - CDA) représentent 62,0 % du produit fiscal 2012.

Ces recettes augmentent de 11,7 % de BP à BP, du fait notamment de la progression du produit des cartes grises (effet « année pleine » de la hausse décidée en 2012), de la majoration « Grenelle » de la TIC, et dans une moindre mesure de l'augmentation attendue du produit de la contribution au développement de l'apprentissage.

- **la taxe sur les cartes grises**

La taxe sur les cartes grises est exigible sur les certificats d'immatriculation des véhicules délivrés dans le ressort territorial de la région.

Le taux unitaire par cheval-vapeur est fixé par le conseil régional[1]. Il s'établit à 51,20 € depuis le 14 mars 2011

Le produit de la taxe sur les cartes grises dépend donc du taux unitaire voté par le conseil régional et de l'évolution des ventes de véhicules neufs et d'occasion (quantité et puissance fiscale des véhicules vendus).

En 2011, compte-tenu du maintien des ventes de véhicules neufs (+0,4 % au 31 octobre) et de la faible progression des ventes de véhicule d'occasions (+1,3 % au 30 septembre), les recettes de cartes grises devraient atteindre **208 M€** en fin d'exercice, contre 204 M€ prévus au BP 2011.

En 2012, les perspectives de croissance et de consommation ne permettent pas d'envisager une progression globale des ventes de véhicules.

Toutefois, pour un même volume d'immatriculation, le produit des cartes grises devrait augmenter de 8,0 M€ de BP à BP, du fait de l'effet en année pleine des décisions appliquées à compter du 14 mars 2011 (augmentation du tarif des cartes grises et fin de l'exonération des véhicules « propres »).

Les recettes de cartes grises pourraient donc atteindre **216,0 millions d'euros**, contre 204 M€ prévus au BP 2011.

- **la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers – TIC (ex-TIPP)**

Le produit de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers (TIC) perçu par la Région est destiné au financement des transferts de compétences prévus par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales.

Le montant du droit à compensation correspond aux montants que l'Etat consacrait aux missions transférées, et prend en compte les réévaluations et ajustements successifs proposés par la Commission consultative d'évaluation des charges (CCEC).

En outre, la loi prévoit qu'une partie des tarifs de TIC attribués aux régions peut faire l'objet d'une modulation décidée par l'Assemblée régionale.

Pour 2012, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a décidé de maintenir la modulation au niveau de 2011, soit 1,77 centime par litre de supercarburant sans plomb et 1,15 centime par litre de gazole.

Par conséquent, en 2012, les recettes de la TIC évolueront en fonction du droit à compensation et du comportement des bases (variation de la consommation de carburants sur le territoire régional).

[1] Le montant de la taxe s'obtient donc en multipliant le montant du taux unitaire par la puissance fiscale du véhicule, sachant que le taux unitaire fixé par le conseil régional est diminué de moitié dans certains cas, notamment pour les véhicules de plus de 10 ans d'âge.

Les recettes de TIC liées à la compensation des transferts de compétences

Le droit à compensation pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est estimé de la façon suivante :

- **98,4 M€** au titre de la formation professionnelle (formation initiale des travailleurs sociaux / instituts de formation des professions paramédicales et de sages-femmes / aides aux étudiants de ces instituts / organisation du réseau des centres d'information sur la VAE / AFPA) ;

- **85,2 M€** au titre du transfert des personnels techniciens, ouvriers et de service des lycées et de l'inventaire général du patrimoine ;

- **7,9 M€** au titre du forfait d'externat (qui viennent abonder la dotation de fonctionnement versée aux lycées privés sous contrat d'association) ;

- Soit un total de 191,5 M€ de droit estimé à compensation, auquel est appliqué un abattement de 7,2 M€ correspondant au prélèvement sur les recettes de restauration et d'hébergement des lycées (ex-FARPI transféré aux régions), pour obtenir le montant de la TIC attribué au titre des transferts de compétence, soit **184,3 M€.**

Les recettes de TIC liées au dynamisme des bases et la modulation régionale

En 2012, la consommation de gazole pourrait progresser de 1 %, tandis que la consommation de supercarburant baisserait de 6 %.

Selon ces hypothèses, la recette au titre de la modulation régionale hors TIC Grenelle atteindrait 51,3 millions d'euros.

La majoration « Grenelle » de la TIC

La loi de finances pour 2010 a ouvert la possibilité pour les conseils régionaux de majorer la fraction de la taxe intérieure de consommation (TIC, ex-TIPP) sur le gazole et les supercarburants qu'ils perçoivent, dans le but de faciliter le financement de projets d'infrastructures de transport durable, ferroviaire ou fluvial, prévus par la loi du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

La loi de finances 2010 a ainsi inséré, dans le code des douanes, un article 265 A bis stipulant « que les conseils régionaux et l'assemblée de Corse peuvent majorer le tarif de la TIC applicable aux carburants vendus aux consommateurs finals sur leur territoire, dans la limite de 0,73 € par hectolitre pour les supercarburants (…) et de 1,35 € par hectolitre pour le gazole (…) ».

Par délibération 11-1302 du 21 octobre 2011, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a décidé d'appliquer cette majoration, afin de financer son programme d'investissement en matière d'infrastructures de transport durable.

Sur la base des hypothèses de consommation retenues pour 2012 (cf. supra), le produit de la majoration « Grenelle » de la TIC atteindrait **47,6 M€** en 2012

Au total, les recettes de TIC atteindraient **283,2 millions d'euros** en 2011, dont 184,3 M€ au titre de la compensation des transferts de compétence, 51,3 M€ au titre de la modulation régionale et 47,6 M€ au titre de la majoration Grenelle.

- **la contribution au développement de l'apprentissage**

Instituée au profit des régions par l'article 37 de la loi de finances pour 2005, la contribution au développement de l'apprentissage (CDA) est acquittée par toutes les personnes ou entreprises redevables de la taxe d'apprentissage. Son taux est fixé au niveau national (0,18 % depuis 2007).

Le produit de la CDA évolue donc, *mutadis mutandis*, au même rythme que la masse salariale de l'année n-1.

En 2011, la progression de la masse salariale devrait s'établir à 3 %[1], sous l'effet de la croissance de l'emploi dans le secteur privé et de la progression du salaire moyen par tête.

Le produit de la CDA pourrait donc atteindre **51,4 millions d'euros** en 2012.

2.1.2 Les concours financiers de l'Etat

Depuis de nombreuses années, les règles régissant l'évolution des concours de l'Etat aux collectivités locales ne cessent d'évoluer, dans un sens toujours plus défavorable aux collectivités.

La loi de finances pour 2012, en cours d'examen, ne devrait pas faire exception à la règle, puisqu'elle remet en cause le gel des concours de l'Etat aux collectivités locales institué un an plus tôt.

Ainsi, alors que le PLF 2012 prévoyait, dans sa version initiale, le maintien des concours aux collectivités, le gouvernement a décidé une ponction supplémentaire de 200 M€ (dont 13 M€ à la charge des régions).

Cette décision conduit au report de la réforme de la péréquation régionale de la DGF, qui ne peut plus désormais être financée dans les conditions initialement prévues.

[1] L'ACOSS prévoit ainsi sur une progression de 3,4 % de la masse salariale en 2011.

Au total, les dotations attribuées à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur diminueront de 0,6 M€ de BP à BP à périmètre constant (soit - 0,1 %).

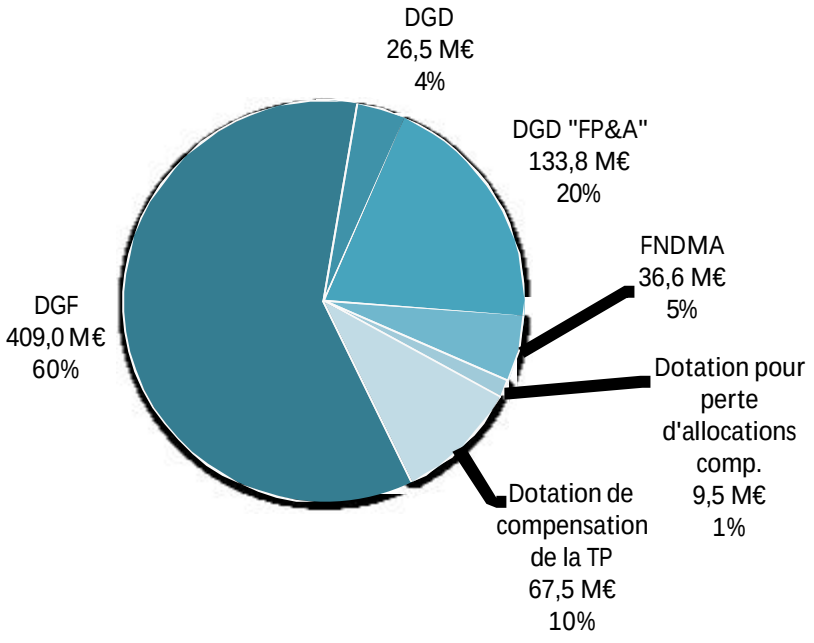
Seule progressera la recette prévue au titre du contrat d'objectifs et de moyens Etat-Région pour la période 2011-2015, ces contrats étant financés par des recettes particulières, et n'étant pas englobés dans l'enveloppe normée (cf. infra).

Budget régional - Dotations de fonctionnement de l'Etat 2011-2012

	Prévu ou notifié 2011	BP 2012	Evol.
Dotation globale de fonctionnement - DGF	409,0 M€	409,0 M€	0,0%
Dotation générale de décentralisation - DGD	26,2 M€	26,2 M€	0,0%
DGD Aéroports (1)	0,3 M€	0,3 M€	0,0%
DGD relative à la formation professionnelle et à l'apprentissage	133,8 M€	133,8 M€	0,0%
Dotation pour perte d'allocations compensatrices	10,0 M€	9,5 M€	-5,6%
Sous-total dotations "enveloppe normée"	**579,3 M€**	**578,7 M€**	**-0,1%**
FNDMA	16,0 M€	16,0 M€	0,0%
Contrat d'objectifs et de moyens (FNDMA - COM)	12,5 M€	20,6 M€	64,6%
Total général	**607,8 M€**	**615,3 M€**	**1,2%**
Dotations de compensation de la réforme de la TP	67,5 M€	67,5 M€	ns

(1) Recette partiellement inscrite sur le budget annexe "Aéroport d'Avignon"

BP 2012 – Dotations de fonctionnement de l'Etat



- **la dotation globale de fonctionnement (DGF)**

La DGF des régions comprend une dotation forfaitaire et une dotation de péréquation (qui concernait 11 régions en 2011, et à laquelle la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur n'est pas éligible).

En 2011, la loi de finances avait retenu une progression globale de la DGF de 0,6 %, mais cette augmentation n'avait pas bénéficié à l'échelon régional (le montant de la DGF des régions avait été simplement reconduit).

En outre, afin de ne pas remettre en cause la progression des dotations de péréquation, habituellement alimentée par la croissance de la DGF, le gouvernement avait décidé de diminuer le montant de la dotation forfaitaire de chaque région de 0,12 %, afin de pouvoir dégager 6 M€ supplémentaires pour la péréquation.

Pour 2012, le PLF 2012 dans sa version initiale prévoyait d'augmenter de 13 M€ la DGF des régions, afin de financer la péréquation de la DGF selon de nouvelles modalités, basées sur le calcul d'un « indicateur resserré de ressources fiscales ».

Au cours de la discussion budgétaire, un amendement du gouvernement a ramené à 0 % la progression de la DGF des régions. Toujours par amendement, la réforme de la péréquation des régions a ensuite été reportée d'un an, et le montant de la dotation forfaitaire 2011 de chaque région a été reconduit.

Le montant de la DGF attribué à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'établirait donc à **409,0 M€,** comme en 2011.

- **la dotation générale de décentralisation (DGD)**

En 2004, la DGD a été intégrée à 95 % dans la DGF. La DGD actuelle correspond aux 5 % restants, ainsi qu'à la compensation :

- du transfert de charges résultant de l'augmentation du barème des redevances des infrastructures ferroviaires ;

- du transfert des lycées à sections binationales intervenu en 2007 (le centre international de Valbonne pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur) ;

- du transfert des aérodromes civils intervenu en 2007 (soit, pour la Région, l'aéroport d'Avignon et les aérodromes de Berre-La-Fare, Château Arnoux Saint Auban et Mazet de Romanin).

En 2010 et 2011, le montant de cette dotation avait été simplement reconduit. La loi de finances 2012 maintient le gel de cette dotation.

Le montant de la DGD devrait donc atteindre **26,2 millions d'euros** en 2012, celui de la DGD Aéroports **0,340 M€** (recette en partie inscrite au budget annexe « Aéroport d'Avignon »).

- **la dotation générale de décentralisation « formation professionnelle »**

La dotation de décentralisation relative à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage (ou « DGD formation professionnelle »)

regroupe 5 dotations correspondant aux différentes étapes du transfert de compétences en matière de formation professionnelle et d'apprentissage, initié par la loi n°83-8 du 7 janvier 1983.

Cette dotation intègre par ailleurs, depuis 2010, une compensation supplémentaire de 1,074 millions d'euros au titre du droit à compensation des charges afférentes aux personnels chargés de la formation professionnelle continue des jeunes de moins de 26 ans (loi du 7 janvier 1983) [1].

Pour 2012, la loi de finances prévoit, comme en 2011, une simple reconduction de cette dotation, dont le montant atteindra donc **133,8 millions d'euros.**

- **le financement national du développement et de la modernisation de l'apprentissage - FNDMA**

La loi de finances rectificative pour 2011 a remplacé le « Fonds national de développement et de modernisation de l'apprentissage », créé par la loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005, par un compte d'affectation spécial (CAS), sous l'intitulé « Financement national du développement et de la modernisation de l'apprentissage »[2], le sigle restant identique (FNDMA).

Ce « CAS FNDMA », alimenté par une partie des recettes de la taxe d'apprentissage et de la contribution supplémentaire à l'apprentissage, permet notamment à l'Etat de financer le programme « péréquation entre régions des ressources de la taxe d'apprentissage » et le programme « contractualisation pour le développement et la modernisation de l'apprentissage » :

- le premier programme alimente les fonds régionaux de l'apprentissage et de la formation, sur la base notamment, pour chaque région, du nombre d'apprentis inscrits et la taxe d'apprentissage collectée, dans une logique de péréquation interrégionale.

 La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a reçu 16,0 M€ à ce titre en 2010. Le montant définitif du FNDMA « péréquation » 2011 ne sera connu qu'en décembre 2011.

 Pour 2012, il est proposé de reconduire le montant prévu au BP 2011, soit 16,0 M€.

[1] Arrêté du 5 novembre 2009.

[2] En application de l'article 21 de la LOLF, un compte d'affectation spéciale retrace «des opérations budgétaires au moyen de recettes particulières qui sont, par nature, en relation directe avec les dépenses concernées ». Il s'agit donc de mieux identifier les recettes et les dépenses afférentes à une politique publique. Jusqu'à présent, les fonds versés aux régions par le FNDMA au titre des COM n'apparaissaient pas dans le budget de l'Etat.

- les ressources du 2e programme sont réparties entre les régions en fonction des engagements financiers pris par l'Etat dans le cadre des contrats d'objectifs et de moyens (COM).

 Pour la période 2011-2015, la recette prévue dans le cadre du nouveau contrat d'objectifs et de moyens est de 20,5 M€ par an (contre 12,5 M€ pour la période 2005-2010).

La recette perçue au titre du FNDMA 1ère et 2e programmes atteindrait donc **36,5 millions d'euros** en 2012.

- **La dotation pour pertes d'allocations compensatrices**

Jusqu'en 2010, la Région bénéficiait de plusieurs « allocations compensatrices » destinées à compenser les exonérations de fiscalité directe locale décidées par l'Etat, que ce soit en matière de taxe professionnelle (dotation de compensation de la taxe professionnelle – DCTP), de taxes foncières ou de taxe d'habitation (relatives aux personnes de condition modeste, aux zones franches urbaines, aux ZUS, etc.).

En 2011, la réforme de la taxe professionnelle, et les transferts de fiscalité entre niveaux de collectivités qui en découlent, ont conduit l'Etat à créer, pour les régions et les départements, une «dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale », qui se substitue aux différentes allocations compensatrices.

Cette dotation continue cependant de jouer le rôle de variable d'ajustement de l'enveloppe normée : la LFI 2012 prévoit ainsi une minoration de 14,5 % de certaines de ses composantes (soit -0,6 M€), après une baisse de 7,4 % en 2011 (-0,3 M€).

Le montant de la dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale atteindrait donc **9,4 millions d'euros en 2012**.

- **La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)**

Depuis 2011, une dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, financée par l'Etat, est attribuée aux collectivités perdantes de la réforme.

Cette dotation a pour but de compenser les pertes de recettes subies globalement par chaque niveau de collectivités territoriales suite à la réforme.

Au-delà de 2011, le montant de la DCRTP est figé à sa valeur initiale[1].

[1] Après attribution de cette dotation, il subsiste, au sein de chaque catégorie de collectivités, des collectivités perdantes ou gagnantes, en raison notamment des effets de la redistribution des ressources. La correction de ces déséquilibres relève d'une compensation entre collectivités, objectif du FNGIR (cf. supra).

Sur la base de la dernière notification de la direction générale des finances publiques (novembre 2011), la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle attribuée à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur devrait atteindre **67,5 millions d'euros** en 2012.

2.1.3 Les produits financiers

Les produits financiers devraient s'élever à **17,5 M€** au BP 2012, contre 22,0 M€ au BP 2010.

La Région continuera de bénéficier d'un solde favorable pour ses opérations de swaps, avec des recettes estimées à 15,4 millions d'euros, contre 10,5 M€ en dépenses (cf. infra).

La Région percevra également des produits liés à diverses participations (Aéroport de Nice, Compagnie nationale du Rhône, Escota, Caisses d'épargne) pour un montant prévisionnel de 2,1 M€.

2.1.4 Les autres recettes de fonctionnement

Les subventions, participations et autres recettes s'établissent en légère hausse : 49,8 millions d'euros au BP 2012 contre 48,1 M€ au BP 2011.

Elles comprennent notamment :

- les fonds européens : 29,3 M€ ;
- la contribution des usagers au service de restauration et d'hébergement des lycées (prélevée par les établissements et versée à la Région) : 8,5 M€ ;
- les recettes en provenance de l'Etat et des autres collectivités : 1,0 M€.

Le BP 2012 prévoit également une recette de 6,2 M€ au titre des parts salariales relatives aux tickets restaurant, abonnements RTM et SNCF, mutuelles et chèques vacances. Cette recette donne lieu à une dépense de même montant (cf. infra).

2.2 Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement prévues au BP 2012 s'élèvent à **87,2 millions d'euros**, contre 87,1 millions d'euros au BP 2011.

2.2.1 La dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)

La dotation régionale d'équipement scolaire (DRES) est destinée à compenser une partie des dépenses réalisées au titre des compétences régionales en matière de construction et d'équipement des lycées.

Cette dotation était initialement indexée sur le taux prévisionnel de la croissance de la formation brute de capital fixe (FBCF) des administrations publiques.

Toutefois, depuis 2009, le montant de la DRES a fait l'objet d'une simple reconduction.

La loi de finances 2012 prolonge le gel de cette dotation. Le montant de la DRES atteindra donc **31,5 millions d'euros** en 2012.

2.2.2 Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)

Le FCTVA permet aux collectivités de récupérer la TVA acquittée sur une partie de leurs dépenses d'investissement[1].

Jusqu'en 2008, la recette de FCTVA perçue par la Région en année n était assise sur les dépenses d'investissement réalisée en n-2, auxquelles était appliqué le taux de TVA de l'année concernée, réduit de la participation de l'Etat au budget de l'Union Européenne, soit 15,482 %.

En 2009, la Région a bénéficié du dispositif prévu dans le cadre du plan de relance, qui instituait un remboursement anticipé du FCTVA dès lors que la collectivité s'engageait à réaliser, en 2009, un montant de dépenses d'investissement supérieur à la moyenne des dépenses constatées au cours des années 2004-2007.

La Région ayant respecté ses engagements en termes de dépenses d'investissement, le remboursement anticipé du FCTVA a été pérennisé.

En 2012, la Région va donc percevoir le FCTVA au titre des dépenses d'investissement réalisées en 2011, soit, en l'état actuel des prévisions, **35,0 millions d'euros**

2.2.3 Les autres recettes d'investissement

Hors DRES et FCTVA, les recettes d'investissement atteignent 20,7 M€, en hausse de 41,4 %.

Le BP 2012 prévoit notamment une recette de 13,0 M€ du FEDER, dont 10 M€ au titre du cofinancement du fonds JEREMIE, et de 2,6 M€ de la société du canal de Provence (SCP)[2].

[1] Dépenses d'investissement hors subventions versées (à l'exception notamment des subventions d'investissement aux lycées et des subventions pour travaux sur le domaine routier de l'Etat ou d'une autre collectivité)

[2] Au terme de la convention passée fin 2009 entre la Région et la société du canal de Provence et d'aménagement de la région provençale (SCP), la SCP s'est engagée à reverser à la Région les avances consenties par la collectivité entre 1987 et 1995 (pour un montant total de 3,0 M€), ainsi que la créance de l'Etat sur la SCP (27,8 M€). Ce remboursement a donné lieu à un premier versement de 13,0 M€ en 2010, suivi de 6 versements de 2,6 M€, et d'un dernier versement de 2,2 M€ au plus tard en 2017.

BP 2012 - recettes - tableau récapitulatif

Recettes hors emprunt (budget principal)	BP 2011	*Montants notifiés*	BP 2012	Evolution de BP à BP
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**1 575,6 M€**		**1 648,1 M€**	**4,6%**
RECETTES DE FONCTIONNEMENT HORS SWAPS	1 555,6 M€		1 632,7 M€	5,0%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT HORS SWAPS + TIC GRENELLE	1 555,6 M€		1 585,1 M€	1,9%
RECETTES FISCALES	**818,5 M€**		**898,2 M€**	**ns**
? FISCALITE DIRECTE	**325,5 M€**		**347,7 M€**	**ns**
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises - CVAE	209,4 M€	*230,6 M€*	235,6 M€	
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau - IFER	44,2 M€	45,4 M€	45,4 M€	
IFER matériel ferroviaire	*11,9 M€*	*12,2 M€*	*12,2 M€*	
IFER répartiteurs principaux	*32,2 M€*	*33,1 M€*	*33,1 M€*	
Fonds Nl de garantie individuelle des ressources - FNGIR	72,0 M€	*66,7 M€*	66,7 M€	
? FISCALITE INDIRECTE	**493,0 M€**		**550,6 M€**	**11,7%**
TIC compensation	184,2 M€		184,3 M€	0,0%
TIC modulable	54,9 M€		51,3 M€	-6,6%
TIC Grenelle	0,0 M€		47,6 M€	ns
Taxe sur les cartes grises	204,0 M€		216,0 M€	5,9%
Contribution au développement de l'apprentissage - CDA	49,9 M€		51,4 M€	3,0%
DOTATIONS ET COMPENSATIONS	**687,0 M€**		**682,6 M€**	**ns**
Dotation globale de fonctionnement - DGF	409,0 M€		409,0 M€	0,0%
Dotation générale de décentralisation - DGD	26,2 M€		26,2 M€	0,1%
DGD aéroports (hors Aéroport d'Avignon)	0,1 M€		0,1 M€	48,3%
DGD formation professionnelle	133,8 M€		133,8 M€	0,0%
FNDMA 1er programme	16,0 M€		16,0 M€	0,0%
Contrat d'objectifs et de moyens (FNDMA 2e programme)	12,5 M€		20,6 M€	64,6%
Dotation pour pertes d'allocations compensatrices	10,0 M€	*10,0 M€*	9,5 M€	-5,2%
Dotation de compensation de la réforme de la TP - DCRTP	79,4 M€	*67,5 M€*	67,5 M€	*ns*
AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**70,1 M€**		**67,3 M€**	**-4,0%**
Participations et autres	48,1 M€		49,8 M€	3,6%
Produits financiers (dont swaps)	22,0 M€		17,5 M€	-20,5%
produit des swaps	*19,9 M€*		*15,4 M€*	
participations diverses	*2,1 M€*		*2,1 M€*	
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**87,1 M€**		**87,2 M€**	**0,1%**
Dotation régionale d'équipement scolaire - DRES	31,5 M€		31,5 M€	0,0%
FCTVA	41,0 M€		35,0 M€	-14,6%
Autres recettes d'investissement	14,6 M€		20,7 M€	41,4%
TOTAL RECETTES HORS SWAPS	**1 642,8 M€**		**1 719,9 M€**	**4,7%**

Les dépenses réelles de fonctionnement prévues au BP 2012 s'élèvent à **1,322 milliard d'euros**, soit une augmentation de 1,9 % par rapport au BP 2011[1].

Les autorisations d'engagement ouvertes au BP 2012 s'élèvent à **993,2 millions d'euros,** contre 970,9 M€ au BP 2011.

Dépenses 2011-2012 (budget principal)

	BP 2011	BP 2012
FONCTIONNEMENT		
Autorisations d'engagement	**970,9 M€**	**993,2 M€**
Crédits de paiement	**1 297,0 M€**	**1 322,0 M€**
dont crédits de paiement en AE	*922,7 M€*	*937,8 M€*
dont crédits de paiement hors AE	*374,4 M€*	*384,2 M€*
INVESTISSEMENT		
Autorisations de programme	**551,2 M€**	**499,5 M€**
Crédits de paiement	**558,4 M€**	**569,6 M€**
dont crédits de paiement en AP	*549,5 M€*	*561,5 M€*
dont crédits de paiement hors AP	*9,0 M€*	*8,1 M€*

Les dépenses d'investissement (hors remboursement de l'emprunt) prévues au BP 2012 s'élèvent à **569,6 millions d'euros**, contre 558,4 M€ au BP 2011.

Les autorisations de programme ouvertes au BP 2012 s'élèvent à **499,5 millions d'euros,** contre 551,2 M€ au BP 2011.

3.1 Les dépenses communes

Les dépenses communes hors charges exceptionnelles s'élèvent à **290,8 millions d'euros** au BP 2012, dont 282,7 M€ en fonctionnement et 8,1 M€ en investissement, soit une hausse de 3,1 % (cf. tableau ci-après).

Hors dépenses de personnel et crédits destinés à la direction des finances, les dépenses communes inscrites au BP 2012 diminuent de 4,1 %.

- **les dépenses de personnel**

Les dépenses de personnel s'établissent à **230,7 millions d'euros** au BP 2012, contre 220,0 M€ au BP 2011, soit une augmentation de 10,5 M€ (+4,8 %). Après retraitement des recettes liées aux prestations sociales[2], l'augmentation est de 8,7 M€ (+4,1 %).

[1] + 2,4 % hors dépenses de swaps.

[2] En 2011, le mode de paiement et de recouvrement des parts salariales relatives aux tickets restaurant, abonnements RTM et SNCF, mutuelles et chèques vacances a été modifié, ce qui s'est traduit par l'inscription d'une dépense de 4,4 M€ et d'une recette équivalente au BP 2011, montant porté à 6,2 M€ au BP 2012.

Cette évolution s'explique essentiellement par :

- le glissement vieillesse-technicité ou GVT (hausse des frais de personnel liée à l'augmentation de la moyenne d'âge des effectifs et à la progression du niveau de qualification) ;

- l'effet en année pleine des recrutements 2011.

- le contrat social de mandature, qui prévoit notamment pour 2012 la création de 25 postes d'agents régionaux des lycées, l'augmentation du taux de certaines primes (IAT, IFTS), l'élargissement des possibilités annuelles d'augmentation des taux indemnitaires et l'attribution de tickets restaurant aux agents des lycées.

Les dépenses de personnel représentent désormais 17,5 % des dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité.

- **les autres dépenses communes**

Hors dépenses de personnel et de la direction des finances, les dépenses communes atteignent 58,5 M€ dont 50,5 M€ en fonctionnement (en baisse de 3,3 %) et 7,9 M€ en investissement (en baisse de 8,9 %).

Les services généraux

Avec 33,5 millions d'euros inscrits au BP 2012 (soit une baisse de 2,1 %), les services généraux constituent le 2e poste des dépenses communes.

En investissement (5,0 M€ contre 5,5 M€ au BP 2011), les dépenses portent principalement sur les travaux d'aménagement, l'acquisition de mobilier de bureau et de matériels divers.

En fonctionnement (28,5 M€, en baisse de 0,5 %), les dépenses concernent notamment la location et l'entretien des locaux, les fluides, les carburants, les fournitures diverses, la location des véhicules, la sécurité, le nettoyage, les frais d'affranchissement.

Les dépenses de communication

Le troisième poste des dépenses communes est constitué par les dépenses de la direction de l'information (9,7 M€, en baisse de 9,4 %) : annonces et insertions, fêtes et cérémonies, publications, fournitures, honoraires.

Les moyens informatiques et bureautiques

Le budget de la direction des systèmes d'information, consacré aux moyens informatiques et bureautiques, s'élève à 5,2 M€, en baisse de 7,1 %.

Les dépenses prévues sont relatives, en investissement, à l'acquisition de matériels et de logiciels, et en fonctionnement, à la maintenance matérielle et logicielle et à l'achat de consommables.

BP 2012 – Dépenses communes (crédits de paiement)

	Fonc.	évol. / BP 2011	Invest.	évol. / BP 2011	total BP 2012	évol. / BP 2011
Direction des services généraux	28,54 M€	-0,5%	4,99 M€	-10,3%	**33,53 M€**	-2,1%
Direction de l'information	9,75 M€	-9,4%	0,00 M€	-	**9,75 M€**	-9,4%
Direction du secrétariat général, des affaires juridiques et de la commande publique	9,05 M€	-5,1%	0,11 M€	-	**9,16 M€**	-3,9%
dont service indemnités / formation / déplacements des conseillers régionaux	*8,12 M€*	-6,0%	*0,00 M€*	-	***8,12 M€***	-6,0%
Direction des systèmes d'information	2,36 M€	-3,1%	2,83 M€	-10,2%	**5,19 M€**	-7,1%
Protocole	0,85 M€	0,0%	0,00 M€	-	**0,85 M€**	0,0%
Total hors DRH et DFCG	**50,56 M€**	-3,3%	**7,93 M€**	-8,9%	**58,49 M€**	**-4,1%**
Direction des ressources humaines	230,54 M€	4,8%	0,15 M€	0,0%	**230,69 M€**	4,8%
Direction des finances et du contrôle de gestion	1,67 M€	53,8%	0,00 M€	-	**1,67 M€**	53,8%
Total dépenses communes	**282,77 M€**	3,4%	**8,07 M€**	-8,8%	**290,84 M€**	**3,1%**

(hors dépenses exceptionnelles)

3.2 Les dépenses d'intervention

La répartition synthétique des AP/AE et CPI/CPF par direction figure dans les tableaux ci-après. Cette répartition fait également l'objet d'une présentation détaillée par programme, dans un document annexé au présent rapport (« présentation détaillée des dépenses »).

BP 2012 – Dépenses d'intervention (budget principal)[1]

	AE / AP	CPF / CPI
Fonctionnement	993,2 M€	944,1 M€
Investissement	499,5 M€	561,5 M€
Total	**1 492,7 M€**	**1 505,6 M€**

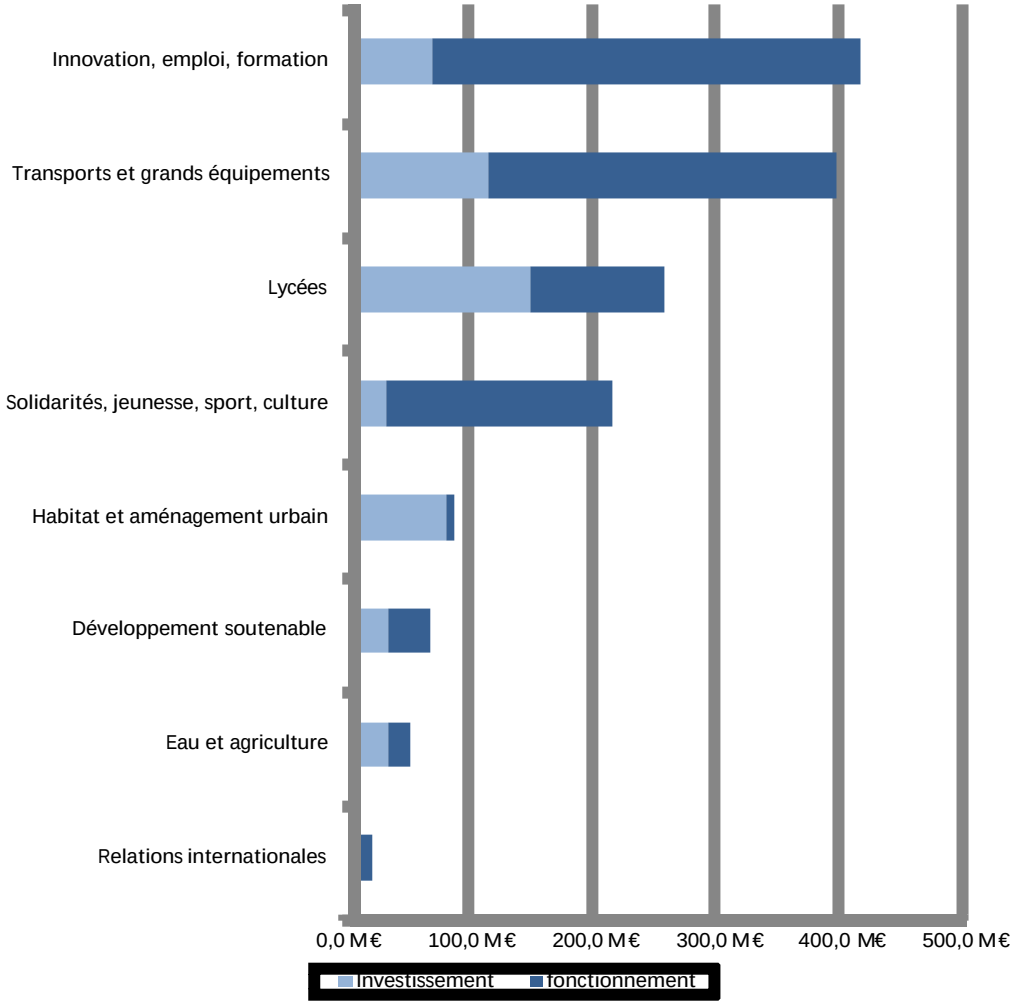
(hors dépenses exceptionnelles)

En fonctionnement, les dépenses d'intervention s'élèvent à 993,2 millions d'euros en autorisations d'engagement et 944,1 millions d'euros en crédits de paiement.

En investissement, les dépenses d'intervention s'élèvent à 499,5 millions d'euros en autorisations de programme et 561,5 millions d'euros en crédits de paiement.

[1] Hors crédit-bail TER.

BP 2012 – Répartition des dépenses d'intervention (AP-AE)



3.3 Les charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles s'élèvent à **7,9 millions d'euros**, dont :

- 5,4 M€ destinés à la prise en compte de titre de recettes annulés,
- 2,0 M€ en prévision de charges exceptionnelles sur des opérations de gestion,
- 0,5 M€ en prévision d'intérêts moratoires et de pénalités sur marchés.

BP 2012 – Dépenses d'intervention par pôle / direction / service ou secteur

POLES / DIRECTIONS / SECTEURS	AP 2012	AE 2012
SOLIDARITES, JEUNESSE, SPORT ET CULTURE	**32,142 M€**	**182,274 M€**
Direction de l'éducation, du sport et de la vie associative	**4,619 M€**	**27,775 M€**
Vie associative	0,769 M€	5,055 M€
Sports	3,283 M€	13,741 M€
Actions éducatives	0,000 M€	2,415 M€
Education, sport, vie associative (direction)	0,567 M€	2,183 M€
Accueil, entretien, restauration et hébergement au lycée	0,000 M€	4,382 M€
Direction de la culture et du patrimoine	**17,480 M€**	**42,074 M€**
Direction des solidarités, de la politique régionale des villes et des formations sanitaires et sles	**10,043 M€**	**112,425 M€**
Prévention de la Délinquance et Sécurité	1,202 M€	6,805 M€
Solidarités	1,394 M€	8,000 M€
Formations sanitaires et sociales	3,957 M€	93,375 M€
Santé Alimentation	3,490 M€	4,245 M€
INNOVATION, EMPLOI, FORMATION	**66,096 M€**	**347,731 M€**
Direction de l'emploi et de la continuité professionnelle	**0,571 M€**	**76,267 M€**
Développement de l'emploi et de l'activité	0,571 M€	24,035 M€
Accompagnement Information Orientation	0,000 M€	20,232 M€
Indemnités aux employeurs d'apprentis	0,000 M€	32,000 M€
Direction de la formation et de l'apprentissage	**6,000 M€**	**227,687 M€**
Formation	6,000 M€	151,047 M€
Apprentissage	0,000 M€	76,640 M€
Direction de l'économie régionale, de l'innovation et de l'enseignement supérieur	**59,526 M€**	**43,777 M€**
Innovation et économie numérique	3,280 M€	4,395 M€
Enseignement supérieur, technologies et recherche	30,525 M€	4,582 M€
Appui aux entreprises	22,947 M€	15,510 M€
Tourisme	2,754 M€	9,363 M€
Vie etudiante et mobilité internationale	0,020 M€	9,926 M€
PATRIMOINE REGIONAL ET ECO-MOBILITE	**364,705 M€**	**416,212 M€**
Direction des transports et des grands équipements	**111,160 M€**	**282,543 M€**
Direction des lycées	**144,946 M€**	**108,264 M€**
Direction de l'eau et de l'agriculture	**31,139 M€**	**18,375 M€**
Agriculture	8,969 M€	9,700 M€
Eau et milieux aquatiques	17,890 M€	3,550 M€
Forêt et développement agricole	4,280 M€	5,125 M€
Direction de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement urbain	**77,459 M€**	**7,031 M€**
Habitat foncier et urbanisme	45,959 M€	3,227 M€
Aménagement et équipements urbains	17,000 M€	1,565 M€
Risques naturels majeurs	14,500 M€	2,238 M€
DEVELOPPEMENT SOUTENABLE ET STRATEGIES TERRITORIALES	**30,319 M€**	**34,380 M€**
Direction du développement des territoires	**16,536 M€**	**20,443 M€**
Montagne et Massif Alpin	7,650 M€	1,550 M€
Mer et littoral	2,376 M€	2,727 M€
Initiatives territoriales et démarches participatives	4,030 M€	6,411 M€
PNR Espaces naturels et biodiversité	2,480 M€	9,755 M€
Direction du développement soutenable et du climat	**13,765 M€**	**12,003 M€**
Energie, Climat, Air	13,465 M€	7,038 M€
Educat° à l'environnement et démarches écocitoyennes	0,300 M€	4,965 M€
Direction de la prospective, des études et de la démocratie de proximité	**0,018 M€**	**1,580 M€**
Délégation Evaluation	**0,000 M€**	**0,354 M€**
RELATIONS INTERNATIONALES ET AFFAIRES EUROPENNES	**6,279 M€**	**12,561 M€**
Direction des relations internationales et méditerranéennes	**0,279 M€**	**3,180 M€**
Direction des affaires européennes	**6,000 M€**	**9,381 M€**
TOTAL DIRECTIONS OPERATIONNELLES	**499,541 M€**	**993,158 M€**

BP 2012 – Crédits contractualisés avec l'Etat

BP 2012 - Contrat de projets	AP	AE
SOLIDARITES, JEUNESSE, SPORT ET CULTURE	**3,770 M€**	**1,040 M€**
Culture et patrimoine	0,800 M€	0,000 M€
Solidarités	0,000 M€	0,100 M€
Santé Alimentation	2,970 M€	0,940 M€
INNOVATION, EMPLOI, FORMATION	**20,321 M€**	**13,639 M€**
Développement de l'emploi et de l'activité	0,000 M€	0,100 M€
Accompagnement Information Orientation	0,000 M€	4,502 M€
Innovation et économie numérique	2,100 M€	0,180 M€
Enseignement supérieur, technologies et recherche	17,760 M€	2,950 M€
Appui aux entreprises	0,230 M€	5,907 M€
Tourisme	0,231 M€	0,000 M€
PATRIMOINE REGIONAL ET ECO-MOBILITE	**39,198 M€**	**9,027 M€**
Transports	22,151 M€	1,100 M€
Agriculture	2,052 M€	3,450 M€
Eau et milieux aquatiques	2,500 M€	1,310 M€
Forêt et développement agricole	0,895 M€	1,450 M€
Aménagement et équipements urbains	0,000 M€	0,324 M€
Risques naturels majeurs	11,600 M€	1,393 M€
DEVELOPPEMENT SOUTENABLE ET STRATEGIES TERRITORIALES	**9,472 M€**	**11,676 M€**
Montagne et Massif Alpin	2,000 M€	0,400 M€
Mer et littoral	0,704 M€	0,615 M€
Initiatives territoriales et démarches participatives	1,450 M€	1,400 M€
PNR Espaces naturels et biodiversité	1,600 M€	7,391 M€
Energie, Climat, Air	3,690 M€	1,150 M€
Educat° à l'environnement et démarches écocitoyennes	0,010 M€	0,180 M€
Prospective	0,018 M€	0,540 M€
TOTAL	**72,761 M€**	**35,382 M€**

BP 2012 - Convention massif des Alpes	AP	AE
PATRIMOINE REGIONAL ET ECO-MOBILITE	**0,500 M€**	**0,093 M€**
Risques naturels majeurs	0,500 M€	0,093 M€
DEVELOPPEMENT SOUTENABLE ET STRATEGIES TERRITORIALES	**2,000 M€**	**0,400 M€**
Montagne et Massif Alpin	2,000 M€	0,400 M€
TOTAL	**2,500 M€**	**0,493 M€**

BP 2012 - Plan Rhône	AP	AE
INNOVATION, EMPLOI, FORMATION	0	50 000
Tourisme	0	50 000
PATRIMOINE REGIONAL ET ECO-MOBILITE	**9,000 M€**	**1,400 M€**
Transports	0,000 M€	0,400 M€
Risques naturels majeurs	9,000 M€	1,000 M€
TOTAL	**9,000 M€**	**1,450 M€**

4- La dette et la trésorerie

L'année 2011 a été marquée par une crise financière sans précédent, alimentée par l'essoufflement de la croissance aux USA et en Europe, ainsi que par l'intensification de la crise des dettes souveraines, particulièrement en Europe.

Conséquence de la révision à la baisse des perspectives de croissance, les taux d'intérêts à long terme ont subi une chute vertigineuse à partir du second semestre.

Dans ce contexte économique et financier très tendu, les taux d'intérêts ont connu une forte volatilité ; le taux de swap à 10 ans qui sert de référence à la détermination des taux fixes a atteint un point bas le 22 septembre à 2,37 % alors qu'il se situait à 3,77 % le 11 avril.

Les taux courts, à partir desquels sont formulées les offres à taux variables, ont également été impactés par la crise, mais de manière moins brutale. L'Euribor 12 mois a ainsi augmenté et oscillé entre 1,50 % et 2,20 % sur les 10 premiers mois de l'année. Cette progression des taux courts est aussi la conséquence de la politique menée par la banque centrale européenne qui a relevé son taux directeur en avril et juillet (de 1,0 % à 1,50 %).

Mais les deux faits marquants de cette année 2011 auront été l'explosion des marges bancaires et le retrait progressif des banques du marché des collectivités, du fait de la hausse de leur coût de financement et surtout de l'impact des futures règles de Bâle III.

Les marges bancaires, proches de 1,0 % en début d'année, ont doublé en quelques mois, et les volumes de crédit ont fortement été réduits, voire ont disparu.

Dans ce contexte, la Région a recherché d'autres sources de financement :

- en diversifiant plus largement le choix des prêteurs : un contrat de prêt de 30 M€ a été négocié avec la banque allemande HELABA ;
- en utilisant le droit à tirage de la convention avec la Banque européenne d'investissement, portant sur le financement de la construction et réhabilitation des lycées : 100 M€ ont été levés ;
- en émettant sur le marché obligataire : 100 M€ sont en cours de réalisation.

Cependant, compte tenu de la situation de crise actuelle et du degré d'incertitude qui pèsent sur les marchés financiers, les investisseurs hésitent à se positionner, rendant le marché obligataire peu actif.

En 2012, la diversification des sources de financement devra se poursuivre.

Les financements spécifiques et à taux bonifiés proposés par la Caisse des dépôts (dans le cadre du plan Campus) et la BEI devront être privilégiés.

Le recours au marché obligataire sera une priorité. Le lancement d'un programme EMTN est envisagé de manière à :

- pouvoir lever rapidement des fonds et profiter des opportunités qui permettent de couvrir aisément les frais ;
- combiner placements privés, émissions publiques, placements ISR et émissions plus classiques ;
- réduire les coûts légaux et économiser du temps dans les procédures ;
- avoir accès en permanence à un panel d'investisseurs intéressé par un profil de remboursement amortissable.

En ce qui concerne la gestion de la trésorerie, la Région continuera à recourir massivement aux lignes revolving et aux billets de trésorerie pour minimiser le plus possible la charge de sa dette.

4.1 L'échéance 2012

Le capital à amortir en 2012 devrait atteindre 80 M€, en net recul par rapport à 2010 (- 36,8 M€) et 2011 (- 15,6 M€) en raison de la fin des remboursements des emprunts *in fine* (58,5 M€ au BP 2010 / 30 M€ au BP 2011).

Une dépense de 51 M€ est inscrite au titre des intérêts des emprunts, soit une progression de 9,1 % (+4,2 M€) par rapport à 2011 (sur la base d'une hausse des taux indexés qui atteindrait 50 pb par rapport aux taux observés au mois de septembre 2011).

BP 2012 – budget principal – annuité de la dette

	BP 2011	BP 2012
Emprunts classiques	46 750 000	51 000 000
Emprunt revolving	4 852 000	5 952 000
Billets de trésorerie	3 000 000	1 350 000
ICNE	3 000 000	3 000 000
Total frais financiers liés à la dette hors swaps	**57 602 000**	**61 302 000**
Swaps - dépenses	15 760 000	10 500 000
Swaps - recettes	19 920 000	15 400 000
Total frais financiers liés à la dette dont solde des swaps	**53 442 000**	**56 402 000**
Emprunts classiques	60 312 000	74 586 000
Emprunts in fine	30 000 000	-
Emprunt obligataire	5 520 000	5 631 000
Revolving	663 800	696 957
Total capital à rembourser	**96 495 800**	**80 913 957**
ANNUITE DE LA DETTE (intérêts + capital)	**149 937 800**	**137 315 957**

Sur la partie des financements à court terme, les intérêts à payer sur les crédits revolving et billets de trésorerie devraient légèrement diminuer (de 7,8 M€ à 7,3 M€), dans l'hypothèse d'un taux EONIA (taux au jour le jour) restant inférieur à 1,80 %, compte tenu des perspectives économiques peu optimistes.

En matière de swap, le différentiel entre les primes de swap reçues et celles versées reste largement positif et même s'accroit (4,9 M€ contre 4,2 M€ au BP 2011)[1].

Le BP 2012 prévoit enfin, comme les années précédentes, 3,0 M€ au titre des intérêts courus non échus.

Au total, l'annuité de la dette (capital + intérêts) du budget principal 2012 est estimée à 137,3 M€

Réaménagements et renégociations :

Dans le cadre de la gestion active de la dette menée par la Région, l'enveloppe allouée aux réaménagements est ramenée à 100 M€ : le niveau des marges bancaires pratiqué actuellement ne permet pas de pouvoir rembourser par anticipation les emprunts de notre encours, même les plus coûteux.

Emprunt utile au financement des dépenses d'investissement

L'emprunt utile au financement des dépenses d'investissement s'établit à 237,2 M€ contre 289,3 M€ au BP 2011.

4.2 L'emprunt revolving

L'emprunt revolving est un produit qui présente un double avantage :

- comme une ligne de trésorerie, il permet d'ajuster la trésorerie au plus près et de réduire d'autant la charge financière,
- comme un emprunt à long terme, il est comptabilisé budgétairement et permet d'équilibrer le compte administratif.

En 2012, la disponibilité de tirage se réduit légèrement par rapport à 2011 (488 M€), du fait de l'arrivée à terme du contrat de revolving auprès du Crédit Foncier de France.

En matière d'emprunt revolving, la M71 distingue le compte 16441 qui retrace les « opérations afférentes à l'emprunt » et le compte 16449 qui comptabilise les « opération afférentes à l'option de tirage sur lignes de trésorerie ».

- sur le compte 16449, la Région a inscrit 976 M€ au BP 2012 en dépenses et en recettes, soit le montant maximal susceptible d'être remboursé et mobilisé au cours de l'année 2012 compte tenu de deux hypothèses :
 - la totalité de l'enveloppe disponible (488 M€) est remboursée au 31 décembre 2012,
 - la totalité de l'enveloppe est mobilisée en fin d'année.

[1] Le swap est un instrument de gestion active de dette qui permet à la fois d'améliorer les conditions initiales des prêts et d'ajuster la structure de la dette : à taux variables lorsque les taux courts sont bas, ou à taux fixe quand ces derniers se détendent.

Dépenses		Recettes	
Article 16449	976,0 M€	Article 16449	976,0 M€
Article 16441	488,0 M€	Article 16441	488,0 M€

- sur le compte 16441, il est prévu 488 M€ en dépenses correspondant au montant maximal de désendettement, et 488 M€ en recettes relatif à un montant d'endettement supplémentaire.

4.3 L'encours de la dette

Au 1er janvier 2012, l'encours de la dette (budget annexe compris) devrait progresser de 126 M€ par rapport au 1er janvier 2011 pour atteindre 1 800 M€ (chiffre provisoire).

L'encours sera constitué pour partie de revolving (321 M€) et de dette hors revolving (1479 M€).

La structure de la dette, après swaps et hors revolving, se répartirait de la façon suivante : 43 % d'emprunts à taux fixe et 57 % d'emprunts à taux variable.

Le taux d'intérêt moyen serait de 2,86 % et la durée de vie moyenne résiduelle d'environ 10 ans.

La capacité de désendettement atteindrait 5 années.

4.4 Le financement des TER

La Région détient 2 contrats de crédits-baux optimisés qui assurent le financement de rames ferroviaires. Tous deux ont été signés avec Dexia Flobail.

Le premier, conclu en 2003, finance 35 rames TER pour une valeur estimée à 210 M€. Le second, finalisé en 2008, concerne 10 rames TER pour un montant de l'ordre de 53 M€.

Au titre de ces 2 contrats, la Région verse 15,0 M€ de loyer TTC.

Elle percevra, en outre, un remboursement de 2,4 M€ de TVA, en vertu du principe du droit à déduction de la TVA, dont une partie inscrite au budget annexe « Chemins de fer de Provence » (230 K€).

BP 2012 - Dette et trésorerie - Présentation synthétique

Opérations réelles					
Dépenses (en M €)	**BP 2012**	***BP 2011***	**Recettes (en M €)**	**BP 2012**	***BP 2011***
Remboursement en capital des emprunts	80,9	*96,5*	Emprunt d'équilibre	237,2	*289,3*
Remboursement en capital des emprunts revolving	976,0	*1 028,0*	Tirages emprunts revolving	976,0	*1 028,0*
Refinancement et réaménagements des emprunts	100,0	*250,0*	Refinancement et réaménagements des emprunts	100,0	*250,0*
Total Investissement	**1 157,9**	***1 374,5***		**1 313,2**	***1 567,3***
Remboursement en intérêts des emprunts	51,0	*46,7*			
Intérêts courus non échus	3,0	*3,0*			
Remboursement en intérêts des emprunts revolving	5,9	*4,9*			
Intérêts des swaps	10,5	*15,7*	Produits des swaps	15,4	*19,9*
Intérêts des billets de trésorerie	1,4	*3,0*			
Total Fonctionnement	**71,8**	***73,3***		**15,4**	***19,9***
Total inv. + fonct	**1 229,7**	***1 447,8***		**1 328,6**	***1 587,2***

Opérations d'ordre					
Dépenses (en M €)	**BP 2012**	***BP 2011***	**Recettes (en M €)**	**BP 2012**	***BP 2011***
Emprunts revolving	488,0	*514,0*	Emprunts revolving	488,0	*514,0*
			Revalorisation de l'emprunt obligataire	3,3	*2,7*
Total investissement	**488,0**	***514,0***		**491,3**	***516,7***
Revalorisation de l'emprunt obligataire	3,3	*2,7*			
Total Fonctionnement	**3,3**	***2,7***		**0,0**	***0,0***

BP 2012 – Crédit-bail et TVA - Présentation synthétique

Opérations réelles					
Dépenses (en M €)	**BP 2012**	***BP 2011***	**Recettes (en M €)**	**BP 2012**	***BP 2011***
			Créance sur transfert de droit à déduction de TVA	2,2	*2,1*
Total Investissement	**0,0**	***0,0***		**2,2**	***2,1***
Crédits-baux TER	15,0	*15,0*			
Total Fonctionnement	**15,0**	***15,0***		**0,0**	***0,0***

Opérations d'ordre					
Dépenses (en M €)	**BP 2012**	***BP 2011***	**Recettes (en M €)**	**BP 2012**	***BP 2011***
Créance sur transfert de droits à déduction de TVA	2,6	*2,4*			
Total investissement	**2,6**	***2,4***		**0,0**	***0,0***
			Transfert de charges de fonctionnement de TVA	2,6	*2,4*
Total Fonctionnement	**0,0**	***0,0***		**2,6**	***2,4***

Deuxième partie
Les grandes politiques de la Région

A – Emploi, économie, formation et innovation

Emploi et continuité professionnelle

Soutenir la création et le maintien des emplois dans notre région

Dans la dynamique des réalisations du Plan régional pour l'emploi (PRE), des bons résultats enregistrés (près de 32 000 emplois soutenus ou créés en six ans), et afin de faire face aux nouveaux enjeux consécutifs à la situation économique et sociale, la Région a décidé, au travers du «Contrat régional pour l'emploi et une économie responsable» (CREER), de développer l'action régionale en faveur de l'emploi pour parvenir à un objectif de 10 000 nouveaux emplois soutenus chaque année.

Quatre enjeux stratégiques sont affirmés : l'accès à l'emploi pour tous, la création et le développement des entreprises et de l'activité, le soutien à un mode de développement économique citoyen et responsable, la défense et le développement du tissu industriel régional, qui se déclinent à travers 7 chantiers thématiques ouverts à l'ensemble des acteurs économiques, sociaux et environnementaux de la région.

BP 2012 - CRÉER - PLAN REGIONAL POUR L'EMPLOI	AP 2012	AE 2012
SOLIDARITES, JEUNESSE, SPORT ET CULTURE	**0,000 M€**	**7,239 M€**
Sports	0,000 M€	3,317 M€
Accueil, entretien, restauration et hébergement au lycée	0,000 M€	1,397 M€
Culture et patrimoine	0,000 M€	1,962 M€
Prévention de la Délinquance et Sécurité	0,000 M€	0,388 M€
Solidarités	0,000 M€	0,175 M€
INNOVATION, EMPLOI, FORMATION	**13,201 M€**	**85,912 M€**
Développement de l'emploi et de l'activité	0,571 M€	23,035 M€
Accompagnement Information Orientation	0,000 M€	14,971 M€
Indemnités aux employeurs d'apprentis	0,000 M€	32,000 M€
Apprentissage	0,000 M€	0,500 M€
Innovation et économie numérique	0,000 M€	0,100 M€
Appui aux entreprises	12,630 M€	8,438 M€
Tourisme	0,000 M€	0,300 M€
Vie etudiante et mobilité internationale	0,000 M€	6,568 M€
PATRIMOINE REGIONAL ET ECO-MOBILITE	**0,000 M€**	**1,868 M€**
Forêt et développement agricole	0,000 M€	1,600 M€
Habitat foncier et urbanisme	0,000 M€	0,120 M€
Aménagement et équipements urbains	0,000 M€	0,078 M€
Risques naturels majeurs	0,000 M€	0,070 M€
RELATIONS INTERNATIONALES ET AFFAIRES EUROPENNES	**0,000 M€**	**0,100 M€**
Relations internationales et méditerranéennes	0,000 M€	0,100 M€
DEVELOPPEMENT SOUTENABLE ET STRATEGIES TERRITORIALES	**0,000 M€**	**0,467 M€**
Mer et littoral	0,000 M€	0,039 M€
Initiatives territoriales et démarches participatives	0,000 M€	0,300 M€
Education à l'environnement et démarches écocitoyennes	0,000 M€	0,128 M€
TOTAL	**13,201 M€**	**95,586 M€**

Dans ce cadre, les axes forts de 2012 seront :

- **Accompagner vers l'emploi les publics les plus fragilisés**

Dans une période où la sélectivité du marché du travail est encore très forte et où le taux de chômage en Provence-Alpes-Côte d'Azur reste à un niveau élevé, la Région entend, en 2012 :

- renouveler le dispositif de soutien aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) afin de sécuriser leur action d'insertion, de développer des volets formation des salariés et des nouveaux supports d'insertion dans les filières vertes.

- conforter la position des Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE), outil de coordination des étapes de parcours d'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi (10 000 personnes), en tant que relais des politiques régionales grâce au renforcement de certaines de leurs missions (ingénierie, suivi des clauses d'insertion dans les marchés publics, relations entreprises, mobilité, fonds d'aides individuelles, etc.) ;

- accompagner les parcours individuels des personnes vers le retour à l'emploi par un soutien à la levée des freins à la mobilité et à la lutte contre les discriminations pour près de 12 000 publics jeunes et adultes.

- **Renforcer la dynamique emploi de l'économie sociale et solidaire (ESS)**

Dans la dynamique des Etats généraux de l'ESS de 2011 et au regard des enjeux de demain (remplacement de plus de 10 000 postes de cadres dirigeants à venir, logique de changement d'échelle des structures, développement des structures coopératives en Provence-Alpes-Côte d'Azur…), il apparaît essentiel de renforcer des partenariats structurants que ce soit avec d'autres échelons territoriaux ou avec certains réseaux régionaux.

Il est proposé en 2012 de commencer un travail de réflexion d'une intervention régionale basée sur certains domaines d'activité stratégiques, sur des cadres d'interventions inter-délégations et d'apporter une réponse aux enjeux présentés ci-dessus.

- **Favoriser la création d'activités innovantes sociales et solidaires pour l'emploi**

L'objectif principal est de dynamiser et surtout de pérenniser une partie de l'entreprenariat de notre région, afin de consolider et faire émerger de nouveaux projets. Il s'agira, en 2012, compte tenu du chantier lancé sur ce thème dans le cadre de CREER, d'améliorer l'accompagnement des créateurs d'activités, notamment en renforçant les actions post création par un soutien accru au développement d'activités nouvelles au travers du

dispositif « Activités Nouvelles – Nouvelles compétences » (ANNC) et du dispositif territorial d'accompagnement aux créateurs d'entreprises (DTAC).

- **Développer le Fonds d'expérimentation CREER (FONDEX) et le Contrat Expérimentation Développement Responsable de l'Emploi (CEDRE)**

Le Contrat Expérimentation Développement Responsable de l'Emploi (CEDRE), doté de 3,5 M€ pour 3 ans, a pour vocation d'appuyer sur la durée, le développement et le changement d'échelle d'une vingtaine de TPE/PME ou associations responsables de Provence-Alpes-Côte d'Azur. En 2011, la Région a souhaité élargir les capacités d'expérimentation de CREER à l'ensemble de ses secteurs opérationnels en mettant en place un véritable Fonds d'expérimentation (FONDEX), en lançant un appel à manifestation d'intérêt auprès des Directions et en portant le fonds à 5 M€.

En 2012, l'objectif est d'une part de maintenir le CEDRE avec la mise en place d'un volet «investissement» pour répondre à certains besoins des entreprises lauréates du CEDRE et d'autre part de soutenir dans le cadre du FONDEX l'émergence ou le développement d'activités nouvelles et exemplaires créatrices d'emploi.

- **Défendre et développer le tissu industriel régional**

Le phénomène de désindustrialisation reste une préoccupation en termes d'emplois et de croissance.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur entend agir pour défendre son industrie et en permettre le développement dans le cadre des dispositions de CREER.

Assurer des parcours de formation ouverts à tous

Pour faire face à la dégradation de la situation socio économique consécutive à une crise financière qui prend à nouveau de l'ampleur, la Région choisit de renforcer sa stratégie offensive pour soutenir la continuité des parcours professionnels des actifs.

La Région renforce sa mission d'accompagnement, d'accueil, d'information et d'orientation des jeunes et des adultes sur le territoire régional. Elle engage une démarche innovante visant à mobiliser les moyens de la formation professionnelle et à mettre en place une nouvelle gestion prévisionnelle des compétences et des qualifications en direction des TPE et PME par de nouvelles pratiques et de nouveaux modes de collaboration.

En 2011, cet accompagnement a pris la forme de « Contrats de Continuité Professionnelle » individuels permettant à 5000 actifs par an de bénéficier d'étapes de parcours dans le cadre d'actions menées au titre des différents volets du fonds de formation IRIS (Intervention régionale pour l'investissement social).

Favoriser l'accès à la qualification et à l'emploi

La Région a confié aux missions locales les missions d'accueil, de suivi et d'accompagnement individualisé des jeunes de 16 à 25 ans (plus de 100 000 jeunes).

En 2012, la Région entend poursuivre son soutien aux actions facilitant l'accès des jeunes à l'emploi et à l'autonomie, aux actions de prévention des ruptures entre formation initiale et continue, aux actions d'accompagnement des jeunes entre milieu carcéral et milieu ouvert. Par ailleurs, elle continuera de soutenir l'activité de proximité des services d'orientation professionnelle (SEDOP) en direction de 8 000 bénéficiaires et le déploiement de l'outil e-Portefolio.

D'autre part, au titre de ses compétences décentralisées, la Région attribue l'indemnité forfaitaire compensatrice directement aux apprentis. Ce dispositif permet de soutenir les employeurs qui forment les jeunes et de valoriser ceux qui luttent contre la discrimination et la précarité.

En 2012, l'objectif est de maintenir l'action de la Région auprès des 15 000 employeurs qui accueillent les apprentis et de mettre en place une concertation avec ses partenaires, les CFA et les Chambres Consulaires.

Garantir la continuité des parcours professionnels des personnes

La Région a fait le choix de contribuer avec les partenaires sociaux au développement des compétences et des qualifications par la mise en place d'actions communes.

L'enjeu est la sécurisation des parcours professionnels à l'échelle régionale. L'année 2012 sera essentielle pour consolider le partenariat avec les branches professionnelles et les partenaires sociaux, et permettre la poursuite des actions menées dans le cadre des fonds IRIS existants qui concernent aujourd'hui l'interprofessionnel, l'artisanat, les industries agroalimentaires, les services d'aide à la personne et le secteur sanitaire et social.

Au regard de l'importance des conséquences sociales de la crise, la Région a décidé de lancer quatre nouveaux IRIS territoriaux - Gestion Territorialisée des Emplois et des Compétences et des qualification - qui auront pour objectif de renforcer l'accompagnement des adultes et l'accès à la qualifications, d'anticiper les transitions professionnelles des salariés vers des secteurs innovants et/ou créateurs d'emploi, de répondre à la continuité dans l'emploi des salariés de l'économie saisonnière, d'intégrer l'amélioration des conditions de travail, d'accompagner l'émergence de nouvelles stratégies de mutualisation.

Par ailleurs, la continuité professionnelle permet de soutenir les TPE et les PME, adhérentes des PRIDES, dans leur démarche de gestion de ressources humaines, à travers des actions collectives de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et de prévention des risques

spécifiques à certaines filières, en mobilisant l'intervention des OPCA et l'appui méthodologique de l'ARACT.

En 2012, le Fonds régional de continuité professionnelle sera mis en œuvre. Il aura pour vocation de financer des projets innovants et transverses dans le but d'assurer une continuité professionnelle à l'ensemble des actifs de la région avec un cofinancement de l'Etat et des OPCA. Il fonctionnera sur la base d'une procédure d'appels à projets à partir de diagnostics partagés avec une gouvernance quadripartite : Région, Etat, organisations syndicales de salariés et d'employeurs.

En 2012, un renforcement des mesures VAF/VAE sera engagé. Il s'agira par exemple d'unifier et de consolider la mesure « chèque VAE » auprès des partenaires, de créer un réseau de points relais de conseil et d'accompagnement renforcé, de généraliser l'expérimentation de certification pour les publics en très grande difficulté sociale.

Encourager les projets innovants et les échanges

En 2012, la Région entend poursuivre son soutien aux centres de ressources qui participent à l'innovation pédagogique et à la prospective nécessaires à la mise en œuvre des politiques publiques et sont de réelles aides à la décision.

Par ailleurs, elle continuera, au travers du dispositif Formation Initiatives Territoires, à aider les projets proposés par les acteurs locaux qui, à travers l'accompagnement des actifs, poursuivent des objectifs de montée en qualification des publics, de création d'emplois de qualité, de restauration du lien social et de développement d'activités durables.

Formation professionnelle et apprentissage

L'année 2011 a été marquée par l'élaboration, en application de la loi relative à l'orientation et à la formation tout au long de la vie du 24 novembre 2009, du Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRFDFP).

La Région a souhaité que ce travail soit mené dans la plus grande concertation, en associant notamment étroitement l'Etat et les partenaires sociaux.

La mise en œuvre de ce contrat structurera l'action de la Région en matière de formation dans la période à venir et, dès 2012, mobilisera le service public régional de formation permanente et d'apprentissage, qui accueille chaque année près de 75 000 jeunes et adultes sans qualification – ou avec une qualification obsolète -, dont près de 40 000 stagiaires au titre de la formation professionnelle continue et 33 000 apprentis.

6 000 salariés (formateurs et enseignants notamment), assurent ce service public au sein de 250 organismes de formation et de 70 CFA, répartis sur l'ensemble du territoire, garantissant ainsi la proximité et l'égalité d'accès qui le fondent.

Renforcer le service public régional de formation permanente et d'apprentissage

L'année 2011 a également été marquée par la fin de la relation conventionnelle entre la Région et l'AFPA, issue des dispositions de la loi du 13 août 2004, et le lancement d'un marché régional « Parcours de formation accompagnés ».

Pour autant, la Région PACA entend réaffirmer sa volonté de ne pas réduire la formation professionnelle à une simple prestation de service ordinaire, mais au contraire à intégrer pleinement tous ses dispositifs de formation dans une dimension de service public régional.

Pour ce faire, dans la continuité des travaux engagés par l'Association des Régions de France, sur les modes de contractualisation différenciés pour la mise en œuvre des services publics régionaux de formation et d'apprentissage, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur va mobiliser une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) d'envergure destinée à passer en revue l'intégralité des supports juridiques mobilisables, et identifier les mieux adaptés aux différents dispositifs constitutifs de son service public régional de formation permanente et d'apprentissage

- **Le renouvellement de la commande publique de formation professionnelle**

La commande publique de formation professionnelle pluriannuelle (marchés attribués en 2010, renouvelables à nouveau) sera renouvelée et la commande annuelle sera relancée en 2012.

Le marché pluriannuel « Parcours de formation accompagnés », mis en œuvre depuis septembre 2011, sera également renouvelé.

L'objectif est de pouvoir proposer sur l'ensemble du territoire régional, et en fonction des spécificités de la demande sociale et économique, une pluralité d'offres de formations adaptées aux besoins des usagers et des territoires, avec une préoccupation majeure de la Région : l'accès à l'emploi par l'obtention d'une qualification adaptée.

Ce sont ainsi plus de 20 000 places de formation qui sont proposées aux demandeurs d'emploi en 2011.

- **Le renouvellement des conventions quinquennales de l'apprentissage**

Les conventions quinquennales en cours conclues entre la Région et les organismes gestionnaires des Centres de formation d'apprentis (CFA) ont été revues et renouvelées et seront applicables au 1er janvier 2012.

Ces conventions permettront à la Région de faire évoluer les conditions de fonctionnement et de financement des CFA, pour mieux intégrer les évolutions du service public régional de formation et d'apprentissage

(démarche qualité, intégration dans les formations de l'environnement et du développement durable, renforcement de la modularité des parcours de formation,...), tout en intégrant une approche transversale par filières de formation par apprentissage.

Favoriser les conditions d'accès à la formation professionnelle et à l'apprentissage

L'objectif est d'offrir à tous ceux qui en sont privés une qualification permettant un accès à un emploi de qualité, par des dispositifs permettant à tous d'accéder à une formation qualifiante, tout en prenant en compte les freins à l'accès ou au suivi d'une formation.

- **Les formations préparatoires à la qualification**

Les formations « ETAPS » (Espace Territorial d'Accès aux Premiers Savoirs) visent l'acquisition des savoirs de base, avec pour objectif, à terme, l'accès à une formation qualifiante ou à un emploi durable. Ce sont 137 formations qui concourent aux ETAPS pour environ 6 000 places.

- **Le renforcement des partenariats**

Depuis plus de dix ans, la Région associe à sa politique de formation professionnelle de nombreux partenaires avec lesquels elle contractualise, permettant ainsi de répondre au plus près des besoins des personnes en recherche de formations qualifiantes : partenaires sociaux, Conseils généraux, Agefiph, Universités, etc.

- **L'Université régionale des métiers**

Ce projet vise à créer un véritable pôle régional d'orientation, de formation et d'apprentissage tout au long de la vie valorisant la mixité des publics, les métiers de l'artisanat, l'apprentissage et la formation.

En 2011, les actes nécessaires concernant les emprises foncières pour ce projet ont été finalisés, et le dossier présenté pour être retenu parmi les « Projets d'Investissement d'Avenir ».

- **L'amélioration des conditions de vie des publics en formation**

Afin d'aider les stagiaires ne disposant pas d'allocation chômage, la Région prend en charge leur rémunération selon certaines conditions, pendant le temps de la formation.

L'élaboration du CPRDFP a rappelé l'intérêt et l'urgence pour la Région de mener une politique volontariste d'aide aux bénéficiaires de nos dispositifs – les apprentis et les stagiaires de la formation professionnelle continue – dans des secteurs ne relevant pas de ses compétences initiales (notamment dans le transport, logement, restauration). La Région apporte également une attention particulière au développement et à l'exercice de la citoyenneté à travers notamment des mesures favorisant l'expression des stagiaires en formation sur les programmes régionaux.

L'inscription du service public régional de formation permanente dans la démarche de développement durable

Dans le cadre de la commande publique, les objectifs de développement durable, intégrés à l'offre de formation, permettront de proposer aux usagers du service public de formation des modalités spécifiques en lien avec la préservation de l'environnement.

Par ailleurs, le développement du secteur de l'environnement et du développement durable est en particulier freiné par l'absence de formations et de qualifications adaptées.

C'est pourquoi la Région a accompagné la création de l'Institut régional de formations à l'environnement et au développement durable (IRFEDD), qui a déjà contribué à la structuration d'une offre de formation régionale nouvelle dans le secteur, complémentaire de celle existante (création d'un CFA et développement d'actions de formations professionnelles), l'incubation de nouvelles formations en lien avec l'innovation technologique, pédagogique et sociale, l'organisation d'une veille « stratégique, scientifique et technologique » à la disposition des professionnels et des enseignants, sans oublier la diffusion des connaissances à un public large (éducation permanente) sous forme de colloques et conférences.

Economie, innovation et enseignement supérieur

En matière d'économie, d'innovation et d'enseignement supérieur, l'action de la Région en 2012 s'appuiera essentiellement sur la déclinaison opérationnelle de la stratégie régionale de l'innovation et sur la mise en œuvre rénovée des différents schémas régionaux qui fixent le cadre des interventions de cette direction, au premier rang desquels le SR2DE, qu'il convient, pour répondre au contexte économique actuel, de réviser. Ainsi, ses dispositifs rénovés pourront s'articuler aux autres politiques régionales telles les chantiers du CREER, et permettre à notre Région de conserver sa place de grande région économique.

L'action de la Région s'appuiera également sur les travaux de la délégation au développement de l'économie responsable, dont la mission est de définir des indicateurs permettant de qualifier et d'évaluer le caractère responsable d'un acteur ou d'un développement économique.

Enseignement supérieur, recherche et développement technologique

Le soutien en faveur des pôles de compétences sera poursuivi et un effort particulier sera fait pour accompagner la réalisation d'opérations de rénovation/construction de logements étudiants. L'appui particulier apporté au transfert de technologies et à la valorisation de la recherche sera renforcé en encourageant les partenariats recherche-industrie et en poursuivant la démarche de structuration de PACA Innovation (Réseau régional de l'innovation) par une réelle intégration des PRIDES dans ce réseau et un renforcement de la professionnalisation de ses membres.

Une réflexion sera engagée avec l'appui du collectif Andromède sur la révision du schéma régional d'enseignement supérieur et de la recherche prenant en compte notamment les évolutions institutionnelles (fusion des universités d'Aix-Marseille) et les initiatives de l'Etat dans le cadre du programme « Investissements d'avenir ».

Vie étudiante et de la mobilité internationale

Cette politique régionale comportera deux volets :

- l'amélioration du cadre de vie et d'études des étudiants et leur insertion professionnelle avec le dispositif des bourses doctorales (dont le lien avec les PRIDES sera renforcé) ;
- le soutien aux associations étudiantes, le programme FAJE et l'aide complémentaire au SVE ;
- et le soutien à la mobilité internationale par des bourses d'envoi et d'accueil.

Appui aux Entreprises et PRIDES

La priorité sera donnée à trois chantiers majeurs :

- la révision du schéma régional de développement économique adopté en 2006 qui se dénommera schéma régional de développement de l'économie durable pour l'emploi (SR2DE),

- l'accompagnement des PRIDES, par la mise en œuvre des contrats d'objectifs et de progrès 2011-2013, avec un focus particulier sur 3 points :
 - le développement d'une gamme de services aux entreprises membres des PRIDES s'appuyant sur les dispositifs régionaux existants au sein du pôle Innovation Emploi Formation. Ces dispositifs sont issus du Service appui aux entreprises : soutien aux investissements immatériels (Prêt régional de développement pour l'emploi et volet extension du Fonds régional de co-investissement « Provence-Alpes-Côte d'Azur Investissement ») ; il s'agira également de mobiliser les dispositifs de soutien à l'emploi tels que IRIS, CEDRE, ou le Fondex ;
 - l'appui aux PRIDES pour l'évolution de leurs modèles économiques (amélioration de la trésorerie et de la capacité d'autofinancement) ;
 - l'évolution du dispositif de suivi et d'évaluation de la politique des PRIDES.

- la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie régionale de l'innovation (SRI), en l'intégrant aux orientations de la politique économique révisée dans le cadre du SR2DE.

Dans ce contexte seront mis en œuvre plusieurs dispositifs destinés à :

- développer l'emploi : appel à projets recherche finalisée, actions menées en faveur du secteur du commerce et de l'artisanat,

accompagnement des mutations économiques (Prêt régional au maintien de l'emploi - PRME) ;

- soutenir la création d'entreprise (Prêt régional à la création d'entreprises - PRCE) et l'amorçage des projets innovants avec le Fonds de co-investissement « Provence-Alpes-Côte d'Azur Investissement » mais également la reprise (Prêt régional à la transmission d'entreprise - PRTE) ;

- renforcer le rayonnement de la Région par l'Aide régionale à l'implantation et à l'ancrage des entreprises (ARIANE) ;

- soutenir les entreprises régionales à l'exportation, par la mise en œuvre du nouveau « cadre stratégique régional pour le développement économique international ». En partenariat avec l'Etat, le réseau consulaire et les acteurs du domaine, ce cadre sera décliné opérationnellement par la création d'une structure régionale de développement économique international. Une action d'intelligence économique au service des entreprises du territoire régional viendra compléter les actions mises en œuvre dans les trois domaines suivants :
 - développement international et croissance des exportations des entreprises,
 - attractivité, promotion et rayonnement international du territoire régional,
 - coopérations économiques avec des territoires partenaires ciblés.

- et poursuivre une politique de stratégie foncière en faveur des entreprises (pépinières d'entreprises, hôtels d'entreprises, ateliers relais).

Innovation et économie numériques

La mise en œuvre opérationnelle de la « Stratégie régionale de l'innovation » (SRI), se poursuivra, notamment sur les chantiers de l'innovation ouverte et centrée sur les usages :

- Ingénierie et animation des domaines d'activités stratégiques (DAS) et ingénierie de projets emblématiques ;

- Préparation de la suite de l'opération pilote « designers en résidence », promotion de l'innovation par le design et de la créativité ;

- Projet transfrontalier « Alcotra innovation » de développement de l'innovation d'usage à l'échelle de l'Euro-Région Alpes Méditerranée (des « living labs » transfrontaliers) sur les thématiques de l'e-santé, des nouvelles sources d'énergies, de l'infomobilité et des industries créatives.

Le dispositif « PACA Labs » sera approfondi et évalué en 2012. Les dispositifs dédiés au développement des services et des usages

(appropriation sociale des TIC, ERIC éco-responsables, eServices & territoires, Observation de la société de l'information) seront poursuivis en développant leur lien avec les orientations de la Stratégie régionale de l'innovation et avec les grandes orientations de la mandature (emploi en particulier). Le dispositif des ERIC connaîtra un cadre d'intervention rénové pour les faire évoluer en « centres de ressources numériques ».

Sur la base de la Stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique du territoire (SCORAN) adoptée fin 2011, la politique régionale dans ce domaine sera réévaluée : en particulier, un projet sera élaboré pour répondre à l'enjeu du Très haut Débit sur le territoire régional et le dispositif de « boucles locales haut débit » (BLHD) sera réorienté. Par ailleurs, le soutien régional sur la connectivité très haut débit de la communauté régionale «Enseignement supérieur et recherche» sera poursuivi en ciblant la structuration des réseaux métropolitains universitaires.

Un chantier régional stratégique sur les données publiques ouvertes (« Open data »), sera mis en œuvre via un catalogue des données régionales et le lancement d'un concours sur les applications numériques innovantes réutilisant les données. La Région participera à un projet MED sur ce sujet et prendra une part active au projet de « cadre numérique territorial commun » mis en œuvre dans le cadre de « Marseille Provence 2013 » sur l'ouverture des données dans les domaines de la culture, du tourisme et des transports.

Tourisme

L'année 2012 sera marquée par la révision du schéma régional de développement touristique 2012-2016, travail stratégique réalisé en cohérence avec la stratégie régionale de l'innovation et le futur schéma régional de développement de l'économie durable pour l'emploi.

L'accent sera mis en parallèle sur un soutien renforcé au tourisme social et au tourisme durable. Le soutien aux actions de professionnalisation sera davantage ciblé sur la qualité, l'E-tourisme, la labellisation « tourisme et handicap » et les questions de responsabilité sociale et environnementale.

En lien avec le FEDER, la concertation préalable à la mise en œuvre du futur SRDT sera également l'occasion de finaliser le contour d'un dispositif de soutien à l'innovation des entreprises et d'un système régional de mutualisation des données d'information touristique.

Le recentrage sur les principaux marchés émetteurs français et européens de proximité de la politique régionale en matière de promotion, confiée au Comité Régional de Tourisme, se poursuivra en 2012.

B – Education, jeunesse, sport et culture

Education, lycées, sport et vie associative

L'action éducative

La Région entend poursuivre son effort pour répondre aux aspirations et aux préoccupations des jeunes de Provence Alpes Côte d'Azur. Cette politique s'articule autour de la prise en compte du statut du jeune, suivant qu'il est dans un cadre scolaire ou non.

- **en dehors du cadre et du temps scolaire**

Trois priorités seront privilégiées :

- l'aide à l'autonomie des jeunes

Dans différents secteurs d'intervention de la Région, des actions seront entreprises visant à favoriser l'autonomie des jeunes avec, par exemple, une aide au transport, la prise en compte de la problématique santé et l'ouverture du chéquier ciné lecture au spectacle.

- l'engagement des jeunes

La Région souhaite favoriser et valoriser les jeunes qui s'engagent dans des projets de solidarités.

Ainsi, notre collectivité continuera de soutenir les chantiers de jeunes. Elle confirmera également son soutien au 3ème et dernier module du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA), et veillera à poursuivre le développement sur le territoire régional du service civique en partenariat avec différentes associations, dont Unis Cité Méditerranée.

Enfin, Le Conseil Régional des Jeunes, espace d'expression et d'initiatives pour les lycéens et apprentis ouvrira, à l'automne 2012, son 8ème mandat.

- le soutien aux centres régionaux d'information jeunesse (CRIJ) et l'information aux jeunes

Les aides attribuées aux deux CRIJ (Provence-Alpes et Côte d'Azur) seront corrélées à des objectifs précis, communs aux deux structures, fixés par une convention pluriannuelle qui définit le programme des actions à mener pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

- **dans le cadre et le temps scolaire**

La Région entend poursuivre son effort pour répondre aux aspirations et aux préoccupations des lycéens et des apprentis de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette politique se décline en 4 axes d'intervention, animés par des dispositifs adaptés :

- promouvoir une diversité d'activités culturelles et de pratiques sportives au service de l'épanouissement du jeune ;
- accompagner la construction du projet professionnel ;
- favoriser l'implication des jeunes dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets d'équipe ;
- encourager la citoyenneté.

Accueil, entretien, restauration et hébergement au lycée

- **une politique tarifaire plus volontariste avec la mise en place d'une tarification sociale**

La politique tarifaire engagée depuis 2008, visant la réduction des écarts de tarifs entre les établissements et la réduction des inégalités d'accès au service de restauration, tout en maintenant la qualité, affichait des limites en matière de prise en compte des difficultés des familles à payer les frais de demi-pension et d'internat pour leurs enfants.

Les conditions économiques fragilisent de plus en plus les budgets de certaines familles qui pourront bénéficier en 2012 d'une tarification sociale. Afin de répondre aux situations d'urgence les établissements se verront doter d'un fonds de solidarité régionale.

- **une mise en œuvre de la démarche « Mieux manger au lycée »**

Après les journées d'échanges, organisées en 2011 par département, autour du « mieux manger au lycée », des moyens d'accompagnement seront mis en œuvre : acquisition de petits équipements, aménagements de locaux, formation des personnels, actions de communication et actions éducatives.

- **une gestion toujours plus fine des emplois et des contrats aidés**

Au 31 décembre 2010, le plan de résorption des déficits constatés lors du transfert des personnels « TOS » aux collectivités locales, aura respecté les engagements du Président par la création de 300 postes de 2006 à 2010.

La nouvelle mandature se traduit en termes d'emploi par une nouvelle série de 100 créations de postes d'agents régionaux des lycées, sur 4 ans, afin de répondre à de nouveaux besoins identifiés, notamment ceux résultant de la création de nouveaux lycées.

Par contre, si les modifications, constatées en 2011, des règles de prise en charge des contrats aidés par l'Etat (taux à la charge de la Région de 5 à 10 % passant à 30 %) sont confirmées, elles induiront une diminution sensible du nombre de personnes en contrats aidés accomplissant des missions décentralisées.

Des réflexions seront menées en concertation avec les représentants des personnels et des établissements pour affiner notre carte des emplois.

Les lycées

Poursuite des investissements : lancement d'un programme relatif à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite

En 2012, la Région continuera sa politique ambitieuse afin d'aider, dans leur parcours scolaire, les 185 000 élèves accueillis dans les 181 lycées régionaux et dans les 118 établissements privés sous contrat d'association avec l'Etat.

Cette politique s'inscrit dans le cadre du nouveau programme prévisionnel d'investissement (PPI), voté en juin 2011, qui comprend plusieurs axes d'intervention :

- **L'accessibilité des personnes à mobilité réduite.**

Dans le cadre de l'application de la loi 2005-102 du 11 février 2005, la Région a réceptionné les diagnostics de l'ensemble des établissements. Le coût moyen de la mise en accessibilité d'un site est de 342 000 €. Il est donc proposé de mettre en place une ligne budgétaire afin de mettre en conformité l'ensemble du parc.

- **L'amélioration des conditions d'accueil, les équipements sportifs et les constructions neuves**

Dans ce cadre, l'année 2012 verra notamment la livraison de deux lycées neufs : lycée de la Fourragère et lycée de DRAP, 12 opérations de réhabilitations lourdes (dont 3 revalorisations), et la construction de 3 gymnases.

- **Le développement durable**

En 2012, les politiques de développement durable, notamment par le respect du référentiel «Développement durable, Qualité environnementale » dans toutes opérations de construction, de réhabilitation, restructuration et extension des lycées vont se poursuivre.

- **La maintenance**

La Région assure la maintenance et garantit la sécurité de l'ensemble du parc immobilier lycéen au travers des actions suivantes :
- plan pluriannuel de gros entretien (170 sites) ;
- subventions pour travaux d'investissement, changement de matériel de cuisine...
- subventions pour travaux d'urgence et d'entretien courant à caractère de fonctionnement (30 000 € / EPLE en moyenne).

- **Les technologies de l'information et de la communication éducatives**

La Région a fait, de longue date, du développement des TICE dans les lycées une priorité. A ce titre, elle assure :

- la mise en réseau interne des établissements et leur raccordement internet ;
- la maintenance informatique avec le dispositif de support technique informatique en lycée (STIL) ;
- l'accès à une offre de ressources multimédia éducatives en ligne « CORRELYCE ».

L'année 2012 sera marquée par la mise en place d'un environnement numérique de travail (ENT), ainsi que l'accroissement des besoins des lycées en débit internet.

- **Les équipements**

En matière d'équipement, la Région équipe les surfaces nouvelles et assure également le renouvellement, l'adaptation aux évolutions technologiques et la réponse aux besoins pédagogiques (ouvertures de section, rénovations de diplômes) des mobiliers, équipements pédagogiques, véhicules, postes de travail et périphériques, équipements du service général.

En fonctionnement : contexte de hausse des charges fixes et maintien des politiques volontaristes pour l'égalité des chances

- **Le fonctionnement des lycées**

La Région attribue chaque année aux établissements plusieurs dotations et subventions leur permettant de fonctionner dans les meilleures conditions.
Le budget 2012 s'inscrit le contexte suivant :

- hausse des coûts de viabilisation,
- hausse du coût des fluides,
- hausse des coûts de location des équipements communaux
- augmentation des surfaces (lycées neufs, extension de lycées soit 17 000m² de surfaces supplémentaires),
- baisse des reliquats disponibles dans les établissements.

En outre, le respect du principe de parité entre enseignement public et enseignement privé, imposé par le législateur, entraîne de fait une hausse des dotations obligatoires destinées à l'enseignement privé. La Région continuera d'agir dans le strict respect de la loi.

- **L'égalité des chances**

Dans le cadre de la politique d'égalité des chances, seront poursuivies les actions visant la gratuité de l'enseignement pour les familles :

- le fonds régional des manuels scolaires, qui permet d'assurer la gratuité des manuels scolaires pour tous les lycéens, de la seconde au baccalauréat.

Le budget 2012 est à nouveau marqué par l'accompagnement de la réforme pédagogique des programmes. Après le renouvellement complet des manuels des classes de seconde en 2010 et première en 2011, il convient désormais de renouveler à la rentrée 2012 tout le stock concernant les

lycéens de terminales générales et technologiques, et d'accompagner les besoins liés aux derniers changements consécutifs à la réforme de l'enseignement professionnel ;

- le fonds régional pour l'acquisition du premier équipement, permettant de mettre à la disposition des quelques 13 700 élèves entrant en filière professionnelle les équipements (petits équipements, accessoires, tenues, etc.) qui leur sont nécessaires ;

- l'aide à l'acquisition de protections individuelles et collectives pour sécuriser la pratique des élèves des filières à risques professionnels ;

- l'aide à la collecte des déchets toxiques.

Le sport

La Région confirme sa volonté d'accompagner le mouvement sportif par la mise en œuvre d'une politique sportive régionale contribuant à faire de Provence-Alpes-Côte d'Azur la deuxième région la plus sportive de France au travers de quatre axes stratégiques :

- Encourager le développement et la structuration de la pratique sportive,
- Faire du sport un élément d'animation des territoires,
- Favoriser l'accès au sport de haut niveau,
- Renforcer l'emploi dans le secteur sportif.

Ces chantiers seront engagés dans le cadre de la mise en place d'une conférence régionale du sport qui associera étroitement les acteurs du mouvement sportif régional. En outre, la politique en faveur des centres de formation des clubs de haut niveau sera renforcée et de premières initiatives seront prises pour la reconversion des sportifs professionnels.

La vie associative

Notre région compte près de 80 000 associations Loi 1901 et cette richesse citoyenne doit être préservée et soutenue par :

- les aides aux associations sportives, de jeunesse et d'éducation populaire ;
- le dialogue et le partenariat ;
- l'appui et le conseil.

Formations sanitaires et sociales

Le schéma régional des formations sanitaires et sociales 2008-2012

Ce schéma concerne les formations du sanitaire et du social ainsi que les aides individuelles qui s'y rattachent dans le cadre des compétences transférées par la loi du 13 août 2004).

Il s'agit de la dernière année de déclinaison du Schéma régional, qui poursuit la réalisation de quatre priorités initiales :

- l'augmentation du nombre de quotas d'infirmiers et des capacités de formation des filières de niveau V, telles qu'aide-soignant, auxiliaire de puériculture, ambulancier et aide médico-psychologique, pour pallier la pénurie de personnel et permettre le renouvellement des qualifications professionnelles du secteur ;

- la gratuité des formations transférées : il reste à ce jour, d'une part deux établissements qui demandent une contribution financière aux étudiants en formation d'infirmier et, d'autre part, à augmenter encore le nombre de places gratuites en formation d'aide-soignant (en 2011 elles représentent plus de 60 % du nombre total de places offertes dans tous les établissements et parallèlement, l'ensemble des places offertes dans le dispositif des formations préparatoires à l'entrée en formation qualifiante est gratuit et couvre presque la totalité des filières - infirmier, aide-soignant, éducateur spécialisé, moniteur éducateur, aide médico-psychologique…) ;

- l'amélioration des conditions de vie des étudiants, élèves et stagiaires des formations sanitaires et sociales, qui passe par l'évolution du dispositif régional des bourses d'études pour le rendre identique à celui de l'enseignement supérieur ;

- l'évolution des conditions d'études qui se poursuit par la politique d'équipement des établissements et la montée en charge des opérations patrimoniales du plan prévisionnel d'investissement pluriannuel, qui doivent permettre de transformer radicalement les conditions d'accueil et de formation des étudiants.

Enfin, pour la première fois en France, la Région livrera fin 2012, un bâtiment pour le GIPES d'Avignon pour accueillir plus de 500 étudiants suivant des formations de la filière sanitaires.

Culture et patrimoine

L'action volontariste de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le domaine culturel, est conduite en tenant compte de la fragilité persistante de ce secteur et des très fortes difficultés que rencontrent l'ensemble des structures culturelles et des équipes artistiques intervenant sur notre territoire, tout comme sur la totalité du territoire national.

Depuis plusieurs années, la conjonction de différents éléments a considérablement aggravé la situation : incertitudes ou imprécisions liées à la décentralisation, tendance de nombreuses collectivités à revoir à la baisse les interventions dans le champ des compétences facultatives, absence de résolution des problèmes dans le domaine de l'emploi culturel et artistique, disparition de nombreux emplois aidés, remise en cause d'actions culturelles de proximité, difficultés rencontrées dans le domaine de la diffusion des œuvres, etc.

C'est pourquoi la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a réaffirmé avec force ses engagements en faveur d'une culture de qualité, véritablement inscrite dans le développement du territoire et, par ailleurs, accessible au plus grand nombre.

Pour ce faire, trois axes majeurs constituent désormais le socle de toutes les interventions de la Région en matière culturelle, qu'il s'agisse de l'aide à la création, dont celle aux lieux de diffusion et aux Festivals, de l'action en faveur de l'accès le plus partagé aux pratiques culturelles et artistiques, ou bien encore du soutien à la diversité culturelle et aux actions de coopération.

Dans la continuité de la délibération cadre sur sa politique culturelle régionale de juin 2005, la Région a décliné sa politique culturelle en cinq cadres d'intervention qui ont été adoptés en octobre et décembre 2010 et qui définissent les critères d'attribution des aides de la Région depuis janvier 2011.

En matière d'investissement, le nombre et la diversité des projets culturels structurants prévus dans les contrats de développement avec les agglomérations s'ajoutent aux projets déjà intégrés au contrat de projets 2007-2013 et font de la Région un acteur majeur de l'investissement culturel, en particulier pour tous les projets forts liés à Marseille Provence 2013 Capitale Européenne de la Culture (le FRAC, le J1, les Musées de Marseille et d'Aix, le MUCEM, la Friche de la Belle de mai…).

L'aide à la création, à la diffusion et à l'emploi

Le soutien à la création est très présent dans tous les domaines d'intervention de la Direction de la Culture : cinéma, arts vivants, édition, cultures régionales, arts visuels. Il est étroitement lié à la participation de l'ensemble des acteurs culturels associés aux Conseils d'aide à la création (CAC) qui sont pérennisés et diversifiés. Se sont ajoutées récemment les aides aux projets de films d'animation pour le cinéma et le CAC Cultures Régionales.

Ce soutien à la création est renforcé par une aide à la diffusion qui s'inscrit en grande partie dans l'aide aux lieux à travers des conventions partenariales de fonctionnement comme pour les pôles régionaux de musiques actuelles, de théâtre ou d'éducation à l'image par exemple. Cette aide aux lieux de diffusion se matérialise aussi par des aides à l'investissement pour les bibliothèques mais aussi pour la numérisation des salles de cinéma des réseaux arts et essais en particulier.

De plus, dans le cadre du programme AGIR pour l'environnement, la Direction de la culture et du patrimoine, avec l'appui de la Direction du développement soutenable et du climat, a diversifié ses interventions en 2011 en aidant les éco-festivals et les éco-tournages, démarche qui va se poursuivre et s'étendre.

Enfin, le soutien à la création s'accompagne d'une intervention régionale significative en faveur de la formation supérieure et professionnelle et de l'emploi dans le secteur culturel.

L'action en faveur de la démocratisation culturelle

La délibération cadre de juin 2005, confirmée par les cadres d'intervention votés en octobre et décembre 2010, fixait deux orientations précises vis-à-vis des publics et des territoires.

S'agissant des publics, deux catégories font l'objet d'une attention toute particulière : les jeunes et les milieux sociaux considérés comme fragiles. Toutes les demandes de conventionnement adressées à la Région par les partenaires devront désormais prendre en compte ces priorités, tout comme les demandes de renouvellement.

En complément, la Région poursuivra et intensifiera son soutien aux actions concertées en direction du public jeune : « Lycéens au Cinéma », « Prix littéraire des lycéens et des apprentis », « Lycéens au Festival d'Avignon », « Espaces Régionaux de Répétition », « Lycéens à Babel Med Music » etc. La double convention entre la Région, les Rectorats d'Aix/Marseille et de Nice, et la DRAC, renouvelée en 2010, sur l'éducation artistique et culturelle en définit les grands axes.

S'agissant des territoires, le patrimoine est constitutif au niveau le plus fin du maillage territorial régional. C'est souvent, pour les communes, le seul point d'appui à une dynamisation économique par le biais du tourisme. Par ailleurs, son entretien, voire sa sauvegarde, représente à la fois une charge financière très lourde et une responsabilité certaine vis à vis des générations futures.

Poursuivant l'enjeu de démocratisation culturelle, la Région sera attentive à un bon équilibrage territorial de sa politique culturelle.

Au croisement entre culture et citoyenneté, le développement des lieux citoyens sur l'ensemble du territoire régional constitue un élément fédérateur autour de l'enjeu de la démocratie de proximité.

En approuvant, en décembre 2010, son cadre d'intervention « Patrimoine », la Région base désormais son action dans ce domaine, sur le principe de la chaîne patrimoniale (Recherche-Valorisation-Diffusion).

En matière de patrimoine muséal, un Plan Musées a été mis en place pour rationnaliser l'intervention de la Région, éviter une démultiplication des structures - tendant à diluer l'efficacité de l'action publique - et favoriser les

projets répondant aux attentes du public en termes de qualité scientifique et culturelle.

Le soutien à la diversité culturelle et les actions de coopération

Dans le domaine des cultures régionales, outre la valorisation des cultures traditionnelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur, la politique régionale visera à soutenir les partenaires qui développent des projets d'échange qui impliquent l'ensemble des cultures vivantes en région, en particulier celles originaires du bassin méditerranéen.

De plus, la Région continuera de favoriser l'émergence de réseaux au service de la coopération culturelle en Europe et dans le monde, particulièrement avec les territoires du pourtour méditerranéen.

Le dialogue avec les opérateurs régionaux déjà mobilisés ou en passe de l'être, avec les collectivités signataires des accords de coopération, avec les institutions partenaires de programmes européens, ainsi qu'avec les organismes internationaux, se poursuivra avec la même détermination et la même volonté de développer les échanges culturels qui font de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur un des territoires les plus dynamiques de France dans ce domaine.

Langue régionale

Déjà bénéficiaire, en 2010, d'une attention particulière, un effort sera consenti en matière de promotion de la langue régionale.

La Région fait de la signature de conventions avec les rectorats « Aix-Marseille » et « Nice » une priorité. Les rectorats sont par ailleurs déjà fortement engagés dans des actions d'enseignement de la langue régionale.

Un travail coopératif réunissant l'ensemble des mouvements de promotion de la langue et de la culture régionale sera engagé.

C – Aménagement et développement solidaires et soutenables du territoire

Transports et grands équipements

L'année 2012 marquera une étape importante dans la politique régionale de transports et de grands équipements :

- L'amélioration des services TER se consolidera suite au protocole de redressement de la qualité de service de 2010 et au plan PrioriT de la SNCF, avec une grille horaire optimisée dans le cadre du cadencement 2012, incluant notamment une offre renforcée en pointe sur l'est de la riviera azuréenne, et sensiblement augmentée sur Nice-Breil sur Roya après la mise en service du projet de modernisation de la ligne en milieu d'année.

La réforme tarifaire (ZOU !), concernant les TER, LER et les Chemins de fer de Provence, sera stabilisée et complétée, notamment par une harmonisation des produits touristiques et évènementiels, et la préparation des phases de développement ultérieures est engagée.

Le budget consacré à l'exploitation des TER augmentera significativement du fait de la hausse des indices sectoriels, de l'impact en année pleine de la réforme tarifaire et d'une amélioration de l'offre de service, évolution partiellement compensée par une dynamique positive de la fréquentation.

Le financement des matériels roulants commandés en 2009 (240 M€ d'ici 2015) démarrera via une opération de crédit-bail.

Le budget des LER sera provisionné pour faire face à une évolution probable de la demande suite à la mise en œuvre de la réforme tarifaire Zou!, pouvant induire des nécessités de doublage de cars en heure de pointe.

L'effort de soutien des Chemins de fer de Provence (budget annexe) progressera pour tenir compte du développement de l'offre consécutive à la mise en service des nouveaux matériels roulants AMP.

- Les investissements sur les grands projets ferroviaires se poursuivent, via le contrat de projets 2007-2013, avec d'une part la passation de nouvelles conventions de travaux pour la modernisation de Toulon-Hyères et la seconde phase d'Avignon-Carpentras et d'autre part la réalisation des travaux sur Marseille-Aubagne, Cannes-Antibes, Cannes-Grasse, la ligne des Alpes et les Chemins de fer de Provence sous maîtrise d'ouvrage directe de la Région.

Les études de la Ligne à grande vitesse Provence-Alpes-Côte d'Azur devraient progresser en vue de préparer un réseau ferroviaire régional à haute performance. En parallèle, des études spécifiques seront réalisées pour préparer le prochain contrat de projets (capacité de la ligne des Alpes, optimisation des lignes existantes entre Mandelieu et Vintimille, à l'ouest de

Marseille et sur les étoiles ferroviaires de Toulon et d'Avignon, seconde phase d'Aix Marseille, réouverture de lignes,...).

Une attention particulière sera portée à la disponibilité des infrastructures existantes (fiabilité, programmation de la maintenance et anticipation des impacts), dans le cadre d'un protocole d'accord Région/RFF.

Les projets d'aménagement des pôles d'échange mobiliseront des financements croissants, du fait notamment des engagements pris sur plusieurs grandes opérations (Toulon Centre, Nice Thiers, Cannes, La Garde, La Seyne-sur-mer, Biot, Villeneuve, Veynes, Les Arcs, gares de Marseille Aubagne et d'Avignon Carpentras), avec pour objectifs une meilleure accessibilité des personnes à mobilité réduite et la promotion de l'intermodalité.

- La mise en œuvre du plan de soutien au développement du vélo et des modes doux sera poursuivie (pistes cyclables, vélostations autour des pôles d'échanges et des lycées, véloroutes et voies vertes) et de l'écomobilité, avec notamment le déploiement d'une centrale de mobilité à l'échelle régionale. S'agissant du soutien aux programmes de transports urbains, certains projets inscrits dans les contrats de développement démarrent en 2012 (Cannes, Grasse, Aix,...).

- **Le programme d'investissement dédié à l'aéroport d'Avignon-Provence** (budget annexe) permettra d'amorcer les travaux de la pépinière d'entreprises dans le cadre du pôle de compétitivité et PRIDES Pégase. Le programme de mise aux normes, de rénovation et de modernisation des aérodromes régionaux appartenant à la Région sera poursuivi.

- La politique de développement des modes massifiés de transport de marchandises sera poursuivie avec l'engagement des travaux d'accès ferroviaire au port de Marseille-Fos ainsi que le projet de terminal de transport combiné à Mourepiane et de terminal d'autoroute ferroviaire sur les bassins Est du port de Marseille Fos. Le soutien aux opérations fluviales et portuaires sera maintenu, dans le cadre du Plan Rhône et du contrat de projets 2007/2013, avec notamment le début de mise en œuvre du plan d'investissements sur le port du Pontet. Les études seront engagées en vue d'un terminal trimodal sur le site CNR de Courtine.

La Région se positionnera pour participer à un projet de coopération dans le domaine des transports à l'échelle de la Méditerranée (Altermed2).

- L'accompagnement des grandes opérations conduites par l'Etat sur le réseau routier national, des projets sur les réseaux départementaux au titre de la solidarité et la mise en œuvre du nouveau cadre d'intervention pour la sécurisation des usagers de la route.

Dans le cadre du programme routier (PDMI) 2009/2014, l'engagement de nouvelles opérations mobilisera des financements (déviation de Miramas, carrefour de Tallard, protection contre les risques naturels dans les Alpes de Haute Provence,… ainsi que l'achèvement du second tunnel de Toulon, même si l'essentiel des surcoûts sont adossés à la concession autoroutière.

La Région respectera ses engagements vis-à-vis des départements tels qu'ils ont été contractualisés sur la période 2007/2013 au titre de la solidarité et maintient le principe des aides aux collectivités locales dans la mise en œuvre de leurs projets de sécurisation des usagers des voies routières, notamment à proximité des lycées ou pôle d'échanges.

- La Région achèvera les travaux du FRAC et du Centre régional de la Méditerranée (CeReM).

Dans le cadre d'Euroméditerrannée, la mise en œuvre des grands projets sur la Cité de la méditerranée et la ZAC St Charles se poursuivra en 2012 avec les travaux d'aménagement du boulevard du littoral, le secteur d'Arenc, la station de tramway du Boulevard de Paris et de la Rue Chanterac et l'A7 Leclerc.

Sur la base d'un contrat de développement à stabiliser, d'un processus concerté, l'année 2012 pourrait être consacrée à la réalisation des études des premières zones d'aménagement concertée.

Habitat, urbanisme et aménagement urbain

Les priorités régionales énoncées en début de mandature, l'aide au logement social, la promotion d'une politique foncière économe et responsable, l'accompagnement des projets urbains à différentes échelles territoriales (communes, intercommunalités, grands territoires…), l'intégration de l'exposition aux risques naturels dans les pratiques d'aménagement et d'urbanisme sont mises en œuvre au sein de la DHUAU et constituent les priorités de l'année 2012.

En matière d'habitat, de foncier et d'urbanisme, la poursuite de la mise en œuvre des délibérations cadre adoptées le 10 décembre 2010 et le 18 février 2011, comme l'application des dispositions de la loi dite Grenelle 2, prendront pleinement effet dans de nombreux domaines :

- dans le domaine des schémas de cohérence territoriaux, la poursuite de l'accompagnement des collectivités devrait trouver des développements nouveaux, notamment sur la question des SCOT ruraux, de la mise en œuvre de SCOT dits « Grenelle 2 », voire de l'appui régional à l'élaboration des PLU intercommunaux ;

- l'impulsion donnée aux travaux de réhabilitation HLM au travers du programme RHEA constitue une intervention majeure en direction des bailleurs sociaux et au bénéfice d'un public défavorisé. Cette intervention sera confirmée par le vote de nouvelles opérations au titre de la programmation 2012 dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement ;

- Le pilotage de la démarche RHEA HLM, assuré par la Région, l'AROHLM et les bailleurs sociaux, devra permettre un suivi partagé de sa mise en œuvre, le lancement d'un programme d'évaluation

objectivée de sa performance sur le plan des économies d'énergies projetées, et à termes réalisées, ainsi qu'un développement des processus de concertation avec les locataires et leurs organisations représentatives, afin de faciliter le développement des bonnes pratiques liées à la réhabilitation des logements ;

- l'aide aux communes pour une meilleure maîtrise de leur foncier, y compris agricole (notamment dans les zones soumises à une pression importante, ou dans les zones de périurbanisation), grâce à un partenariat renforcé avec l'EPF et à la révision des critères régionaux intervenus en 2011 continue d'être un levier d'intervention important de la collectivité. En particulier, les opérations dites de « sortie de portage » permettent de donner une impulsion particulière à l'objectif de production de logements sociaux. L'acquisition de foncier agricole par les communes, programme mis en place au titre de la délibération cadre de février 2011, devrait trouver des applications opérationnelles plus marquées après une année de démarrage. L'objectif poursuivi de préservation et de reconquête des terres agricoles pourra être complété par des partenariats nouveaux avec des acteurs reconnus d'intérêt public dans ce domaine du foncier agricole.

La dimension contractuelle de la politique d'aménagement du territoire devrait connaître en 2012 une évolution sensible.

Organisée aujourd'hui autour des Programmes d'aménagement solidaire (PAS), conclus entre la Région et les communautés de communes, il s'agira d'ouvrir de nouveaux champs aux politiques territoriales contractuelles : le projet de «contrat d'axe» liant la Région aux collectivités concernées par l'ouverture, en 2014, de la ligne ferroviaire Avignon-Carpentras, permettra d'expérimenter un partenariat opérationnel innovant, assis sur deux des compétences majeures de la Région que sont les transports et l'aménagement du territoire.

L'aide aux communes et intercommunalités sera en 2012 remaniée pour que soient mieux pris en compte les projets vertueux sur le plan du projet urbain, du développement durable et de la responsabilité sociale et environnementale.

En matière de risques naturels, la Région, à travers ses programmes de droit commun (prévention, solidarité post-catastrophe) et ses programmes contractuels (contrat de projets, CPIER Plan Rhône, CIMA), poursuivra en 2012 sa politique active dans l'aménagement du territoire, dans une perspective de développement solidaire et durable et de respect de la réglementation.

Une nouvelle dynamique sera impulsée à la politique régionale autour du principe de la réduction de la vulnérabilité des territoires, de l'habitat et des entreprises, à travers d'une part le développement de la culture du risque et d'autre part par le soutien à des opérations exemplaires d'aménagement, notamment dans le cadre de la reconstruction des territoires sinistrés du Var et dans les zones d'expansion des crues du Rhône aval.

Eau et agriculture

L'agriculture est une activité économique à part entière et particulièrement emblématique de notre région.

En 2012, il s'agit d'affirmer le développement et l'organisation économique de ce secteur fragilisé par différentes crises conjoncturelles et régionales, nationales, mondiales, de poursuivre le développement d'une agriculture productrice d'un environnement de qualité pour atteindre 30 % d'agriculture biologique d'ici 2020, et d'adapter l'accompagnement auprès des agriculteurs par la modernisation des exploitations, y compris celles des lycées agricoles, accompagner le renouvellement des générations et maintenir le dialogue avec les organisations syndicales en prise directe avec les agriculteurs.

Il s'agit aussi plus particulièrement de conforter le volet recherche et expérimentation prenant en compte la question de la biodiversité cultivée et le patrimoine générique.

La structuration des circuits courts selon les filières et les territoires concernés sera poursuivie.

La réflexion sur le développement d'outils en vue d'assurer le maintien du foncier se concrétisera car le foncier est le fondement même de l'activité agricole, intimement lié au travail à mener autour du confortement et de la facilitation de l'installation.

Enfin, l'année 2012 devrait permettre de développer une marque régionale à partir d'un chantier engagé depuis maintenant un an et demi à partir de la campagne « Terre de goût ».

L'ensemble de ces orientations sera également défendu dans la réflexion menée dans la cadre de la nouvelle PAC.

La forêt régionale couvre 48% du territoire de Provence-Alpes-Côte d'Azur et joue un rôle éminent dans la gestion de l'espace. Elle est un véritable enjeu d'aménagement et de développement économique, structurant pour les territoires.

C'est pourquoi, il a été souhaité une nouvelle affirmation forte de la politique forestière régionale, autour d'orientations stratégiques fondées sur les enjeux et objectifs suivant :
- assurer la pérennité et le renouvellement de la ressource à long terme en préservant les équilibres biologiques et en favorisant le remembrement forestier,
- accroître la valorisation des bois et organiser la filière en confortant la compétitivité du tissu des petites et moyennes entreprises et en soutenant l'innovation technologique,
- enfin, favoriser la connaissance, la formation et les échanges en développant les axes de coopération interrégionale, transfrontalière ou euro-méditerranéenne. En 2012, l'accent sera mis sur la structuration de la filière

bois, sur le développement de circuits de type court ainsi que sur les produits issus de la forêt.

Dans le domaine de l'eau, l'année 2012 sera le point d'orgue de la mobilisation citoyenne et politique de « l'année régionale de l'eau », avec la tenue des états généraux de l'eau en février et la tenue du forum mondial de l'eau et du forum alternatif en mars à Marseille.

A travers cette mobilisation participative, la Région s'engage à mettre en œuvre les principes d'une nouvelle gouvernance régionale de l'eau.

Il s'agit de prendre en compte la préservation des ressources en eau au niveau territorial, le mode de gestion et la diversité des acteurs gestionnaires de la ressource. Il s'agit en particulier d'affirmer le propos régional sur la gestion publique de l'eau avec le nouvel « espace public régional de l'eau » et d'améliorer l'accès à l'eau sur l'ensemble des territoires avec la finalisation de la démarche prospective du schéma régional sur la ressource en eau, le SOURSE et avec les dossiers prioritaires de la concession régionale SCP que sont le projet de la liaison Verdon St-Cassien-Ste Maxime et la finalisation de l'étude stratégique sur le devenir de la concession départementale de Vaucluse. Une réflexion stratégique est engagée concernant l'hydraulique agricole.

Politique régionale des villes, solidarités

Le développement des solidarités et l'amélioration du lien social

Notre région doit faire face à une augmentation sans précédent de la pauvreté sur son territoire. Ainsi en 2010, sur les 100 quartiers les plus pauvres de France, un quart se situait en Provence-Alpes-Côte d'Azur, dont 23 à Marseille et 2 à Toulon.

Ces chiffres appellent une véritable réponse de grande ampleur du conseil régional pour permettre un véritable recul de la précarité sur tout le territoire.

Ces objectifs s'inscrivent au sein d'une politique volontariste qui vise plus particulièrement les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les personnes en situation de grande précarité, et les jeunes.

Cette politique contribue à lutter contre l'exclusion, participe à la réduction des écarts de développement social des territoires, et combat la ségrégation urbaine dans le cadre d'un aménagement solidaire et durable du territoire régional, axe prioritaire de la politique régionale des villes.

La situation actuelle faite aux Roms notamment a conduit la Région à réagir en apportant modestement son soutien aux associations engagées humainement sur cet enjeu de société. La Région entend élargir cette réflexion en travaillant plus largement sur une politique régionale transversale sur les Tsiganes (culture, habitats, métiers, éducation…).

Le soutien aux projets et initiatives relatifs à l'éducation à la citoyenneté, à l'insertion sociale et professionnelle, à la détection des discriminations, et à

l'égalité femme/homme, sont un enjeu majeur de cette politique qui s'inscrit au cœur des territoires pour les publics les plus en difficulté.

Ainsi sera poursuivi le soutien aux nombreuses initiatives et projets qui ont pour ambition de lutter contre l'isolement, les inégalités et les tensions sociales et qui visent l'amélioration du lien social dans les territoires en difficulté, notamment par le biais de subventions aux associations de solidarité.

Le partenariat avec les centres sociaux sera amélioré afin de contribuer à la structuration de leur réseau, à sa professionnalisation et de rendre plus lisible et plus efficace le soutien financier de la Région.

BP 2012 - POLITIQUE REGIONALE DES VILLES	AP 2012	AE 2012
SOLIDARITES, JEUNESSE, SPORT ET CULTURE	3,792 M€	11,945 M€
Vie associative	0,437 M€	0,539 M€
Sports	0,729 M€	1,948 M€
Culture et patrimoine	0,025 M€	0,539 M€
Prévention de la Délinquance et Sécurité	1,040 M€	3,794 M€
Solidarités	1,040 M€	4,326 M€
Santé Alimentation	0,520 M€	0,800 M€
INNOVATION, EMPLOI, FORMATION	0,000 M€	0,200 M€
Tourisme	0,000 M€	0,200 M€
PATRIMOINE REGIONAL ET ECO-MOBILITE	1,500 M€	0,360 M€
Habitat, urbanisme et aménagement urbain	1,500 M€	0,360 M€
DEVELOPPEMENT SOUTENABLE ET STRATEGIES TERRITORIALES	0,000 M€	0,010 M€
Education à l'environnement et démarches écocitoyennes	0,000 M€	0,010 M€
TOTAL	**5,292 M€**	**12,515 M€**

Un effort particulier en direction des territoires urbains les plus fragilisés

La Région a souhaité donner un nouveau souffle à son intervention en matière de politique de la Ville.

A cet effet, elle mettra progressivement en place au cours de l'année 2012, des Ateliers régionaux des villes (ARV), instances participatives opérationnelles qui associeront l'ensemble des acteurs locaux et seront installées sur l'ensemble des zone urbaine sensibles du territoire régional.

Ces instances auront pour mission d'orienter, d'accompagner et de dynamiser localement l'action de la Région en matière de politique de la ville, et notamment son intervention au-delà de son engagement dans les contrats urbains de cohésion social (CUCS), pour lesquels elle prolongera sa participation jusqu'à fin 2012.

Pour ce faire, la Région mobilisera ses moyens afin de soutenir, aux côtés de ses partenaires, des programmations d'actions au service d'un développement social urbain solidaire dans le cadre des grandes politiques régionales, formation, éducation et développement économique…, mais

aussi au titre de ses politiques volontaristes, des sports, de la culture, de la prévention de la délinquance ainsi que de la santé.

Dans ce cadre, l'Institution régionale s'attachera tout particulièrement à promouvoir les potentialités des territoires concernés dans une logique de développement et d'innovation sociale, en favorisant des démarches de projet émanant des quartiers et de leurs habitants, avec la préoccupation de s'ouvrir par l'expérimentation aux apports de ce qui a pu être initié dans d'autres régions comme dans d'autres pays.

La santé et l'alimentation

La politique régionale d'accès de tous aux services de santé est structurée à partir de trois approches : une approche territoriale, qui permet d'agir là où les problèmes sont les plus aigus ; une approche thématique ; une approche par public qui instaure la priorité aux jeunes et notamment les lycéens, les apprentis et les stagiaires de la formation professionnelle.

Elle s'appuie sur différents centres ressources régionaux aux compétences avérées tels que : le Centre régional d'éducation à la santé (CRES), le Centre régional de documentation, d'information, d'action et de prévention sur le SIDA (CRIPS), l'Observatoire régional de la santé (ORS), l'Association méditerranéenne de prévention et de traitement des addictions (AMPTA), l'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT).

Ainsi, la Région, qui a développé depuis 1999 une véritable politique de santé publique, poursuivra en 2012 son action avec comme priorités :

- le soutien aux malades et leurs familles,

- la santé au travail,

- les Maisons régionales de la Santé :

 la mise en place d'une démarche d'accès aux soins de premier recours, sur les territoires ruraux et urbains soumis à des problèmes de désertification médicale et/ou de grande difficulté d'accès aux services de santé publique et mutualiste, intitulée « Maisons régionales de la Santé » constituera une des deux actions emblématiques de l'année 2012.

 La désertification sanitaire que subissent les territoires ruraux sévit d'une autre manière en milieu urbain, et frappe les populations les plus fragiles. Les centres de santé mutualistes qui accueillent tous les publics pratiquent une médecine de groupe, permettent par la pratique du tiers payant l'accès aux spécialistes sans dépassement d'honoraires, conduisent des actions de prévention, assurent une mission de service public, ce qui correspond aux critères que la Région s'est fixée pour ses maisons de la santé, dont ils peuvent être une déclinaison.

Cette démarche de mise en place de lieux de soins de premiers recours se complète par des actions de prévention et la constitution de réseaux de santé permettant d'adapter des réponses de santé publique aux caractéristiques des territoires et de leurs habitants.

L'année 2012 devrait être l'année de montée en charge des projets et de leur mise en place, après une première phase de diagnostic, de concertation et d'ingénierie de projets.

- le dispositif régional de prévention et d'accès pour tous à la contraception :

La Région s'est engagée à mettre en place une politique d'accès à une contraception anonyme et gratuite pour tous, qui constituera la deuxième action emblématique pour l'année 2012 de la politique régionale de santé.

Ce dispositif comprendra trois types de missions : la première concerne l'amélioration et l'élargissement des outils existants (numéro vert, site internet,…), la deuxième concerne la mise en réseau de professionnels de la santé sur la base des territoires de vie dans la perspective de mettre en place un dispositif gratuit d'accès à la prévention, et la troisième a pour vocation de professionnaliser les acteurs de la santé à la démarche et au conseil sur la contraception.

Ce dispositif sera coordonné par un comité de pilotage régional rassemblant tous les partenaires et acteurs concernés.

En matière de prospective, la Région s'investira dans l'étude de la souveraineté alimentaire régionale à travers le programme « Alimentons les régions ».

La prévention de la délinquance

La Région continuera à développer sa politique volontariste qui s'inscrit dans le cadre de politiques contractuelles et partenariales, avec en particulier le renouvellement de la convention Justice-Région.

De même, dans le cadre de ses compétences (transports, lycées, formation professionnelle, apprentissage), la Région développera les démarches engagées depuis quelques années, démarches qui ont vocation à perdurer et à s'adapter aux contextes territoriaux et sociaux (le programme régional de sécurité dans le TER, la mise en sûreté des lycéens, la prévention des conduites à risques, le programme d'insertion sociale et professionnelle des jeunes de la Protection judiciaire de la Jeunesse).

Par ailleurs, le dispositif de lutte contre les incivilités en milieu urbain sera poursuivi. Il consiste à soutenir des projets ayant comme support la culture, le sport, l'accompagnement social, etc.

BP 2012 - PREVENTION & SECURITE	AP 2012	AE 2012
SOLIDARITES, JEUNESSE, SPORT ET CULTURE	**0,162 M€**	**2,713 M€**
Culture et patrimoine	0,000 M€	0,090 M€
Prévention de la Délinquance et Sécurité	0,162 M€	2,623 M€
INNOVATION, EMPLOI, FORMATION	**0,000 M€**	**1,457 M€**
Accompagnement Information Orientation	0,000 M€	0,291 M€
Formation	0,000 M€	1,166 M€
PATRIMOINE REGIONAL ET ECO-MOBILITE	**0,000 M€**	**0,800 M€**
Lycées	0,000 M€	0,800 M€
TOTAL	**0,162 M€**	**4,970 M€**

Dans ce cadre, l'année 2012 sera marquée par la mise en œuvre du programme régional de médiation sociale, qui a pour objectif la création de postes de médiateurs sociaux sur les sites et territoires sensibles grâce à un dispositif emploi-qualification : contrat de professionnalisation de 2 ans devant conduire au diplôme de moniteur-éducateur, afin de lutter et prévenir les situations et comportements incivils.

Ce programme est un nouveau dispositif et il constitue un des projets innovants du secteur, à la fois par les objectifs poursuivis, la collaboration inter-directions, avec la DESVA en particulier, et l'approche de la prévention de la délinquance et la sécurité par la dimension éducative.

D – Une vision stratégique régionale

Démocratie et services publics

Après les états généraux sur les services publics organisés en 2009, l'exécutif a décidé d'organiser annuellement dans cette nouvelle mandature des états généraux, avec pour volonté de donner toujours plus de place au débat citoyen.

Les états généraux organisés en 2011 ont été consacrés au thème de la démocratie. Des forums départementaux, des fabriques ont été organisés sur l'ensemble du territoire régional, et ont rassemblé de nombreux partenaires et acteurs du territoire, des citoyens. A la suite de ces débats, la Région s'est engagée dans l'élaboration d'une **charte régionale de la démocratie**.

2012 sera une année de réévaluation de l'ensemble des dispositifs participatifs, afin de valoriser la diversité des démarches engagées, de redynamiser et de rendre plus efficace les dispositifs régionaux. La charte régionale de la démocratie sera ainsi élaborée avec les partenaires institutionnels, les organisations syndicales et le mouvement associatif.

2012 sera donc une année de mise en œuvre de la charte et des actions qui auront été approuvées par l'Assemblée régionale, avec la nécessité d'impliquer le plus largement possible les services.

Par ailleurs, en 2012 devraient être lancés les **états généraux de l'eau**. Ils devraient se dérouler avant le Forum mondial de l'eau qui aura lieu à Marseille en mars 2012, cela afin que les débats organisés puissent constituer le socle d'une contribution régionale citoyenne au Forum mondial et au Forum alternatif.

Prospective, étude et démocratie de proximité

Démarche de révision du SRADDT : Notre Région en 2030

La Région s'est engagée à lancer le processus de révision du schéma régional d'aménagement et de développement du territoire (SRADT) approuvé en 2006.

Ce processus de révision du SRADDT se déroulera de septembre 2011 à décembre 2013.

Après une année 2011 consacrée à l'actualisation du diagnostic et la définition des enjeux partagés, l'année 2012 sera l'occasion de mettre en place nos orientations stratégiques pour l'élaboration de la charte révisée.

Cette révision se fera en articulation et coordination avec les démarches à visée prospective suivie par les diverses directions de l'Institution.

Ainsi, en 2012 se poursuivront :

- **l'organisation des « Rendez-vous du SRADDT- Notre région à 2030 »**

Ces rendez-vous du SRADDT correspondent à des temps de concertation qui porteront sur des réflexions thématiques et territoriales.

Les rendez-vous thématiques auront pour objet d'analyser l'évolution des enjeux de chaque domaine et thématique, de participer à la révision du diagnostic et de débattre autour de grands sujets de controverses sur l'avenir de notre région.

Les thématiques abordées porteront sur :
- Quels enjeux régionaux face aux changements climatiques ?
- Nouvelles mobilités, nouvelles solidarités, nouvelles territorialités ?
- Cinq millions d'habitants pour quel « vivre ensemble » ?
- Des hommes, des territoires, des économies… quelles convergences ?
- Une région méditerranéenne ouverte, confrontée à la mondialisation.

Les rendez-vous territoriaux porteront sur la construction d'un projet à visée prospective à l'horizon 2030 sur des territoires régionaux à forts enjeux (Val de Durance, Avignon-Carpentras, Centre Var, Pôle Aix-Marseille, Etang-de-Berre, Aire toulonnaise, Plaine du Var) et traiteront des questions relatives aux enjeux des métropoles et des systèmes métropolitains en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ainsi qu'à l'avenir des territoires de projets au regard de la réforme territoriale. Ces rendez-vous territoriaux seront menés en transversalité des démarches engagées.

- **l'organisation de deux forums de restitution et de synthèse :**

- le premier, prévu début 2012, aura pour objectif de restituer et porter à connaissance les principaux éléments de diagnostics ;

- le deuxième, est prévu fin 2012 et sera consacré à la restitution des propositions d'orientations stratégiques.

- **La mise en place d'une « e-concertation grand public »**

La réflexion stratégique et prospective sur l'aménagement et le développement durable du territoire de la région n'ayant de sens que si elle est partagée par tous, elle devra s'appuyer sur l'émergence et la promotion de nouvelles formes d'implication et de coopération des acteurs et citoyens dans la définition de l'action publique. C'est pour cela que le Conseil régional donnera les moyens à tout un chacun d'imaginer notre région à 2030 à travers un site participatif dédié.

La révision du SRADT constitue donc plus que jamais un enjeu stratégique, et sera de plus un outil indispensable pour conduire avec l'Etat et, en liaison avec les autres collectivités territoriales, les négociations du prochain contrat de projets.

Avec l'achèvement de la consultation d'urbanisme et de développement durable sur le Val de Durance, l'année 2012 sera consacrée à l'élaboration d'un projet territorial partagé issu de ces travaux.

Coordination stratégique des contrats et programmes

Le cadre contractuel Etat/Région 2007-2013 est constitué du contrat de projets, de 6 conventions départementales d'application du contrat de projets, de deux contrats de projets interrégionaux du massif des Alpes et du plan Rhône. Il est mis en œuvre en articulation avec les programmes opérationnels (PO) européens.

L'année 2011 a été celle de la finalisation du processus de révision du contrat de projets avec l'adoption au mois de juin d'un avenant au contrat de projets.

L'année 2012 verra donc la poursuite de la mise en œuvre du contrat de projets sur la base de cet avenant qui devrait permettre de mieux prendre en compte les priorités régionales issues de la nouvelle mandature.
La Région poursuivra également son soutien aux départements alpins dans le cadre de la convention de solidarité.

Prospective territoriale

Comme chaque année, en matière de prospective territoriale, la Région interviendra sur deux volets :
- Etudes, observation et prospective : acquisition de bases de connaissances objectives et de bases de données statistiques brutes ou travaillées, commandes d'études, diagnostics, états des lieux, partenariat avec l'Etat, des laboratoires universitaires et des organismes de recherche, convention annuelle avec l'INSEE 2011-2012, Suivi et participation à la réflexion collective en matière de prospective et d'information ;
- Information géographique : acquisition des droits d'utilisation de référentiels géographiques (IGN, ortho photographies numériques, occupation du sol), le financement du CRIGE : programme d'activités 2011, financement de la numérisation de données thématiques, projet reg inspire.

Développement des territoires

La politique régionale du développement des territoires contribue à la construction d'une éco Région par la mise en œuvre de politiques adaptées à la diversité des territoires et des espaces géographiques, du littoral au massif alpin, des agglomérations et des espaces métropolitains aux territoires ruraux et montagnards.

A ce titre, en articulation avec les enjeux du SRADDT, la Région, accompagne l'ensemble des dynamiques de projets de territoire, des Pays, des agglomérations et des PNR.

Animation et suivi des projets et des contrats de territoire

- **nouvelle contractualisation territoriale 2011-2013 : vers des éco-territoires**

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, soucieuse de confirmer et d'accroître son soutien aux dynamiques territoriales portées par les Pays et de réaffirmer la priorité qu'elle accorde à la démocratie participative, notamment au travers de son soutien aux conseils de développement, a décidé de mettre en œuvre de nouveaux contrats.

Afin de prendre en compte les nouveaux enjeux territoriaux liés à la montée en puissance du chômage, de la précarité et de certaines problématiques de développement soutenable, aux effets de déstructuration-restructuration de l'offre de services publics au plus près des habitants, et de recomposition des territoires induites par la réforme territoriale, ces contrats accompagneront et inciteront les territoires en 2012 à devenir des « éco territoires ».

Quatre thématiques structurantes donnant lieu à des projets financés dans le cadre de fonds contractualisés avec l'Etat (contrat de projets) et de fonds uniquement régionaux ont été identifiées pour constituer l'armature de ces contrats :

- l'intelligence territoriale et la participation ;
- la réaction et l'adaptation au changement climatique ;
- les nouveaux services à la population ;
- et demain, les territoires.

- **les conventions LEADER**

La génération LEADER 2007-2013 est ciblée sur les territoires organisés existants (pays, parc naturels régionaux). Dix conventions Leader ont été signées pour la période 2008-2013 entre l'Etat, l'ASP, la Région et les GAL (Groupe d'action locale) structures porteuses des programmes de développement dont la stratégie est principalement ciblée sur les questions d'économie locale (maintenir et développer les activités économiques et favoriser l'emploi), de services (gérer et structurer l'économie résidentielle pour les populations, développer et adapter l'offre de services), de patrimoine (gérer et valoriser le patrimoine rural, naturel, et culturel).

En 2012, il s'agira de continuer d'apporter la contrepartie financière de la Région aux dotations du FEADER, à travers le Fonds régional LEADER mis en place à cette fin.

- **les services urbains innovants**

Les territoires de Provence-Alpes-Côte d'Azur connaissent un essor démographique dont les conséquences en matière d'urbanisation et de périurbanisation, sont avérées. Cela nécessite une stratégie territoriale ambitieuse permettant d'initier, par l'intermédiaire de crédits contractualisés, des projets de services innovants à destination des populations vivant dans les agglomérations.

En 2012, cette politique d'accompagnement et de développement sera mise en œuvre en étroite collaboration avec des instances de démocratie participative, notamment avec les Conseils de développement.

La montagne et le massif alpin

La Région met en œuvre une politique en faveur de la montagne guidée par les principes de la reconnaissance des spécificités des territoires et activités de montagne dans un contexte interrégional et transfrontalier, notamment avec les Régions Rhône-Alpes, Ligurie, Piémont et Val d'Aoste en Italie.

L'année 2012 sera une année de mise en œuvre des actions programmées dans le cadre des conventions régionales pluriannuelles partenariales adoptées pour les trois dispositifs opérationnels avec les 52 territoires retenus dans ces démarches :

- pour l'aménagement durable et solidaire des stations des Alpes du Sud, leur permettant de valoriser leurs spécificités touristiques de montagne d'hiver et d'été, et d'engager un projet de développement stratégique ;

- pour l'aménagement durable et solidaire des espaces nordiques, permettant de soutenir les stratégies de diversification et d'aménagement des territoires s'appuyant sur le développement des espaces nordiques ;

- pour le développement solidaire et durable des activités de pleine nature et du tourisme sportif en milieu rural de montagne au travers de projets portés par les sites pilotes, et du soutien à l'organisation sur ces territoires d'évènements axés sur les activités de pleine nature.

Par ailleurs, la Région poursuivra sa politique de soutien et d'impulsion des initiatives participant à l'auto-développement en montagne autour du développement territorial, social, et culturel. Dans le cadre du développement du massif seront notamment prises en compte des opérations relevant des engagements de la Région dans la convention de solidarité avec les départements alpins ainsi que dans les contrats de redynamisation des sites de défense de la vallée de l'Ubaye et de Briançon.

La mise en œuvre de la Convention Interrégionale du Massif des Alpes nécessite un partenariat étroit avec la Région Rhône-Alpes et le Commissariat au Massif des Alpes, et la Région s'attachera en 2012 à mobiliser pleinement l'ensemble des mesures destinées spécifiquement aux territoires de montagne, que ce soit dans le cadre de la convention interrégionale ou du programme opérationnel européen du massif des Alpes, avec des modalités de mise en œuvre prenant mieux en compte, dans le cadre de la révision à mi parcours, l'innovation territoriale.

La Région s'impliquera en 2012 dans les réflexions et démarches engagées autour d'une macro région Alpes et participera à de nombreux projets dans le cadre des programmes européens « Espace Alpin », sur les enjeux énergétiques des mobilités. Avec le projet SILMAS de mise en réseau pour une meilleure gouvernance des lacs alpins, la Région contribuera en 2012 à

l'année régionale de l'eau par l'organisation d'une manifestation sur « eau, lacs et convention alpine », en lien avec le Forum Mondial de l'Eau.

La mer et le littoral

La mer et le littoral représentent un espace à fort enjeux pour le développement régional et l'aménagement du territoire, tant en termes économiques que sociaux et environnementaux.

Dans un contexte global en pleine mutation, de crise économique, de changements climatiques, de mondialisation et de modification des grands équilibres mondiaux, impactant fortement le bassin méditerranéen, l'élaboration de la stratégie régionale de la mer et du littoral, engagée en 2011, permettra de renouveler et de développer l'action de la Région pour le développement de l'emploi et de l'économie maritimes, pour promouvoir les activités sociales, culturelles et sportives liées à la mer, ainsi qu'en termes d'aménagement du littoral et de gestion environnementale de la mer et de la zone côtière.

Conduite avec la participation du Conseil consultatif de la mer et de tous ses membres, cette démarche sera exemplaire en termes de concertation et permettra de renouveler la politique régionale de la mer définie en 2005 dans un contexte de changements importants, qu'il s'agisse de la politique commune des pêches dès 2013 ou, dès 2012, des changements de gouvernance suite au Grenelle de la mer avec la mise en place des comités de façade maritime et de stratégies de façade.

D'autre part, dans le cadre de l'accompagnement des territoires d'observation et d'aide à l'ingénierie au travers du CRIGE, il a été identifié la nécessité d'acquérir un référentiel de données sous-marines (Litto3D®), constituant le socle indispensable à la mise en œuvre de politiques publiques de la mer et du littoral dans les domaines de la prévention des risques liés à l'impact du changement climatique dans le domaine de la protection du littoral, de l'aménagement du territoire, de la recherche et des études scientifiques.

Par ailleurs, de nombreux enjeux maritimes et littoraux dépassent largement les limites du territoire régional, et seront appréhendés, à l'échelle méditerranéenne, dans le cadre de la dimension internationale de la stratégie de mer et du littoral.

C'est le cas de nos travaux au sein de la Conférence des régions périphériques maritimes, au travers de MAREMED. En 2012, la Région sera partenaire d'un nouveau projet européen « ODYSSEA », dans le cadre duquel nous travaillerons sur le développement des fonctions portuaires (au travers de ports propres, des liens terre/mer, etc.).

Les parcs naturels régionaux, les espaces naturels et aquatiques et la biodiversité

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur possède la plus grande diversité d'espaces naturels de la France métropolitaine. Une protection de ce

patrimoine s'avère indispensable, d'autant plus qu'il représente un élément majeur de la qualité de vie des habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur, et un atout environnemental, économique et culturel.

La politique de la Région s'attache donc à préserver une nature vivante, où la diversité des usages soit compatible avec la diversité biologique de la nature.

En matière d'environnement et de développement soutenable la Région a fixé parmi les priorités d'interventions la protection de la biodiversité, le soutien aux Parcs naturels régionaux actuels ou en création et la valorisation de nos ressources naturelles, et ce dans la perspective de la construction d'une éco région.

Aujourd'hui, le rôle précurseur des parcs naturels régionaux en matière de développement local et d'amélioration de l'environnement sont reconnus par tous. La Région, à l'initiative de leur création, considère ces espaces naturels comme des territoires privilégiés pour y appliquer des politiques exemplaires, innovantes de développement maîtrisé et durable, susceptibles de servir de référence au niveau régional (avec les autres territoires ruraux et dans le cadre de coopération renforcée avec les agglomérations), national (parcs nationaux…) et international dans le cadre des coopérations décentralisées conduites par la Région.

Le contexte 2012 s'organise autour :
- de la mise en œuvre des conventions d'objectifs pluriannuelles et partenariales (Conseils généraux, Etat) renforcées entre la Région et les parcs naturels régionaux ;
- du soutien à la mise en œuvre des 2 nouveaux parcs naturels régionaux (Baronnies, Préalpes d'Azur) et aux 2 parcs en projet du Ventoux et de la Sainte Baume ;
- de la poursuite de la mise en œuvre effective de la compétence régionale en faveur des réserves naturelles régionales ;
- du soutien aux structures de gestion et de protection des espaces naturels régionaux (Conservatoires botaniques, Conservatoire du littoral, structures gestionnaires, …) pour conforter les acquis dans ce domaine et continuer à mener des actions ambitieuses au regard des enjeux régionaux.

Enfin, la région poursuivra son engagement au côté des structures de gestion des milieux aquatiques, au regard de leur rôle en matière d'aménagement, de gestion, et de prévention est stratégique. La qualité des milieux est une des clés d'une bonne gestion de la ressource en eau et de sa qualité. Et suite à presque une décennie d'intervention dans ce domaine, une évaluation de notre politique en matière de gestion des milieux aquatiques sera menée afin d'adapter notre intervention a de nouveaux enjeux.

Développement soutenable

Dans un souci de sobriété financière, et en tirant le meilleur parti des efforts consentis de longue date en faveur d'un développement équilibré, la Région amplifiera en 2012 sa politique globale de développement soutenable, tout particulièrement en l'inscrivant dans les grands enjeux des changements

climatiques qui imposent de poursuivre à la fois une stratégie résolue d'atténuation et d'adaptation.

La Région s'appuiera à cet effet sur les grands objectifs de son Agenda 21 adopté en 2009 et notamment sur son volet climat-énergie : le plan climat-énergie régional, qui est en co-construction avec les acteurs des territoires.

Une Région volontaire et exemplaire

Pour l'Agenda 21, et parce qu'il s'agit d'une démarche d'amélioration en continu qui concerne la collectivité au premier chef, l'année 2012 sera consacrée à la réalisation d'un état d'avancement et à l'actualisation de la démarche. Celui-ci permettra la prise en compte des évolutions constatées depuis 2009 dans les politiques régionales et dans les priorités de la nouvelle mandature, et d'engager un processus d'évaluation, notamment avec la définition d'indicateurs, base d'une nouvelle dynamique.

Un réseau de référents internes « développement soutenable », participera à cette dynamique d'amélioration de la prise en compte des enjeux du développement soutenable dans nos politiques.

L'animation par ces mêmes réseaux des actions internes renforcera la volonté d'exemplarité de l'Institution à travers son Agenda 21 autant que par sa définition d'une économie responsable régionale avec un objectif simple : améliorer ses pratiques quotidiennes et ses modalités de fonctionnement et de gestion pour son patrimoine propre, de façon à s'inscrire notamment dans une démarche d'éco responsabilité globale.

Déjà fortement engagée dans le tri sélectif et la dématérialisation de ses procédures, la Région poursuivra en 2012 ces actions volontaristes en faveur d'une mobilité durable (plan de déplacement de l'administration) et le développement de la visioconférence entre l'Hôtel de Région et les cinq antennes dans les départements, la consommation raisonnée des fluides et des fournitures (forte réduction du nombre d'imprimantes et des impressions, recyclage des matériels informatiques, etc.), le développement de l'achat responsable.

Par la mise en place d'un schéma directeur des systèmes d'information, la Région s'emploiera à améliorer le fonctionnement de l'administration régionale : elle développera notamment les outils de pilotage des moyens de fonctionnement interne, afin d'améliorer les processus de réponses aux usagers et aux agents de la collectivité, et de participer ainsi à l'amélioration de la qualité du service public.

Dans le même esprit, on notera également la généralisation du Plan économie d'énergie et d'eau (P3E) à l'ensemble des lycées.

Une participation active à la « Semaine du développement durable », puis l'engagement des premiers travaux de préparation des Assises nationales du développement durable 2013, seront l'occasion de consolider cette dynamique.

Sur un plan plus stratégique, en veillant d'une part à ce que les priorités régionales définies dans le chantier de révision du SRADDT soient entendues et d'autre part à la prise en compte de scénarios réellement prospectifs, une participation active aux schémas issus du Grenelle de l'environnement (SRCAE, SRCE) contribuera à la réflexion globale sur le développement soutenable dans les pratiques et les métiers. Leur mise en cohérence avec ceux déjà existant - Profil Environnemental Régional, Plan régional santé environnement - et avec les stratégies régionales - stratégie régionale globale de la biodiversité, schéma régional mer littoral, Plan climat-énergie régional - renforcera la volonté de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans sa démarche d'exemplarité.

Avec AGIR PLUS, la promotion d'une excellence énergétique et climatique

Première région de France pour le solaire, Provence-Alpes-Côte d'Azur est également la première a avoir initié un réseau intelligent (« smart grid ») décentralisé tandis que les 20 appels à projets AGIR pour l'énergie ont fait naître de l'ordre d'un millier de projets qui sont autant d'exemples de réalisations transférables et dont il est possible d'intégrer les critères de mise en œuvre, de manière progressive, dans les politiques régionales.

La Région participe aux objectifs définis par la délibération dite «Réussir Copenhague » de décembre 2009 qui prévoit une forte diminution des gaz à effet de serre : à la fois dans ses documents de planification mais aussi par des décisions très concrètes dans ses politiques sectorielles.

Le bilan de la production des gaz à effet de serre établi fin 2011 au titre du Plan Climat Energie Régional, débouchera sur un plan d'actions élaboré dans le cours de l'année 2012 avec une large consultation de la population au second semestre.

Au chapitre des actions opérationnelles, l'éco conditionnalité des aides est progressivement mise en œuvre (vote définitif pour les subventions aux bâtiments et le tourisme; expérimentations pour les subventions aux colloques, manifestations, festivals ; cadre d'intervention pour la formation – RES'EAU). L'aboutissement de cette approche d'incitation et de coopération avec les partenaires et acteurs du terrain pourra se traduire dans une intégration dans le règlement financier de règles et de critères spécifiques.

Enfin, à l'issue de la réalisation d'études de faisabilité et de montages techniques, juridiques et financiers, des outils d'ingénierie de financement du développement des économies d'énergies et des énergies renouvelables, aujourd'hui en réflexion, pourront voir le jour en 2012.

Par ailleurs, sur le volet bâtiment, premier poste de consommation énergétique, la Région entend, dans un objectif de maitrise de la demande et donc un souci de réduction de la précarité énergétique pour les ménages les plus sensibles, poursuivre les coopérations engagées aux différents échelons, du niveau régional au niveau international, avec le projet Med MARIE, dont les travaux en termes de formation trouveront écho avec l'IRFEED.

Enfin, la Région veut poser les fondations d'un service public de l'énergie, opérateur régional en matière de développement des énergies renouvelables et d'opérations de maitrise de la demande.

L'éducation à l'environnement et à l'écocitoyenneté

Le travail en faveur de l'éducation à l'environnement et à l'écocitoyenneté sera poursuivi et approfondi par la mise en réseau des acteurs associatifs et l'élargissement des publics ; l'accent sera particulièrement mis sur la protection de la biodiversité et la lutte et l'adaptation aux changements climatique, tout particulièrement afin de promouvoir une gestion responsable de l'environnement et des ressources naturelles.

En développant des partenariats accrus avec les institutions de l'éducation nationale, ainsi que les acteurs et grands opérateurs régionaux, la promotion des démarches de développement soutenable au titre des démarches de type Agenda 21 des lycées et des CFA sera poursuivie.

L'année 2012 permettra d'initier des actions tendant à la prise en compte du paysage, à la fois comme résultante de politiques d'aménagement responsable et comme un élément clef facteur d'attractivité et de développement.

Enfin, et tout particulièrement pour le développement de l'écocitoyenneté, avec le souci d'optimiser les moyens disponibles et d'assurer la meilleure cohérence possible des démarches, la Région construira notamment avec le partenaire privilégié que constitue l'Agence Régionale pour l'Environnement, des programmes d'information et de sensibilisation tournés vers les acteurs régionaux et le grand public.

Evaluation

L'évaluation est une démarche intégrée des politiques publiques. Elle a vocation à apprécier les effets et l'impact des politiques menées, à former un jugement sur leur sens et leur valeur, à rendre plus lisible l'action publique, à œuvrer pour sa cohérence et à être un outil d'aide à la décision. Elle doit participer, par ailleurs, à l'expression de la démocratie participative.

La délégation à l'évaluation est une structure légère pouvant intervenir dans les directions et services et dans le cadre d'actions transversales :

- pour répondre aux obligations réglementaires en matière d'évaluation (contrat de projets Etat-Région ; Programmes européens) ;
- pour accompagner et soutenir la mise en œuvre de politiques volontaristes régionales et celles des programmes structurants notamment les Schémas régionaux ;
- pour contribuer au développement d'outils de suivi et d'évaluation au sein de l'institution ;
- pour affiner la connaissance des mécanismes de mise en œuvre et des effets produits par les dispositifs financés par la collectivité. C'est

également un support des démarches participatives mais aussi un outil de connaissance des territoires et des usagers ;
- pour contribuer à l'élaboration du rapport d'activités des services, analyser et valoriser les activités menées.

L'année 2012 sera marquée par le renforcement de démarches d'évaluation directement orientées vers l'aide à la décision :

- Ingénierie et accompagnement des évaluations de politiques et programmes structurants : dispositifs en faveur des lycéens et apprentis, Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP), Contrat régional pour l'emploi et une économie responsable (CREER), labellisation de l'économie responsable régionale, AGIR +, stratégie de la biodiversité, stratégie de la mer et du littoral, parcs naturels régionaux, Marseille Provence 2013 capitale européenne de la culture, Schéma régional de développement de l'économie durable pour l'emploi (SR2DE), Schéma régional de développement touristique (SRDT), Agenda 21, Plan régional climat-énergie.

- Mise en place de méthodes et des outils de suivi et d'évaluation à travers un appui méthodologique auprès des services de la Région ;

- Mise à disposition des méthodes et résultats de l'évaluation dans les lieux
 - d'élaboration de stratégie,
 - de concertation et de participation,
 - de suivi technique des interventions,
 - de pilotage et de prise de décision.

- Consolidation et développement des démarches participatives en lien avec l'évaluation notamment à travers les états généraux de la Démocratie.

E – Relations internationales et affaires européennes

Trois ans après l'adoption de la Stratégie internationale de la Région et une année 2011 marquée par les changements géopolitiques en Méditerranée, 2012 sera l'année de la structuration des programmes, des acteurs et des réseaux que ce soit au niveau des services de la Région ou du bureau de représentation à Bruxelles qui accompagne cette ambition au niveau européen dans la préparation des programmes à l'horizon 2014-2020.

De la stratégie internationale au plan d'action

Priorité méditerranéenne

Dans le cadre de la Stratégie internationale de la région adoptée en 2008, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur poursuivra son action de coopération décentralisée avec les territoires partenaires qui sont par ailleurs majoritairement situés sur le pourtour méditerranéen.

A cet égard, il s'agira de développer des programmes d'opérations davantage structurants et permettant la territorialisation d'un certain nombre de politiques publiques répondant à des enjeux méditerranéens.

Dans ce cadre, l'action de la région s'orientera vers :
- le montage et la gestion des accords de coopérations et des conventions loi Thiollière, avec des programmations resserrant le champ d'intervention pour engager des opérations plus stratégiques en cohérence avec les priorités et les compétences de la Région et de ses acteurs ;
- le soutien aux initiatives des acteurs régionaux qui s'investissent à l'international tout en canalisant leurs initiatives vers les priorités de la Région ;
- le développement de l'animation et de la présence de la Région sur les territoires de coopération ;
- le développement des partenariats et la structuration des compétences régionales notamment en soutenant le développement de la plateforme de la coopération décentralisée et l'Agence Villes et Territoires Durables en Méditerranée ;
- l'inscription de l'action régionale dans les réseaux de coopération internationale qui permettent l'échange d'informations, la mutualisation de bonnes pratiques et la recherche de partenariats (FOGAR, AFD, FCI, CRPM…).

BP 2012 - COOPERATION DECENTRALISEE	AP 2012	AE 2012
SOLIDARITES, JEUNESSE, SPORT ET CULTURE	**0,000 M€**	**0,493 M€**
Vie associative	0,000 M€	0,032 M€
Sports	0,000 M€	0,070 M€
Culture et patrimoine	0,000 M€	0,216 M€
Solidarités	0,000 M€	0,175 M€
INNOVATION, EMPLOI, FORMATION	**0,000 M€**	**3,278 M€**
Formation	0,000 M€	0,100 M€
Enseignement supérieur, technologies et recherche	0,000 M€	0,080 M€
Appui aux entreprises	0,000 M€	0,081 M€
Tourisme	0,000 M€	0,040 M€
Vie etudiante et mobilité internationale	0,000 M€	2,977 M€
PATRIMOINE REGIONAL ET ECO-MOBILITE	**0,000 M€**	**0,200 M€**
Agriculture	0,000 M€	0,200 M€
RELATIONS INTERNATIONALES ET AFFAIRES EUROPENNES	**0,279 M€**	**2,780 M€**
Relations internationales et méditerranéennes	0,279 M€	2,780 M€
DEVELOPPEMENT SOUTENABLE ET STRATEGIES TERRITORIALES	**0,000 M€**	**0,150 M€**
Mer et littoral	0,000 M€	0,040 M€
PNR Espaces naturels et biodiversité	0,000 M€	0,100 M€
Education à l'environnement et démarches écocitoyennes	0,000 M€	0,010 M€
TOTAL	**0,279 M€**	**6,901 M€**

Structure d'appui au développement économique international

La Région a engagé ces dernières années plusieurs démarches de concertation (SRI, SRDE, SRDT) visant à dynamiser l'économie régionale, à accroitre les échanges économiques et à relancer l'emploi.

En 2012, afin de renforcer le soutien régional à l'internationalisation des entreprises, la Région proposera à ses partenaires (Etat, réseau consulaire…) la mise en œuvre d'un cadre stratégique régional pour le développement économique international de Provence-Alpes-Côte d'Azur, cadre qui a été approuvé par les élus régionaux le 29 avril 2011.

Ce cadre répond à 3 objectifs complémentaires :
- l'accompagnement des entreprises dans leur développement international et la croissance de leurs exportations,
- la promotion du territoire régional, son attractivité et son rayonnement international,
- le développement de coopérations économiques avec des territoires partenaires ciblés.

Promotion de la dimension européenne et internationale

Les programmes de coopération territoriale dans lesquels la Région est impliquée à divers niveaux représentent 762 M€ sur la période 2007 – 2013 dont Alcotra (150M€), Med (193M€), Espace Alpin (98M€) et Interreg (321M€). Les enjeux sont encore plus importants si l'on intègre les

programmes de coopération décentralisée à l'international (Fond européen de développement et Voisinage notamment).

La Région doit compter avec la politique européenne et anticiper la nouvelle programmation européenne 2014-2020. A cet égard, la Région a adopté en juin 2011 une délibération présentant les orientations qu'elle envisage de promouvoir en matière de politique de coopération transfrontalière et transnationale.

Dans ce contexte, la Région poursuivra en 2012 la coordination stratégique de son animation des programmes de coopération territoriale dans leurs multiples dimensions :

- Pilotage transversal de l'implication de la Région dans le programme de coopération transfrontalière « ALCOTRA » ;
- Poursuite de l'animation et de l'administration transversale des programmes de coopération territoriale MED, IVC et Espace Alpin ;
- Suivi de l'Euro-région dans la perspective d'une adoption du GECT ;
- Développement d'une ingénierie de montage de projets européens sur des programmes tels que IEVP et sur les programmes pilotés en direct par la Commission tels que ANE et AL, CIUDAD, etc. qui constitue aujourd'hui une source complémentaire de financement des actions externes afin de leur donner davantage d'impact ;
- Suivi et animation des accords de coopération bilatérale européens et des réseaux européens et internationaux.

Solidarité humanitaire internationale

La Région poursuivra son action humanitaire et de solidarité à l'international engagée au bénéfice des populations victimes des catastrophes naturelles ou anthropiques. Dans ce contexte le soutien de la Région s'orientera autour de trois axes :

- l'accompagnement financier et technique des porteurs régionaux de projets qui sollicitent le soutien de l'institution régionale pour le montage d'actions humanitaires internationales ou s'intégrant dans le cadre de projets bénéficiant d'aides européennes,
- la réponse aux situations d'urgence humanitaire : interventions de secours d'urgence, de collecte et d'acheminement de matériel humanitaire, regroupant des ONG et des organismes de protection civile autour d'un projet régional,
- l'inscription de l'action humanitaire dans le cadre des programmes européens qui visent à limiter les conséquences des changements climatiques et en particulier la détresse des populations sans-abri frappées par les catastrophes.

Piloter la politique régionale européenne au bénéfice du territoire régional

L'année 2011 aura été marquée par la finalisation de la révision du PO FEDER, l'extension des deux subventions globales FEDER et FSE, de respectivement 2,5 M€ et 4,9 M€, ainsi que l'octroi au Conseil régional de trois nouvelles délégations de gestion FEADER pour un montant total de 6,25 M€.

Mais l'enjeu principal de cette année 2011 aura été celui de la certification et du paiement du FEDER, des montants considérables devant être certifiés en 2011 par le partenariat régional sous peine de perdre des crédits européens en application de la règle du dégagement d'office.

En 2012, la problématique de la certification du FEDER et du risque de dégagement d'office restera centrale pour le partenariat régional en matière de gestion des fonds européens. La Région continuera à prendre à son niveau toutes les mesures nécessaires afin de maximiser la consommation des crédits FEDER, et à proposer à l'Etat, dans le cadre du partenariat, des actions en ce sens.

La Région s'attachera également à poursuivre sa gestion efficace et sécurisée des crédits européens qui lui sont confiés, en intégrant les recommandations formulées par la Cour Européenne des Comptes dans le cadre du contrôle qu'elle a effectuée en 2011. En particulier, en 2012 ; seront mises en œuvre les trois nouvelles délégations de gestion FEADER concernant la transformation à la ferme, la vente à la ferme et l'hydraulique agricole.

Plus largement, une mobilisation forte des crédits européens sera recherchée pour cofinancer des projets à forts enjeux du territoire régional dans les domaines de l'innovation, du développement durable et de l'emploi, par une programmation dynamique des fonds structurels régionaux et par l'accompagnement des porteurs de projet dans leurs démarches pour recevoir des cofinancements européens (fonds structurels, appels à projet, etc.).

La Région continuera enfin le travail de préparation de la future programmation 2014-2020 avec pour objectif la défense des intérêts de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Pour ce faire, l'ensemble des réseaux et partenaires pertinents seront mobilisés, notamment l'ARF (Association des Régions de France), le Bureau de représentation de la Région à Bruxelles et nos réseaux européens (CRPM, Comité des Régions…).

Mise en œuvre des projets stratégiques pour le programme MED

En ce qui concerne l'Autorité Unique de Gestion (AUG) du programme MED, l'année 2012 constituera une année charnière pour le Programme.

Les 101 projets classiques programmés devraient, pour la majorité d'entre eux, être clôturés en 2012, libérant certainement un reliquat de FEDER qu'il conviendra de programmer le plus tôt possible en 2012, par la sélection de projets stratégiques sur les thématiques de la sécurité maritime et de l'accessibilité, ainsi que par le lancement d'un appel à projets ciblé sur l'innovation.

Ainsi, alors qu'à la fin de l'année 2011 le taux de programmation du FEDER atteint environ 75 %, la programmation des projets stratégiques permettrait d'obtenir un taux de programmation de quasiment 95 % en 2012.

En 2012, par ailleurs, l'intégration dans le système de gestion du Programme MED des Etats bénéficiaires des fonds de l'Instrument d'aide à la préadhésion (IPA) – Albanie, Bosnie, Croatie et Monténégro – devrait pouvoir être mise en pratique. Cette intégration constitue une expérience pilote de gestion par une même autorité de gestion de fonds soumis à des règlements européens différents, qui pourrait servir d'exemple en cas d'ouverture du Programme MED vers les Etats membres du Programme IEVP Bassin méditerranéen, dans le cadre de la future période de programmation (2014-2020).

En 2011, l'AUG et le Comité de suivi du Programme ont amorcé une réflexion sur les contours du futur programme MED, anticipant ainsi sur la publication des nouveaux règlements communautaires, attendus à la fin de l'année 2011. Cette réflexion a été lancée à l'initiative de l'AUG, dans l'esprit de la délibération du 24 juin 2011 définissant la position de la Région sur la négociation de la période de programmation 2014-2020. L'objectif est de lancer en 2012 un projet d'études et de consultations, se fondant notamment sur les travaux d'évaluation et de capitalisation du Programme, qui permettra de construire le prochain Programme MED, dont l'approche devra être plus stratégique et plus intégrée, prenant mieux en compte les enjeux de l'espace méditerranéen, au-delà même des frontières du Programme MED.

Troisième partie

Les budgets annexes

Chemins de fer de Provence

Aéroport d'Avignon

Le budget annexe
« Chemins de fer de Provence »

La ligne des Chemins de fer de Provence, connue également sous le nom de « train des Pignes », relie Nice à Digne.

Elle assure dans sa partie basse, de Nice à Plan du Var, une desserte urbaine et interurbaine, et dans sa partie haute, de Plan du Var à Digne, l'accès aux territoires de montagne.

Propriété de l'Etat, cette ligne a été concédée en 1972 au syndicat mixte Méditerranée Alpes (SYMA), puis au 1er janvier 2007 à la Région, devenue par ailleurs autorité organisatrice de la ligne.

En tant que concessionnaire, la collectivité régionale assume l'intégralité des coûts de fonctionnement du service de la ligne des Chemins de fer de Provence, qui, pour l'essentiel, correspondent à la contribution versée à l'exploitant (la Compagnie ferroviaire Sud France, filiale de Veolia Transport) dans le cadre d'une délégation de service public (contrat d'affermage).

La Région doit par ailleurs financer et réaliser l'ensemble des investissements nécessaires à l'exploitation (infrastructures, matériels roulants).

La mise en service de 4 nouveaux autorails sur la ligne des Chemins de fer de Provence au printemps 2011 et la réforme tarifaire des transports régionaux permettent d'envisager un développement de la fréquentation, mais induisent aussi une hausse de la contribution d'exploitation.

Afin de donner un nouvel élan à cette ligne centenaire, la Région conduit un programme de rénovation des infrastructures, d'un montant de 55 M€, qui bénéficie, dans le cadre du contrat de projets 2007-2013, des cofinancements de l'Europe, du Conseil général des Alpes-Maritimes et de la communauté urbaine Nice Côte d'Azur. Sur ce programme, 35 M€ ont déjà été engagés pour des travaux de réfection de voie et d'ouvrages et pour les études relatives à ces travaux.

En 2012, la réalisation du programme prévu au contrat de projets sera poursuivie par l'exécution de travaux de rénovation (réfection d'ouvrages, remplacement de rails, stabilisation de falaises, automatisation de passage à niveaux) et des études correspondantes. Les crédits supplémentaires inscrits dans l'avenant au contrat de projets permettront d'abonder le programme de remplacement des rails les plus anciens.

Les anciens autorails seront également rénovés à partir de 2012.

La rénovation des nombreux bâtiments que compte le patrimoine bâti des Chemins de fer de Provence sera poursuivie, ainsi que l'adaptation des

ateliers techniques de maintenance. La mise en sécurité des tunnels sera initiée.

Le budget primitif 2012 du budget annexe « Chemins de fer de Provence » s'équilibre, en recettes et en dépenses, à 108 762 494 €.

Hors mouvements d'ordre et inscriptions relatives à la dette et équilibrées en recettes et en dépenses, le BP 2012 du budget annexe s'élève à 31,5 M€, en baisse par rapport au BP 2011 (52,1 M€).

Chemins de fer de Provence	BP 2011	BP 2012
Section d'exploitation		
En dépenses et en recettes	10 340 000 €	10 104 000 €
Section d'investissement		
En dépenses et en recettes (1)	41 810 000 €	21 428 494 €
Total	**52 150 000 €**	**31 532 494 €**
Total non retraité	**84 650 000 €**	**108 762 494 €**
Autorisations de programme	15 673 403 €	17 587 521 €

(1) hors mouvements d'ordre et inscriptions relatives à la dette et équilibrés en recettes et en dépenses

Section d'exploitation

Les recettes prévues au titre de la section d'exploitation s'élèvent à 10,104 millions d'euros, et sont constituées de la subvention en provenance du budget principal (9,6 M€) et de revenus des immeubles (0,5 M€).

Ces recettes permettent de financer :
- la délégation de service public (8,5 M€),
- diverses charges à hauteur de 367,7 K€ : subvention au département pour travaux (100,0 K€), entretien et réparations sur biens immobiliers (50,0 K€), taxes foncières (90,0 K€), honoraires (105,0 K€), fournitures (22,7 K€).
- les charges financières et exceptionnelles à hauteur de 1,180 M€, dont 1,0 M€ au titre des intérêts de la dette.

Section d'investissement

Les recettes d'investissement d'exploitation (hors mouvement d'ordre) attendues en 2012 sont constituées de subventions des départements des Alpes-Maritimes et des Alpes de Haute-Provence, de la Communauté urbaine Nice-Côte d'Azur et de l'Europe (soit un total de 8,3 M€), du FCTVA (4,0 M€), de la TVA reversée par le délégataire (0,230 M€) et de l'emprunt (8,8 M€).

Les dépenses d'investissement (hors dette et mouvements d'ordre) s'élèvent à 21,068 millions d'euros, dont 0,9 M€ pour les frais d'études, 1,6 M€ pour les immobilisations corporelles (matériel notamment) et 18,5 M€ pour les travaux.

Le remboursement de l'emprunt s'élève à 360,0 K€, portant le montant de l'annuité (intérêts + capital) à 1,390 M€ pour un encours au 1er janvier 2012 de 40,8 M€.

Le BP 2012 prévoit par ailleurs des écritures d'ordre équilibrées en recettes et en dépenses au sein de la section d'investissement pour un montant de 3,2 M€, ainsi que des écritures liées au recours à l'emprunt revolving (cf. ci-dessous) et au refinancement de la dette (20 M€ en recettes et en dépenses).

Emprunt revolving			
Dépenses		**Recettes**	
Article 16449	36,0 M€	Article 16449	36,0 M€
Article 16441	18,0 M€	Article 16441	18,0 M€

Le montant des **autorisations de programme** ouvertes au BP 2012 s'élève à **17,6 millions d'euros**.

Les autorisations de programme affectées et restant à mandater au 31 décembre 2011 s'élèvent à **38,7 M€.**

Le budget annexe
« Aéroport d'Avignon »

En application de la loi du 13 aout 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, l'aéroport d'Avignon Provence a été transféré par l'Etat à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur le 1er mars 2007.

La Région a confié l'exploitation de cet aéroport à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse, dans le cadre d'une délégation de service public par affermage pour une durée de 7 ans (mars 2009- mars 2016).

La rémunération du délégataire est substantiellement assurée par les résultats de l'exploitation. Toutefois, le contrat prévoit le versement d'une contribution de la Région en contrepartie des sujétions de service public assumées par le délégataire.

Par ailleurs, les travaux neufs, les grosses réparations et le renouvellement de certains biens, ainsi que les investissements de capacité, sont à la charge de la Région.

La section d'exploitation prévoit en recettes pour 2012 la contribution versée par la Région à la CCI de Vaucluse pour l'exploitation de l'aéroport, et la participation aux démarrage de nouvelles lignes aériennes, conformément au mandat donné par la Région à la CCI pour développer de nouvelles lignes aériennes régulières, vers l'Europe, la Corse, et le bassin méditerranéen.

Le programme d'investissements à réaliser est estimé au maximum à 14 millions d'euros HT sur 7 ans (2009-2016), sur la base des axes de développement définis par la Région et ses partenaires (Grand Avignon, Conseil général de Vaucluse).

Le programme 2012 prévoit la poursuite des travaux de maintien du potentiel et de développement de capacité de la plateforme, notamment en zone Est, ainsi que la mise aux normes et la modernisation de l'alimentation électrique de l'aérogare, du balisage de piste et des services de navigation aérienne, en lien avec l'Aviation civile, ainsi que l'opération d'aménagement d'un technopôle aéronautique en lien avec le Pôle et PRIDES Pégase, avec notamment la construction d'une pépinière d'entreprises financée par le FEDER à hauteur de 50 %.

En recettes, sont prévues, outre la contribution versée par la Région et une recette d'emprunt, la dotation annuelle de compensation du transfert de l'Aéroport versée par l'Etat (DGD), ainsi que les parts restantes des contributions du département de Vaucluse, de la communauté d'agglomération du Grand Avignon et du FEDER pour l'opération de construction du Technopôle Pégase-Aéroport d'Avignon.

Le budget primitif 2012 du budget annexe « Aéroport d'Avignon » s'équilibre, en recettes et en dépenses, à 11 659 343 €.

Aéroport d'Avignon	BP 2011	BP 2012
Section d'exploitation		
En dépenses et en recettes	2 815 037 €	2 720 413 €
Section d'investissement		
En dépenses et en recettes	6 670 000 €	8 938 930 €
Total	**9 485 037 €**	**11 659 343 €**
Autorisations de programme	4 020 000 €	4 643 000 €

Section d'exploitation

Les recettes prévues au titre de la section d'exploitation s'élèvent à 2,720 million d'euros, et sont constituées pour l'essentiel de la subvention en provenance du budget principal (2,434 M€) et d'une part de la DGD « aéroports » versée par l'Etat (0,286 M€).

Ces recettes permettent de financer la délégation de service public (2,448 M€) ainsi que divers autres postes (études, honoraires, impôts indirects, intérêts moratoires et pénalités) à hauteur de 271,7 K€.

Section d'investissement

Les recettes réelles d'investissement sont constituées de subventions d'investissement (738,9 K€), du FCTVA (200 K€) et de l'emprunt (7,7 M€).

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 8,638 millions d'euros, dont 845,2 K€ pour des études, 80,0 K€ pour l'acquisition de matériel de transport et 7,713 M€ pour des travaux.

Le BP 2012 prévoit par ailleurs une écriture d'ordre équilibrée en recette et en dépense au sein de la section d'investissement pour un montant de 300 K€.

Le montant des **autorisations de programme** ouvertes au BP 2012 s'élève à **4,6 millions d'euros** (études, rénovation des hangars, aménagements et achat de matériels d'exploitation).

Les autorisations de programme affectées et restant à mandater au 31 décembre 2011 s'élèvent à **6,8 M€.**